



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Synode du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal du synode des 8 et 9 novembre 2021 – Approbation
3. Élections
 - 3.1 Conseil de l'EERS
 - 3.1.1 Élection de la présidente ou du président de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026
 - 3.1.2 Élection de six membres du Conseil de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026
 - 3.2 Commissions permanentes (art. 7 – 12 Règlement du Synode)
 - 3.2.1 Commission d'examen de la gestion
 - 3.2.1.1 Élection de deux membres de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022
4. Message de la présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS
5. Informations du Conseil
6. Rapport du bureau du Synode et du Conseil et plan d'action pour la suite des travaux relatifs aux recommandations du rapport de la commission d'enquête
7. Nouvelles interventions
 - 7.1 Motion de Michel Müller et de six cosignataires concernant la suspension de l'Église orthodoxe russe du COE
 - 7.2 Postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé
8. Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés – Décision
9. Composition du Synode dès 2023 – Prise de connaissance
10. Rapport d'activité 2021 – Approbation
11. Comptes 2021 – Approbation
12. Décharge 2020 – Décision
13. Décharge 2021 – Décision
14. Aumônerie pour requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement solidaire 2023 – 2026 – Décision
15. Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2023 – Décision
16. Aumônerie de l'armée – Prise de connaissance et décision

17. Étude sur l'avenir des finances ecclésiales – Prise de connaissance et décision
18. Organisations missionnaires : contribution de base 2023 – Décision
19. Élection des membres des conseils de fondation (aucune n'est prévue)
20. Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
 - 20.1 Fondation Pain pour le Prochain PPP et Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : rapport annuel et rapport financier 2021 – Prise de connaissance
 - 20.2 Sommes cibles 2023 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés – Décision
21. fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport d'activité et comptes annuels 2021 – Prise de connaissance
22. Heure des questions (art. 67 – 68 Règlement du Synode)
23. Synodes 2023 et 2024 : lieux et dates – Décision



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

2

**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Procès-verbal du synode des 8 et 9 novembre 2021

Proposition

Le Synode adopte le procès-verbal du synode des 8 et 9 novembre 2021.

Berne, le 14 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.1

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Élection de la présidente ou du président de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026

Sierre, le 13 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
Le président
Gilles Cavin

Le § 21 « Compétences » de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS stipule :

Le Synode

f. élit à bulletin secret la présidente ou le président de l'EERS pour un mandat de quatre ans ;

Pour le mandat 2023 – 2026, l'actuelle présidente de l'EERS se met à disposition pour une réélection :

Rita Famos



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.1.2

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Élection de six membres du Conseil de l'EERS pour le mandat 2023 – 2026

Sierre, le 13 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
Le président
Gilles Cavin

Le § 21 « Compétences » de la constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS stipule :

Le Synode

g. élit à bulletin secret les autres membres du Conseil pour un mandat de quatre ans ;

La Commission de nomination a reçu les candidatures suivantes au Conseil de l'EERS pour la législature 2023 – 2026 :

Lilian Bachmann	LU
Catherine Berger-Meier	AG
Pierre-Philippe Blaser	FR
Claudia Haslebacher-Flückiger	EEM
Philippe Kneubühler	BEJUSO
Ruth Pfister-Murbach	TG
Daniel Reuter	ZH



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

3.2.1.1

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Élection de deux membres de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022

Proposition

Le Synode élit Aude Collaud et Christoph Zingg membres de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2019 – 2022.

Sierre, le 30 mai 2022
Église évangélique réformée de Suisse

La Commission de nomination
Le président
Gilles Cavin

L'article 13 du Règlement du Synode stipule :

Composition, élection et durée du mandat

¹ La Commission d'examen de la gestion se compose de cinq personnes appartenant obligatoirement à cinq Églises membres différentes.

² Les membres sont élus, sur proposition de la Commission de nomination, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Ils peuvent être réélus une fois. Le mandat des membres élus pour le reste d'un mandat prend fin après une seconde réélection, au terme de huit années de fonction au plus.

³ Le Synode élit la présidente ou le président de la Commission d'examen de la gestion parmi les membres de ladite Commission. Son mandat ne peut dépasser quatre ans. Si la personne qui préside la Commission d'examen de la gestion atteint durant sa présidence le terme du mandat qu'elle est habilitée à effectuer au sens de l'al. 2 ci-avant, ce dernier est prolongé au maximum de la durée de présidence autorisée.

Actuellement, la Commission d'examen de la gestion se compose des personnes suivantes :

Présidence	Guy Liagre, pasteur	VD
Membres	Annelies Hegnauer	ZH
	Philippe Kneubühler, pasteur	BEJUSO
	Peter Andreas Schneider	FR

Peter Andreas Schneider se retire de la Commission d'examen de la gestion à la fin du mois de juin 2022. La Commission de nomination propose d'élire à la Commission d'examen de la pour le reste du mandat 2019 – 2022 :

Membres	Aude Collaud, pasteure	VD
	Christoph Zingg, pasteur	GR



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

6

**Synode
du 14 au 16 juin à Sion**

Rapport du bureau du Synode et du Conseil et plan d'action pour la suite des travaux relatifs aux recommandations du rapport de la commis- sion d'enquête

Proposition

Le Synode prend connaissance du plan d'action du Conseil et du bureau du Synode fondé sur les recommandations de la commission d'enquête.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

La présidente du Synode
Evelyn Borer

La présidente de l'EERS
Rita Famos

La directrice de la chancellerie
Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Plan d'action sur la base des recommandations	2
3.	Autre recommandation de la commission d'enquête.....	10
4.	Perspectives	10

1. Introduction

En juin 2020, le Synode a institué une commission d'enquête temporaire chargée de rendre un rapport sur les événements liés à la plainte déposée contre l'ancien président. Les membres de la commission ont présenté leurs résultats lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Berne en août 2021. Les 5 et 6 septembre 2021, le Synode s'est prononcé sur le rapport et la suite de la démarche. Il a chargé « le Conseil et le bureau du Synode d'examiner de manière exhaustive les recommandations dans leur domaine de compétences et, d'ici un an, d'en donner un rapport écrit au Synode et de soumettre un plan d'action pour les travaux ultérieurs » (extrait des décisions du 7.9.2021).

La commission d'enquête temporaire a formulé un total de 17 recommandations à l'intention du Synode. Ces recommandations sont de nature institutionnelle, juridique, financière, déontologique ou relèvent de l'éthique procédurale ; elles englobent également la gestion de crise. Il est aussi recommandé au Conseil d'entamer des négociations avec la plaignante pour qu'elle bénéficie d'une juste réparation.

À la suite du synode extraordinaire de septembre 2021, le Bureau du Synode et la présidente de l'EERS se sont réunis pour se répartir la responsabilité des recommandations. À l'issue de cette réunion, la mise en œuvre des recommandations présentées dans le document a été préparée.

2. Plan d'action sur la base des recommandations

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
1	Le Conseil clarifie l'aspect de la séparation des pouvoirs et la position du président ou de la présidente et traite cette problématique et les autres propositions du présent rapport dans le but de présenter au Synode de novembre 2021 un plan de mesures assorti d'un échéancier défini.	<p>Le Conseil constate que la séparation des pouvoirs est décrite de manière claire dans la constitution et dans les règlements. Le Conseil est conscient de la problématique de la distinction pas toujours nette entre direction opérationnelle et direction stratégique, qu'il a traitée à l'occasion de sa retraite de février 2021. Après en avoir discuté avec la directrice et en s'appuyant sur le modèle de direction friburgeois, le Conseil a défini les processus de l'interface et il agit depuis selon les règles ainsi convenues.</p> <p>La question de la séparation des pouvoirs (au sens théorique strict) se pose, le cas échéant, lorsque la directrice participe au Conseil avec voix consultative tout en dirigeant le secrétariat du Synode.</p>	En préparation, mise en œuvre le 1.8.2022

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
		<p>Compte tenu de la taille de la chancellerie et des expériences faites depuis plus de dix ans, cette solution a toutefois fait ses preuves.</p> <p>Plan d'action Clarification du rôle de la présidente de l'EERS (interface présidente – directrice et présidente – diacastères du Conseil) dans le cadre de la révision du Règlement d'organisation qui entre en vigueur le 1.8.2022.</p>	
2	Le Conseil révisé l'article 17 de la constitution de l'EERS conformément aux explications du rapport Rudin Cantieni (note au bas de la page 5).	La direction tripartite est une caractéristique essentielle de la nouvelle constitution, entrée en vigueur en janvier 2020 ; elle témoigne de la perception que l'EERS a d'elle-même. Le bureau du Synode constate que ce point a fait l'objet de discussions détaillées dans le cadre de la révision de la constitution de l'EERS. On peut donc partir du principe qu'une révision de la constitution de l'EERS ne correspond actuellement pas à la volonté des Églises membres.	Pas d'action
3	Formaliser et communiquer un processus clair permettant que chaque collaborateur ou chaque collaboratrice soit entendu ou entendue dans les meilleurs délais et que ses allégations soient prises en compte	<p>Le Conseil a déjà adopté cette recommandation. En mai 2021, après trois lectures, il a adopté l'ordonnance réglant la procédure de traitement des plaintes pour le Conseil et la chancellerie. Elle est disponible en ligne <u>sur le site de l'EERS</u> et a été introduite à la chancellerie.</p> <p>Lors du synode de juin 2021, le Conseil a déjà signalé, et il souhaite le répéter ici, que la protection de l'intégrité personnelle doit être garantie non seulement pour les collaborateurs et collaboratrices de la chancellerie de l'EERS, mais aussi pour les autres personnes actives dans le cadre de l'EERS : membres de commissions, de conférences et de groupes de travail et membres du Synode et du bureau du Synode. Il faut à la fois un engagement personnel (voir l'action n° 7) et une procédure de traitement des plaintes valant pour tout le système de l'EERS et pas seulement pour le Conseil et la chancellerie. Mais cette décision incombe au Synode lui-même.</p> <p>Plan d'action Le 18 février 2022, le bureau du Synode a décidé d'étendre la procédure de traitement des plaintes à tous les domaines de l'EERS ayant un impact sur le budget. Cette procédure sera présentée au Synode en novembre 2022 pour prise de connaissance.</p>	Terminé Proposition supplémentaire

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
4	Organiser régulièrement des formations continues et une sensibilisation au phénomène de mobbing (violations des limites en général) au sein de la chancellerie de l'EERS, pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs	<p>Le Conseil a d'ores et déjà adopté cette recommandation et l'a appliquée à lui-même. Il prépare actuellement sa mise en application. La notoriété de l'organe de médiation sera notamment renforcée grâce à une présence annuelle à la chancellerie.</p> <p>Plan d'action Planification et réalisation de formations et de sensibilisations pour le Conseil et la chancellerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de gestion des conflits pour la chancellerie au printemps 2022 - Formation du Conseil au printemps 2023 - Formations une fois par législature. 	Projet en cours de réalisation
5	Ancrer clairement les principes de séparation des pouvoirs et de séparation entre l'opérationnel et le stratégique à tous les niveaux	Voir l'action n° 1	En préparation, mise en œuvre le 1.8 2022
6	Nommer deux organes de médiation externes, l'un pour les plaintes des collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie envers l'EERS en tant qu'employeuse et l'autre pour les plaintes envers les membres du Conseil	<p>Le Conseil a conclu une convention avec un organe de médiation. Deux interlocuteurs (un homme et une femme) répondent aux collaboratrices et collaborateurs et aux membres du Conseil. Du point de vue du Conseil, un seul organe de médiation suffit. En vigueur depuis mai 2021, l'ordonnance réglant la procédure de traitement des plaintes précise les procédures à suivre pour les plaintes qui concernent aussi bien les collaboratrices et collaborateurs que les membres du Conseil.</p> <p>Plan d'action Pas d'action prévue</p>	Action refusée

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
7	Rédiger un code de déontologie stipulant que le non-respect de ses éléments pourra obliger les membres du Conseil à démissionner avec effet immédiat ou à être suspendus de leurs fonctions avec effet immédiat, en attendant les suites d'une enquête	<p>Le Conseil et le bureau du Synode entendent le sens de cette recommandation mais estiment toutefois qu'un code de déontologie n'est pas l'instrument adapté en l'occurrence. La recommandation, par ailleurs, devrait concerner non seulement la présidence et les membres du Conseil mais aussi le bureau du Synode, la CEG, voire le Synode.</p> <p>Plan d'action Le 18 février 2022, le bureau du Synode a adopté le principe d'un engagement personnel sur le modèle de celui de l'EEM, comme base pour tous les domaines de l'EERS ayant un impact sur le budget.</p> <p>Il est prévu qu'au début d'une législature, un document d'engagement personnel soit remis à tous les membres du Synode. En cas de changement dans les délégations synodales en cours de législature, les nouveaux membres du Synode reçoivent également ce même document.</p> <p>De plus, les nouvelles normes de la Commission de nomination devraient prévoir qu'accepter sa nomination revient à accepter cet engagement personnel.</p> <p>L'engagement personnel sera soumis au Synode de novembre 2022.</p>	Action refusée Proposition alternative
<p>Proposition pour un engagement personnel à l'EERS sur le <u>modèle de l'EEM</u> :</p> <p>Nous protégeons la dignité humaine et assumons nos responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Je veille à agir avec soin dans le domaine spirituel. Je soutiens mon prochain dans le développement de sa personnalité. – Je rencontre mon prochain dans un esprit d'ouverture et l'accueille tel qu'il ou elle est. Je m'engage pour qu'elle ou il se sente intégré et en sécurité. – Je me montre digne de confiance. J'administre les biens qui me sont confiés en toute transparence. – Je protège l'intégrité de la personne. Je respecte en toute responsabilité les justes limites fixées par mon prochain et par moi-même. 			
8	Revoir les conditions cadres applicables par la Commission de nomination aux candidatures au Conseil	Le bureau du Synode est favorable au fait que les candidatures pour toutes les fonctions au sein de l'EERS soient désormais examinées à l'aune de critères déterminés, et que les exigences indiquées dans les profils recherchés en tiennent compte.	En préparation

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
		<p>Plan d'action</p> <p>Les 18 février, 1^{er} mars et 14 avril 2022, le bureau du Synode a discuté des projets de normes à l'intention de la Commission de nomination et de la CEG et les a adoptées en première lecture.</p> <p>Les normes à l'attention de la Commission de nomination et de la CEG ont alors été soumises à consultation.</p> <p>Elles sont présentées au synode d'automne 2022 pour prise de connaissance.</p>	
9	<p>Au-delà de l'ordonnance du 19 mai 2021, le Conseil doit tenir compte de notre rapport et systématiquement faire appel à un cabinet externe pour traiter ses affaires internes, au sens de la « personne de confiance en entreprise » recommandée par le SECO</p>	<p>Le Conseil part du principe que la recommandation du SECO évoquée correspond au texte suivant (tiré de la brochure « Mobbing et autres formes de harcèlement ») : « Il y a pour finir la possibilité de mettre en place un service externe de personnes de confiance. Ce sont dans ce cas des spécialistes externes qui jouent le rôle d'interlocuteur confidentiel. Les spécialistes externes disposent d'une formation spécialisée (en travail social, psychologie, médecine, droit/jurisprudence) et de compétences méthodologiques et d'expérience dans le traitement des conflits et des atteintes à l'intégrité personnelle. En tant que personnes étrangères à l'entreprise, ils ont une plus grande distance par rapport aux personnes impliquées et peuvent plus facilement adopter une position de neutralité. »</p> <p>Le Conseil estime que l'organe de médiation de l'EERS assume la fonction décrite dans la recommandation du SECO. Du point de vue du Conseil, un service supplémentaire de médiation externe n'est pas nécessaire.</p> <p>Plan d'action Pas d'action prévue</p>	Action refusée
10	<p>Créer un processus pour clarifier les conditions de suspension et de récusation d'un membre du Conseil (ROrg)</p>	<p>Cet aspect est traité dans la nouvelle ordonnance réglant la procédure de traitement des plaintes. Le Conseil a adopté cette ordonnance et l'a mise en vigueur le 19 mai 2021.</p> <p>Plan d'action Pas d'autre action prévue</p>	Action mise en œuvre

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
11	Établir une procédure de réception des plaintes en lien avec un membre du Conseil pour que le bureau du Synode puisse la traiter	Voir l'action n° 10	Action mise en œuvre
12	Revoir le ROrg, art. 14 al. 1 à 3 et articles 24 à 26	<p>Le règlement d'organisation sera révisé d'ici l'été 2022 pour être adapté à la nouvelle constitution, au règlement des finances et au règlement du Synode. Les articles 14 et 24 et suivants doivent être adaptés conformément aux éléments mentionnés dans le rapport de la commission d'enquête.</p> <p>Plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais des six membres du Conseil sont signés par la présidente et par la directrice. - Les frais de la présidente sont signés par la directrice et vérifiés une fois par an par la vice-présidence. 	En préparation, entrée en vigueur du ROrg le 1.8.2022
13	Élaborer et développer un plan de gestion de crise, de communication de crise et de réglementation des coûts en situation de crise	<p>L'EERS dispose de recommandations pour la gestion de crise et pour la définition d'une cellule de crise. Le Conseil révisera ces recommandations sur la base des expériences faites.</p> <p>La prise en charge de situations spécifiques de crise dans le domaine de la protection de l'intégrité de la personne est couverte par l'ordonnance réglant la procédure de traitement des plaintes pour le Conseil et la chancellerie.</p> <p>La réglementation des coûts en situation de crise est couverte par la réglementation des signatures prévue dans le règlement d'organisation.</p> <p>Plan d'action</p> <p>Le plan de communication de crise sera révisé d'ici la fin de 2022.</p>	En préparation

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
14	<p>Concernant la CEG :</p> <p>a. Élaborer un code de conduite et des lignes directrices pour les membres de la CEG. Le code devra également sensibiliser aux formes subtiles et complexes de violation des limites et proposer des liens vers des documents ou manuels sur ces questions sensibles</p> <p>b. Introduire un cahier des tâches de la CEG, approuvé par le Synode et comprenant une description précise des tâches et des responsabilités, y compris la séparation des fonctions (entre personnes qui prennent les décisions et personnes qui contrôlent)</p> <p>c. Envisager de cibler la mission de la CEG, en instituant une Commission des finances qui réponde de ses responsabilités devant le Synode</p>	<p>a) Voir l'action n° 7</p> <p>b) Les 18 février, 1^{er} mars et 14 avril 2022, le Bureau du Synode a discuté des projets de normes à l'attention de la Commission de nomination et la CEG et les a adoptées en première lecture.</p> <p>Les normes ont ensuite été envoyées à la CEG et à la Commission de nomination pour consultation.</p> <p>Elles seront présentées au synode d'automne 2022 pour prise de connaissance.</p> <p>c) Une Commission des finances exerçant une fonction de vérification est rejetée, car les comptes sont vérifiés par la CEG.</p> <p>Une Commission des finances en tant qu'organe spécialisé avec fonction consultative pour le Conseil a en revanche fait ses preuves et elle est maintenue.</p>	<p>a) Action refusée, proposition alternative</p> <p>b) En préparation</p> <p>c) Action refusée</p>
15	<p>Intégrer dans le nouveau règlement du Synode une note ou un descriptif précisant la procédure d'adoption du cahier des charges de la CEG</p>	<p>Plan d'action Voir l'action n° 14, b</p>	<p>En préparation</p>

N°	Recommandations	Plan d'action	Avancement
16	Inclure dans le nouveau règlement des finances une compétence financière claire du Conseil pour les dépenses extraordinaires ou urgentes ; introduire également une procédure pour les dépenses dépassant ce seuil (information et approbation par le président ou la présidente du Synode).	<p>Le Conseil a présenté au Synode un règlement des finances entièrement révisé. Ce règlement définit les compétences en matière de dépenses (art. 9 à 11 surtout) Le Synode a adopté ce nouveau règlement des finances en juin 2021.</p> <p>Plan d'action Pas d'autre action prévue</p>	Action mise en œuvre
17	Adapter le règlement des signatures pour les dépenses du président ou de la présidente du Conseil dans les annexes du Règlement d'organisation : ces dépenses doivent être désormais visées par le vice-président ou la vice-présidente (et dans les cas litigieux par le président ou la présidente du Synode). Le règlement actuellement en vigueur – qui prévoit le visa de la directrice – semble inadapté (conflit dû au rapport hiérarchique entre les deux)	Voir l'action n° 12	En préparation, entrée en vigueur du ROrg le 1.8.2022

3. Autre recommandation de la commission d'enquête

Dans son rapport, la commission d'enquête a formulé la recommandation suivante concernant la plaignante, sans l'intégrer dans la liste de dix-sept recommandations traitées au point 1.2 du présent document :

« La commission d'enquête recommande au Conseil d'entrer en négociation avec la plaignante afin qu'une juste reconnaissance (sociale – financière – personnelle) lui soit octroyée. »

Le Conseil a mené ces négociations. Après de nombreux entretiens avec la plaignante et son avocate, un accord a été conclu le 30 mars 2022 et la communication suivante convenue :

À la suite d'une plainte concernant le droit du travail, le Synode a mis en place une commission temporaire d'enquête en juin 2020. Sur mandat de cette dernière, l'étude d'avocats Rudin Cantieni a mené une enquête indépendante. La commission temporaire a présenté les conclusions de l'enquête dans un rapport accessible au public. La plaignante a demandé réparation pour violation de son intégrité personnelle par son supérieur. Les parties sont convenues d'un accord à l'amiable n'impliquant pas la reconnaissance d'une obligation légale ; il prévoit que l'EERS verse à la plaignante une somme forfaitaire de 50 000 CHF. Ce montant couvre une partie des frais de représentation juridique de la plaignante et comporte une réparation morale qui sera remise, selon le souhait de la plaignante, à des organisations œuvrant dans les domaines de la prévention de la violence et de l'aide aux victimes.

4. Perspectives

Outre les mesures énumérées dans le plan d'action (notamment l'extension de la procédure de traitement des plaintes à tous les domaines de l'EERS ayant un impact sur le budget, l'introduction d'un engagement personnel comme base pour tous les domaines de l'EERS ayant un impact sur le budget et l'élaboration de normes à l'attention de la Commission de nomination et de la CEG), le Conseil prévoit encore d'autres actions dans le domaine de la protection de l'intégrité personnelle.

Le Conseil soumettra un projet en ce sens lors du synode de novembre 2022. Il souhaite d'une part proposer que le Synode recommande aux Églises membres d'appliquer les six éléments visant la protection de l'intégrité personnelle. Cette stratégie de prévention des violations de l'intégrité personnelle et de gestion de crise lorsqu'un cas de cette nature est notifié a déjà été approuvée en 2019 par le Conseil, qui en a recommandé l'application aux Églises membres de l'EERS. Une décision du Synode sur ce point viendrait renforcer cette recommandation du Conseil.

D'autre part, le Conseil entend aussi proposer au Synode que les notifications de violations de l'intégrité personnelle au sein des Églises membres se fassent d'une manière uniforme pour permettre une analyse statistique, et qu'elles soient communiquées chaque année à l'EERS. Ces chiffres serviront la transparence et permettront de renseigner les médias. Le relevé statistique mettra en outre en évidence les domaines particulièrement délicats, ce qui permettra à l'EERS d'entreprendre des mesures préventives de manière ciblée.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

7.1

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Motion de Michel Müller et de six cosignataires concernant la suspension de l'Église orthodoxe russe du COE

Proposition

Le Conseil de l'EERS est chargé de demander au Conseil œcuménique des Églises (COE) d'examiner la suspension de l'Église orthodoxe russe du COE.

Zurich, le 12 avril 2022

Le motionnaire : Michel Müller

Explication

La légitimation ecclésiale par le Patriarcat, c'est-à-dire par la direction suprême de l'Église orthodoxe russe, d'une guerre d'agression et de crimes de guerre présumés commis dans ce contexte, exige que l'Église mondiale prenne une position claire. La réflexion à ce propos doit tenir compte des conséquences pour l'Église orthodoxe russe dans son ensemble, en particulier pour les métropolies et les paroisses qui opposent leur refus à la guerre. Le simple objectif de maintien de la capacité de dialogue ne saurait être déterminant, car il est possible de mener des échanges même avec un membre suspendu, pour autant que la position du COE soit claire. Il convient donc d'examiner la suspension, voire l'exclusion, de l'Église orthodoxe russe du COE.

Les six cosignataires :

Roman Baur

Corinne Duc

Eva Ebel

Annelies Hegnauer

Jolanda Majoleth

Esther Straub



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé

Proposition

Le Conseil de l'EERS est prié d'expliquer, dans un rapport, la manière dont l'EERS entend jouer son rôle d'interlocutrice au niveau fédéral pour les questions qui portent sur les activités d'aumônerie dans les milieux de santé. Le rapport devra aussi expliciter la manière dont l'EERS implique les Églises cantonales dans cette tâche et garantit le respect des différents modèles cantonaux de collaboration institutionnelle entre Église et santé publique.

Zurich, le 12 avril 2022

Autrice du postulat : Esther Straub

Explication

Il n'a pas fallu attendre la crise liée au Covid-19 pour constater que la question de l'aumônerie dans les milieux de santé méritait d'être abordée, y compris au plan national. Dans le contexte du développement du système de forfaits par cas SwissDRG, qui a intégré des prestations d'accompagnement spirituel dans la structure tarifaire nationale sans consulter les instances ecclésiastiques responsables, les Églises cantonales ont été confrontées à la question de la représentation au niveau national des communautés religieuses fournissant des prestations d'aumônerie.

Bien qu'à l'échelle nationale, d'importantes conditions-cadres légales (LAMal) réglementent de nombreux secteurs dans le domaine de la santé, en Suisse, l'organisation des prestations de santé relève de manière prépondérante de la responsabilité des cantons. Les Églises cantonales collaborent d'ailleurs selon différents modèles avec les institutions sanitaires publiques de leur canton. Le rapport demandé devra exposer la manière dont l'EERS envisage de défendre les intérêts communs des Églises membres auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et comment elle entend agir en réseau avec d'autres communautés religieuses fournissant des prestations d'accompagnement spirituel dans les milieux de santé, pour conférer à l'aumônerie dans les hôpitaux et les cliniques psychiatriques un visage au niveau national. Dans son rapport, l'EERS devra aussi se positionner par rapport à la nouvelle « Association professionnelle d'aumônerie en milieu de santé (APA) », fondée récemment, et qui est indépendante des Églises.

Les neuf cosignataires :

Erika Cahenzli

Corinne Duc

Roman Baur

Jolanda Majoleth

Eva Ebel

Michel Müller

Theddy Probst

Annelies Hegnauer

Manuel J. Amstutz



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

8

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés

Propositions

1. Le Synode adopte le Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés.
2. Le Synode met en vigueur le Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés par la décision de ce jour.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Règlement d'association – Introduction au point à l'ordre du jour du Synode

Les membres actuels de l'EERS le sont depuis la fondation de ce qui s'appelait alors la Fédération des Églises protestantes de Suisse. Peu d'associations sont aussi stables de ce point de vue.

La question se pose cependant de savoir si, et dans quelles conditions, il est possible d'engager un dialogue avec d'autres Églises : Églises libres et autres Églises protestantes comme la Fédération d'Églises évangéliques-luthériennes en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, Églises issues de la migration, ordres religieux évangéliques, communautés, communautés de diaconesses et de diacres, Église évangélique libre de Genève EELG, Église évangélique de la Principauté de Liechtenstein ou encore Église évangélique suisse de Londres.

La nouvelle constitution a donc créé pour les Églises et communautés intéressées la possibilité de s'associer à l'EERS. Une telle démarche doit permettre la mise en place d'un échange caractérisé par une certaine continuité avec le Conseil. Les Églises et les communautés associées peuvent aussi participer au synode et prendre la parole (elles n'ont cependant pas le droit de voter ni de prendre part aux élections). Elles disposent d'un droit de participation analogue à celui des conférences.

La constitution ne fixe cependant au § 36 que les conditions générales. Le Règlement ici proposé prévoit des dispositions plus détaillées sur la procédure à suivre ainsi que sur la négociation de la convention d'association, sur la décision du Synode et sur la collaboration avec l'EERS.

L'acte d'association est subordonné à l'approbation des deux tiers des membres du Synode. Le Conseil doit en négocier au préalable les conditions avec l'Église ou la communauté désireuse de s'associer. Le Synode prend la décision d'association en deux temps : l'Église ou la communauté désireuse de s'associer se présente lors d'un premier synode. La décision d'association est prise lors d'un second synode. L'association est un accord contractuel déclarant la volonté de l'Église ou de la communauté associée et de l'EERS de coopérer et définissant la portée de cette coopération. Il est proposé de faire payer à l'entité qui s'associe des frais d'un montant minimal fixé par le Règlement. La négociation d'un montant plus important est possible.

L'association ne permet pas de devenir membre de l'EERS, mais offre cependant la possibilité d'institutionnaliser les échanges et d'entretenir le dialogue avec elle.

Règlement relatif à l'association d'Églises et de communautés

Sur la base du § 36 de la constitution de l'EERS, le Synode de l'EERS promulgue le règlement suivant :

I. Ouverture de négociations

Art. 1 Procédure et dépôt de demande

¹ Les Églises ou les communautés intéressées par une association et qui satisfont aux prérequis fixés au § 36 al. 2 de la constitution prennent contact avec le Conseil de l'EERS. Ce dernier conduit un entretien préliminaire et recommande à l'Église ou à la communauté intéressée, s'il considère que cette dernière satisfait aux prérequis, de déposer une demande motivée.

² Si le Conseil considère les prérequis non remplis, il l'indique. Si l'Église ou la communauté intéressée maintient néanmoins son souhait d'association, elle peut adresser une demande motivée à la présidence du Synode. Cette dernière décide alors de mettre ou non cette question à l'ordre du jour d'un synode ultérieur. Le cas échéant, le Synode y votera pour autoriser ou non le Conseil à ouvrir des négociations d'association.

Art. 2 Négociations d'une convention d'association

¹ Le Conseil de l'EERS négocie avec l'Église ou la communauté intéressée l'ensemble des conditions de l'association.

² L'obligation financière de l'Église ou de la communauté fait partie intégrante de la négociation. L'EERS prélève un montant minimal annuel de CHF 1000.- l'association. Cette somme couvre les frais.

³ Si les Églises ou les communautés désireuses de s'associer et le Conseil de l'EERS s'accordent sur les conditions, ils concluent une convention d'association. Cette dernière est subordonnée à l'approbation de l'association par le Synode de l'EERS.

II. Décision du Synode de l'EERS

Art. 3 Discussion et décision au Synode

¹ Si le Synode a reçu une demande d'association, l'Église ou la communauté qui l'a déposée est invitée, en concertation avec la présidence du Synode, au synode suivant. L'Église ou la communauté s'y présente. Le Synode, quant à lui, s'exprime sur ses attentes.

² Le Synode se prononce sur l'association au plus tôt lors du synode suivant.

III. Collaboration avec l'EERS

Art. 4 Modalités d'échanges

- ¹ Le Conseil de l'EERS conduit un échange régulier avec les Églises et les communautés associées.
- ² Les points prévus à l'ordre du jour de l'échange sont remis en temps voulu aux autres personnes y participant.
- ³ L'échange fait l'objet d'un procès-verbal.

IV. Disposition complémentaire

Art. 5 Partie de la convention d'association

- ¹ Les dispositions du présent Règlement font partie intégrante de la convention d'association.
- ² Le présent Règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

Annexe

Constitution de l'EERS

§ 36 Églises et communautés associées

¹ L'association offre aux Églises et communautés qui ne sont pas membres de l'EERS la possibilité d'une rencontre sous une forme institutionnalisée et d'un échange structuré avec l'EERS. Les Églises et communautés associées ne sont pas des membres au sens de la lettre IV de la présente constitution (Membres).

² Peuvent être associées :

a. les Églises et communautés protestantes sises en Suisse qui :

1. s'inscrivent en tant qu'Église ou communauté dans la tradition protestante,
2. ont au moins un ancrage régional,
3. sont constituées d'une manière démocratique,
4. ne sont pas rattachées à une Église déjà membre de l'EERS ou n'appartiennent pas à une union synodale déjà membre de l'EERS.

b. les Églises et communautés protestantes suisses sises à l'étranger.

³ La décision d'association nécessite l'approbation des deux tiers des délégués présents au Synode.

⁴ Les Églises et communautés associées envoient une représentante ou un représentant au Synode. Elles y disposent d'une voix consultative.

⁵ Le Conseil conduit un échange structuré avec les Églises et communautés associées.

⁶ L'EERS ou les Églises et communautés associées peuvent mettre un terme à l'association, en respectant un délai de trois mois, avec effet pour la fin d'une année civile. La décision prise par l'EERS de mettre un terme à une association nécessite l'approbation des deux tiers des membres présents au Synode.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

9

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Composition du Synode dès 2023

Proposition

Le Synode prend connaissance de la composition du Synode dès 2023.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse EERS

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Composition du Synode dès 2023

Une élection générale au Conseil a lieu en 2022. Il est prévu dans le même temps d'actualiser le nombre de personnes que chaque Église membre de l'EERS délèguera au Synode pour les années 2023 – 2026. La constitution de l'EERS prévoit les dispositions suivantes :

§ 19, al. 2 Composition [du Synode]

Le nombre de délégués d'une Église membre est déterminé en fonction du nombre de ses membres à la fin de l'année précédant les élections pour le renouvellement complet du Conseil :

- a. jusqu'à 5 000 membres : une déléguée ou un délégué ;
- b. jusqu'à 50 000 membres : deux délégués ;
- c. par tranche de 50 000 membres supplémentaires d'une Église, une déléguée ou un délégué supplémentaire.

Église membre	Nombre de membres (état : fin 2021)	Délégation au Synode 2023 (Δ)
Aargau	148'684	4 (-1)
Appenzell AI/AR	22'222	2 (=)
Basel-Landschaft	79'591	3 (=)
Basel-Stadt	23'941	2 (=)
Bern-Jura-Solothurn	544'256	12 (-2)
Fribourg	39'184	2 (=)
Genève	58'284	3 (=)
Glarus	12'864	2 (=)
Graubünden	62'514	3 (=)
Luzern	39'528	2 (=)
Neuchâtel	43'946	2 (=)
Nidwalden	4'189	1 (=)
Obwalden	2'823	1 (=)
St. Gallen	98'929	3 (-1)
Schaffhausen	27'196	2 (=)
Schwyz	17'500	2 (=)
Solothurn	24'168	2 (=)
Thurgau	88'876	3 (=)
Ticino	4'777	1 (-1)
Uri	1'622	1 (=)
Valais	20'812 *	2 (=)
Vaud	185'199	5 (-1)
Zürich	396'876	9 (-1)
Zug	16'042	2 (=)
Église év.-méthodiste	5'123	2 (=)
Total	1'969'146	73 (-8) **

* Nombre de membres de l'Église en 2022, les chiffres pour 2021 ne sont disponibles qu'à l'été 2022.

** Le 8^e siège perdu est celui de l'Église Évangélique Libre de Genève, qui a quitté l'EERS.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

10

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Rapport d'activité 2021

Proposition

Le Synode adopte le rapport d'activité 2021.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

Rapport d'activité 2021 : avant-propos	5
Résumé en français	6
Zusammenfassung Deutsch.....	7
Riassunto italiano.....	8
Resumaziun Rumantsch Grischun	9

Conseil et chancellerie

1. Conseil.....	10
2. Chancellerie	11

Projets

1. Être Église protestante sur trois plans.....	12
1.1 Règlement du Synode et règlement des finances	12
1.1.1 Règlement du Synode	12
1.1.2 Règlement des finances	12
1.2 Comités stratégiques et champs d'action	12
1.3 Conférence des présidences d'Église CPE	13
1.4 Pandémie de Covid-19	14
1.4.1 Task-force Covid-19.....	14
1.4.2 Avis d'éthique théologique.....	15
1.4.3 Action « offreurelumiere.ch » (Pâques et Pentecôte)	15
1.4.4 Action « Atonécoute »	16
1.5 Site internet et identité visuelle	16
1.6 Groupe de travail « Forum pour l'éducation »	17
2. Être Église protestante avec d'autres	17
2.1 Œcuménisme en Suisse	17
2.1.1 Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ.....	17
2.1.2 Rencontre œcuménique à l'occasion du synode de novembre 2021 en présence du Conseiller fédéral Ignazio Cassis et du cardinal Pietro Parolin	18
2.1.3 Rencontres de délégations intraprotestantes.....	18
2.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC.....	19
2.1.5 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH.....	19
2.2 Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE	20
2.3 Œcuménisme dans le monde.....	21
2.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE.....	21
2.3.1.1 Généralités	21
2.3.1.2 Steering Committee du COE pour le projet « Green Village »	21
2.3.1.3 Préparation de l'Assemblée de Karlsruhe en 2022	22
2.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées CMER.....	22
2.3.3 Conférence des Églises européennes CEC.....	23
2.4 Relations bilatérales.....	23
2.5 Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient.....	24
2.6 Œuvres et organisations missionnaires	24
2.6.1 Fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain	24
2.6.2 Projet de dialogue EPER – Églises	25

2.6.3	Collaboration avec les Églises (KiZA)	25
2.6.3.1	Rencontre avec l'EPER	25
2.6.3.2	Table ronde avec l'Église réformée de Transcarpatie	25
2.6.4	Rencontre annuelle avec les responsables « Terre Nouvelle » des Églises membres	26
2.6.5	Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS KME ..	26
2.7	Churches' Commission for Migrants in Europe CCME	26
3.	La foi et la proclamation protestantes	27
3.1	Conférence Solidarité protestante suisse SPS	27
3.2	Fonds Églises suisses à l'étranger CESE.....	27
4.	La célébration et la prière protestantes	28
4.1	Commission de liturgie	28
4.2	Saison de la Création	28
4.3	Droits d'auteur	29
5.	L'action protestante.....	29
5.1	Diaconie	29
5.1.1	Diaconie Suisse	29
5.1.2	Fondia	30
5.1.3	Soins palliatifs.....	30
5.1.4	Pro Mente Sana / Cours ensa.....	30
5.1.5	Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE..	31
5.1.6	Aumônerie en milieu hospitalier	32
5.1.7	Aumônerie de l'Armée	32
5.2	Politique en matière de migration et d'asile	33
5.2.1	Aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile CFA..	33
5.2.2	Rencontres des responsables de la migration des Églises membres	34
5.2.3	Commission fédérale des migrations CFM	34
5.3	Politique concernant les femmes et le genre	35
5.3.1	Conférence Femmes	35
5.3.2	Fonds pour le travail des femmes	35
5.3.3	Guide « Accueillir en mots et en images ».....	35
5.3.4	Rencontres des interlocutrices et interlocuteurs en matière de prévention de la violation des limites	36
6.	L'engagement public protestant.....	36
6.1	Travail de relations publiques de l'EERS.....	36
6.2	Positions évangéliques.....	37
6.2.1	Dimanche des réfugiés.....	37
6.2.2	Journée internationale des droits humains	37
6.2.3	Résolution du Synode de l'EERS : « Demandeuses et demandeurs d'asile d'Afghanistan » et position du Conseil de l'EERS	38
6.2.4	Fonds en faveur des droits humains	38
6.3	Défense d'intérêts et prise d'influence.....	38
6.3.1	Développement et mise en œuvre de la stratégie d'œco Églises pour l'environnement.....	38
6.3.2	Coq vert.....	39
6.3.3	Forum politique	39
6.3.4	Coordination avec les autorités fédérales.....	40
6.3.5	Consultations et prises de position.....	40
6.3.5.1	Interdiction de se dissimuler le visage.....	40
6.3.5.2	Objets environnementaux.....	41
6.3.5.3	Don d'organes	41

6.3.5.4	Mariage pour toutes et tous : votation populaire et débats publics.....	42
6.3.5.5	Questions éthiques en lien avec la pandémie de coronavirus.....	43
6.3.6	Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT	43
6.4	Paix religieuse	43
6.4.1	IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en route »	43
6.4.2	Fédération suisse des communautés israélites FSCI	44
6.4.3	Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP	44
6.4.4	Commission « Nouveaux mouvements religieux » de l'EERS NMR	45
6.4.5	Conseil suisse des religions SCR	45
6.4.6	Rencontre des personnes chargées des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres	45

Annexes

1.	Délégations et rencontres du Conseil	46
2.	Les publications de l'EERS	49
2.1	Appels, prises de position, réponses à des consultations.....	49
2.2	Publications	49
2.3	Motions et postulats en cours d'examen.....	50
3.	Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie.....	50
4.	Engagement dans des commissions fédérales.....	51

Rapport d'activité 2021 : avant-propos

Nous vivons une époque agitée, que beaucoup trouvent même dramatique. Entre la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, le changement climatique et les évolutions politiques que connaît l'Europe, le monde devient plus difficile à déchiffrer et un sentiment d'insécurité apparaît. Le trouble n'est pas dû uniquement au changement en lui-même, il vient aussi de la rapidité à laquelle il se produit. J'écris ces lignes sans savoir quelle situation vivra la société à l'heure où elles seront lues. Il n'est même plus possible de savoir ce qui se passera demain. Mais l'EERS ne s'aligne ni derrière la dramaturgie des scénarios hollywoodiens ni derrière le pessimisme des oracles annonçant la fin des temps. Elle s'en tient à la vision du psalmiste : « Mes heures sont dans ta main » (Ps 31,16). Nous ne pouvons pas prédire quelles voies Dieu choisira, mais nous réaffirmons avec toutes les chrétiennes et tous les chrétiens notre foi et notre espérance que le dernier mot ne reviendra pas à la mort mais au Christ qui déclare : « ... je vis et vous vivrez aussi ».

Forte de cette conviction et de cette assurance, l'EERS s'est attelée en 2021 aux tâches multiples et complexes qui l'attendaient. Elle rend compte aujourd'hui de son activité dans le présent rapport, qui montre bien la volonté du Conseil et mon ambition de présidente : non seulement nous voulons, avec un œil dans le rétroviseur, reprendre et achever les chantiers ouverts et les tâches en cours, contribuer de manière raisonnée et responsable à façonner le présent, si difficile soit-il, mais nous voulons aussi résolument créer des perspectives d'avenir. L'EERS a posé d'importants jalons l'amenant à agir conformément à sa nouvelle mission constitutionnelle et à approfondir la communion d'Églises. La détermination de champs d'action lors du synode d'été à Berne a constitué à cet égard un grand pas en avant. Citons pour illustrer ces avancées :

- la manière dont les contacts internationaux sont entretenus et se sont intensifiés, notamment avec les Églises chrétiennes de Syrie ;
- l'engagement en faveur d'une société apte à affronter l'avenir et faisant preuve de cohésion, pendant et après la pandémie ;
- l'exigence posée de voir s'institutionnaliser de manière prometteuse l'échange entre l'État et les Églises, ainsi qu'avec les autres communautés religieuses présentes en Suisse ;
- la protection de l'intégrité corporelle, même au regard de la nécessité urgente d'augmenter les dons d'organes ;
- les aménagements à prévoir au sein de l'Église après l'élargissement légal du mariage aux couples de même sexe.

Souvent, la devise protestante *semper reformanda* est immédiatement confirmée par la réalité, et ce fut le cas dans l'année sous revue. Nous vivons une période exigeante, mais cette impression nous a toujours été coutumière, de par notre manière de nous définir comme protestantes et protestants.

Au nom du Conseil, je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la chancellerie pour leur travail professionnel et pour leur grand engagement durant l'année sous revue.

Rita Famos
Présidente
Église évangélique réformée de Suisse EERS

Résumé en français

1. Durant l'année sous revue, les présidentes et présidents des Églises membres se sont réunis en six séances ordinaires, dont une retraite, dans le cadre de la Conférence des présidences d'Église. Les discussions ont porté sur de nombreux sujets, notamment sur les défis liés à la pandémie, les champs d'action, l'Afghanistan, le développement des Églises et des paroisses, l'aumônerie de l'Armée, ainsi que les prises de position sur le « mariage pour toutes et tous » et le don d'organes.
2. La task force Covid-19, où de nombreuses Églises membres sont représentées, s'est réunie chaque semaine pour une séance virtuelle. Les échanges ont à nouveau mis l'accent sur les implications des consignes données par les autorités pour les cultes et les actes ecclésiastiques.
3. Une action virtuelle de solidarité a été organisée en signe de solidarité avec les personnes souffrant des conséquences de la pandémie de coronavirus. Menée entre Pâques et la Pentecôte, l'action « offreunelumière » a permis de rendre hommage aux personnes décédées du Covid-19, de remercier les personnes particulièrement sollicitées durant la pandémie et d'exprimer l'espoir placé dans l'après-pandémie.
4. La Conférence Solidarité protestante Suisse (SPS) avait pris la décision d'utiliser la collecte de la Réformation 2020 pour créer un fonds de secours. L'assemblée plénière a décidé en mai d'accorder une aide de 120 000 francs à des paroisses des cantons du Tessin, de Neuchâtel et de Genève, un soutien de 20 000 francs au centre de Crêt-Bérard et un montant de 10 000 francs au comité des vaudois en Suisse (« Waldenserkomitee ») issu des dons « coup de cœur ».
5. Lors de son assemblée plénière, la Conférence Diaconie Suisse a adopté la révision des exigences minimales de la formation professionnelle socio-diaconale. En outre, elle a établi un document de référence sur le thème des « communautés bienveillantes ». Enfin, elle a réalisé des assises à Lausanne auxquelles ont participé diverses personnes actives dans le domaine de la diaconie en Suisse romande.
6. Les sujets éthiques traités par l'EERS et par la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) ont à nouveau présenté de nombreuses similitudes. Cela vaut aussi bien pour des questions bioéthiques au sens strict, dans le contexte de la médecine reproductive, que pour des questions sociopolitiques que soulèvent par exemple le don d'organes ou la lutte contre la pandémie.
7. En mars 2020, le Conseil de l'EERS a constitué un groupe de travail temporaire pour le conseiller dans l'élaboration de son partenariat avec l'aumônerie de l'Armée. Le travail s'est concentré sur les points suivants : a) favoriser le recrutement de futurs aumôniers, hommes et femmes, au sein des Églises membres ; b) créer des conditions-cadre pérennes dans les Églises membres ; c) régler la question de la compétence respective des Églises membres et de l'EERS comme partenaire officiel de l'Armée. Le Conseil soumettra au Synode de juin 2022 un document correspondant présentant des options d'action.
8. Au vu de l'évolution dramatique de la situation en Afghanistan, le Conseil de l'EERS a adressé une lettre et six demandes concrètes au Conseil fédéral. Ces dernières portaient pour l'essentiel sur l'engagement humanitaire de la Suisse en Afghanistan et dans les pays voisins, sur la politique de réinstallation de la Confédération et la pratique d'octroi de visas humanitaires. La question d'une réévaluation du statut de séjour des requérantes et requérants d'asile déboutés venus d'Afghanistan y était finalement aussi abordée.

Zusammenfassung Deutsch

1. Die Präsidien der Mitgliedkirchen trafen sich im Berichtsjahr im Rahmen der Konferenz der Kirchenpräsidien zu sechs Sitzungen inklusive einer Retraite. Zahlreiche Themen wurden besprochen, u. a. Herausforderungen der Pandemie, Handlungsfelder, Afghanistan, Kirchen- und Gemeindeentwicklung, Armeeseelsorge sowie Positionen zur «Ehe für alle» und zur Organspende.
2. Die Taskforce Covid-19, in der zahlreiche Mitgliedkirchen vertreten sind, traf sich 2021 wöchentlich zu einer virtuellen Sitzung. Ein Schwerpunkt des Austauschs lag erneut auf den Folgerungen zu den behördlichen Anordnungen bezüglich Gottesdienste und Kasualhandlungen.
3. Als Zeichen der Solidarität mit den unter den Folgen der Coronavirus-Pandemie leidenden Personen wurde eine virtuelle Solidaritätsaktion entworfen. Mit der Aktion lichtschenken.ch konnte zwischen Ostern und Pfingsten der Corona-Toten gedacht, den während der Pandemie besonders geforderten Personen gedankt und der Hoffnung auf die Zeit nach der Pandemie Ausdruck verliehen werden.
4. Die Konferenz Protestantische Solidarität Schweiz PSS hatte für die Reformationskollekte 2020 die Einrichtung eines Notfonds beschlossen. Die Plenarversammlung beschloss im Mai Hilfen für Gemeinden im Tessin, Neuenburg und Genf mit je 120 000 Franken, für das Zentrum Crêt-Bérard eine Unterstützung von 20 000 Franken und für das Waldenserkomitee in der Schweiz aus der Liebesgabe einen Betrag von 10 000 Franken.
5. Die Konferenz Diakonie Schweiz genehmigte an der Plenarversammlung die Revision der Mindestanforderungen für die sozialdiakonische Berufsausbildung. Zudem erstellte die Konferenz ein Grundlegendokument zum Thema «Sorgende Gemeinschaften». Schliesslich führte sie eine Vernetzungstagung in Lausanne unter verschiedenen diakonisch Engagierten der Westschweiz durch.
6. Die ethischen Themen der EKS und der Nationalen Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin NEK wiesen erneut grosse Übereinstimmungen auf. Das gilt für bioethische Fragen im engeren Sinn im Rahmen der Fortpflanzungsmedizin ebenso wie für gesellschaftspolitische Fragen etwa betreffend die Organspende oder die Pandemiebewältigung.
7. Im März 2020 setzte der Rat eine zeitlich befristete Arbeitsgruppe ein, die ihn bei der Konkretisierung seiner Partnerschaft mit der Armeeseelsorge beraten sollte. Im Mittelpunkt der Arbeit standen a) die Förderung der Rekrutierung zukünftiger Seelsorgerinnen und Seelsorger aus den Mitgliedkirchen; b) die Schaffung nachhaltiger Rahmenbedingungen in den Mitgliedkirchen und c) die Klärung der Frage der Zuständigkeiten der Mitgliedkirchen bzw. der EKS als offizielle Partnerin der Armee. Eine entsprechende Vorlage mit Handlungsoptionen unterbreitet der Rat der Synode im Juni 2022.
8. Angesichts der dramatischen Entwicklungen in Afghanistan wandte sich der Rat mit einem Schreiben und sechs konkreten Anliegen an den Bundesrat. Diese bezogen sich im Wesentlichen auf das humanitäre Engagement der Schweiz in Afghanistan und den Nachbarstaaten sowie die Resettlement-Politik des Bundes, die Vergabepaxis bei humanitären Visen. Vorgebracht wurde schliesslich auch das Anliegen einer Neubewertung des Aufenthaltsstatus abgewiesener Asylsuchender aus Afghanistan.

Riassunto italiano

1. I presidi delle Chiese membro si sono incontrati sei volte durante l'anno di riferimento: cinque volte nell'ambito della conferenza dei presidi ecclesiastici e una volta per un ritiro. Sono stati discussi molti temi: le sfide legate alla pandemia, i campi d'azione, la situazione in Afghanistan, lo sviluppo della Chiesa e comunità, la cura d'anime nell'esercito nonché le posizioni in merito al «matrimonio per tutti» e alla donazione degli organi.
2. La taskforce Covid-19, nella quale sono rappresentate numerose Chiese membro, nel 2021 si è riunita settimanalmente nell'ambito di sedute virtuali. La discussione si è incentrata per lo più sulle conseguenze delle disposizioni statali per la vita liturgica (culti e altre cerimonie ecclesiastiche).
3. Come simbolo di solidarietà con le persone che soffrono per le conseguenze della pandemia da Coronavirus è stata lanciata un'iniziativa virtuale di solidarietà. Con l'iniziativa «regalareluce.ch» fra Pasqua e Pentecoste si è potuto ricordare chi è deceduto a causa della pandemia, ma anche esprimere gratitudine a tutti coloro che si sono impegnati nel campo dell'assistenza e dare voce alle speranze per il futuro postpandemico.
4. La Conferenza Solidarietà Protestante Svizzera SPS aveva deciso di devolvere la colletta della Domenica della Riforma 2020 alla creazione di un fondo di emergenza. L'assemblea plenaria tenuta in maggio ha deciso di stanziare fondi per l'aiuto a comunità nel Ticino, a Neuchâtel e a Ginevra (120 000 franchi ciascuna). Al Centro Crêt-Bérard sono stati devoluti 20 000 franchi e al Comitato dei Valdesi in Svizzera 10 000 franchi, questi ultimi provenienti dal fondo caritatevole della SPS.
5. La conferenza Diaconia Svizzera ha approvato in assemblea plenaria la revisione dei requisiti minimi per la formazione diaconale. La conferenza ha inoltre creato un documento di base sul tema «comunità che si prendono cura». Infine, essa ha organizzato un incontro di networking a Losanna rivolto a persone impegnate in ambito diaconale nella Svizzera francese.
6. La CERiS e la Commissione nazionale d'etica per la medicina umana CNE si sono nuovamente espresse in maniera unanime su diversi temi di natura etica. Ciò è valso per questioni bioetiche nel senso stretto del termine, p.es. riguardo alla procreazione assistita, ma anche per questioni relative alla politica sociale, p.es. per quanto concerne la donazione d'organi o le misure volte al superamento della pandemia da Coronavirus.
7. Nel marzo 2020 il Consiglio della CERiS ha istituito un gruppo di lavoro a tempo determinato con funzione consultativa in merito alla collaborazione con l'Esercito svizzero nell'ambito della cappellania militare. Temi centrali sono stati: a) la promozione del reclutamento di futuri cappellani e cappellane da parte delle Chiese membro; b) la creazione nelle Chiese membro di condizioni atte a sostenere l'impegno di pastore e pastori nella cappellania militare; c) il chiarimento delle rispettive competenze delle Chiese membro e della CERiS quale partner ufficiali dell'Esercito. Il consiglio sottopone in merito al Sinodo di giugno 2022 una bozza con diverse opzioni.
8. In considerazione degli sviluppi drammatici della situazione in Afghanistan il Consiglio della CERiS si è rivolto al Consiglio Federale con una lettera e sei richieste concrete. Tali richieste si riferivano sostanzialmente all'impegno umanitario della Svizzera in Afghanistan e nei paesi vicini, nonché alla politica di reinsediamento della Confederazione e alla concessione di visti umanitari. Infine è stata presentata la richiesta di rivalutare la situazione di quei richiedenti asilo provenienti dall'Afghanistan, a cui non è stata riconosciuta la condizione di rifugiati.

Resumaziun Rumantsch Grischnun

1. En l'onn da gestiun èn ils presidis da las baselgias commembras s'inscuntrads a sis sesidas ed ina retratga en il rom da la Conferenza dals presidis da las baselgias. Ins ha discutà numerusas tematicas, t.a. sfidas da la pandemia, champs d'acziun, Afghanistan, svilup da las baselgias e plaivs, pastoraziun da l'armada sco er posiziuns tar «matrimoni per tuts» e la donaziun d'organs.
2. La Task Force Covid-19 cun sia represchentanza da las bleras baselgias commembras è s'inscuntrada l'onn 2021 mintg'emna ad ina sesida virtuala. In punct central dal barat eran danovamain las consequenzas da las disposiziuns uffizialas areguard cults divins e casualias.
3. Sco segn da la solidaritad cun las personas che pateschan sut las consequenzas da la pandemia dal virus da corona han ins concepì in'acziun da solidaritad virtuala. Cun l'acziun «lichtschenken.ch» han ins tranter Pasca e Tschuncaisma pudì pensar als morts vi da Corona, han ins pudì engraziar a las personas fitg dumandadas durant la pandemia ed han ins pudì exprimer speranza sin il temp suentar la pandemia.
4. La conferenza Solidaritad Protestanta Svizra aveva decis per la collecta da la refurma 2020 da stgaffir in fond d'urgenza. L'assemblea plenara dal mais matg ha decis da gidar a plaivs dal Tessin, Neuchâtel e Genevra cun mintgamai 120 000 fr, da sustegnair il center Crêt-Bérard cun 20 000 fr, e da pajar al comité svizzer per la baselgia valdaisa l'import da 10 000 fr or dal dun da beneficenza.
5. La conferenza «Diakonie Schweiz» ha acceptà a l'assemblea plenara la revisiun dals standards minimals per la furmaziun social-diaconica professiunala. En pli ha la conferenza elavurà in document da basa a la tematica da las cuminanzas da tgira. La fin finala ha ella organisà ina conferenza a Losanna per colliar ils differents engaschads en la diaconia da la Svizra romanda.
6. Las tematicas eticas da la BERS e da la Cumissiun naziunala d'etica (CNE) mussavan puspè gronda concordanza sin il champ da la medischna umana. Quai vaglia per dumondas bio-eticas en il rom da la medischna da reproducziun sco er per dumondas sociopoliticas areguard la donaziun d'organs u co superar la pandemia.
7. Il mars 2020 ha il Cussegl installà per in temp limità ina gruppa da lavur che duai al cussegliar tar la concretisaziun da sia partenanza cun la pastoraziun da l'armada. En il center da la lavur stevan a) la promoziun da recutar las futuras spiritualas e spirituals da las baselgias commembras; b) da stgaffir cundiziuns generalas persistentas en las baselgias commembras, e c) da sclerir la dumonda da las cumpetenzas da las baselgias commembras resp. da la BERS sco partenaria uffiziala da l'armada. Ina proposta correspondentia cun differentas opziuns suttametta il Cussegl a la sinoda il zercladur 2022.
8. En vista al svilup dramatic en l'Afghanistan è il Cussegl sa drizzà cun ina brev e sis giavischs concrets al Cussegl federal. Quels concernevan essenzialmain l'engaschament umanitar da la Svizra en l'Afghanistan ed ils stadis vischins, sco er la politica da repatriaziun da la Confederaziun e la pratica tar la surdada da visums umanitars. En pli han ins formulà il giavisch suentar ina nova valitaziun dal status da dimora da requirents d'asil refusads da l'Afghanistan.

Conseil et chancellerie

1. Conseil

« La modestie heureuse, le courage renouvelé et l'espérance confiante » : cette description symbolique de l'activité de l'Église, placée par Rita Famos au cœur de son message de la présidente au synode d'été, a constitué une source d'inspiration pour le Conseil durant toute l'année sous revue.

Un nouveau départ plein d'espoir a été esquissé dès le mois de juin, lorsque le Synode, suivant les propositions du Conseil, a institué les trois champs d'action « Communication », « Formation et professions » et « Sauvegarde de la Création ». Ces champs forment la base nécessaire pour être en mesure de discuter ensemble de défis spécifiques à relever pour l'action commune des Églises et de dégager stratégiquement des solutions.

Le Conseil n'entend pas pour autant, bien sûr, que toute l'activité de l'EERS soit couverte par ces trois champs d'action. L'activité se reflète bien davantage dans les dicastères créés en 2021 au sein du Conseil. Outre le dicastère des affaires de la présidence, dirigé par Rita Famos, qui inclut notamment la communication, la vice-présidente Esther Gaillard est compétente pour la diaconie et l'aumônerie, le vice-président Daniel Reuter pour les œuvres et missions, les autres membres du Conseil se répartissant les domaines comme suit : Claudia Haslebacher l'œcuménisme et les relations extérieures, Ulrich Knoepfel les affaires liées au culte et au développement de l'Église, Ruth Pfister la formation et la culture, Pierre-Philippe Blaser les valeurs et l'orientation. Le travail par dicastères est bien rodé au sein du Conseil et dans le cadre de la collaboration avec la chancellerie. Comme de coutume, le comité pour les finances et le personnel APF a traité au préalable ces questions.

La première moitié de l'année sous revue n'était toutefois pas placée seulement sous le signe de l'ouverture mais bien aussi sous la reprise de dossiers en cours. Au niveau médiatique, l'accent portait ainsi sur l'enquête qui se poursuivait après la plainte contre l'ancien président de l'EERS. À partir du début de l'année 2021, l'EERS a informé régulièrement sur l'avancement des travaux de la commission d'enquête. En amont du synode extraordinaire de septembre, les présidentes du Synode, Evelyn Borer, de la commission temporaire d'enquête, Marie-Claude Ischer, et de l'EERS, Rita Famos, ainsi que Roland Stach ont donné, lors d'une conférence de presse le 4 août 2021, des informations sur le rapport de la commission d'enquête, rendu public à cette même date. Lors du synode extraordinaire des 5 et 6 septembre 2021, les résultats de l'enquête menée par la commission et les recommandations de cette dernière ont été présentés aux membres du Synode.

Dans ce contexte, la mise en vigueur par le Conseil de l'ordonnance sur la gestion des plaintes a aussi constitué un pas important. Cette ordonnance règle la procédure à suivre en cas de violation de l'intégrité personnelle, que ce soit au sein du Conseil ou de la chancellerie. Le Conseil a débattu de ce texte en détail au printemps 2021 au cours de trois lectures et l'a adopté en mai 2021.

Les travaux d'éthique théologique se sont concentrés à nouveau sur des thèmes et des problématiques soulevés par la pandémie de Covid-19. Dans le débat autour de la vaccination par exemple, le Conseil a pris clairement position contre une obligation vaccinale qui serait imposée par la loi, tout en soulignant expressément la responsabilité morale qu'entraîne, pour la personne elle-même et pour la communauté, la libre décision de

se faire vacciner ou non. Il s'inscrit résolument en faux contre des développements biaisés parfois constatés dans le débat public et dans les Églises, comportant des dénonciations et des agressions, ainsi que des propos et des comparaisons intenable.

Le Conseil a fait preuve d'un courage renouvelé en lançant, au second semestre, son initiative intitulée « Quand œcuménisme et diplomatie se rencontrent ». C'est en effet à l'initiative de la présidente de l'EERS que la plus haute instance réformée a rencontré lors du synode d'automne le Conseiller fédéral Ignazio Cassis et le Secrétaire d'État du Saint-Siège, le cardinal Parolin. La visite s'inscrivait dans le cadre du centenaire de la reprise, en 1920, des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège, marquant la fin du « Kulturkampf ». Pour célébrer ce centenaire, le cardinal Pietro Parolin était en visite en Suisse où il a rencontré le Conseil fédéral et – durant le synode de l'EERS – les autorités de l'Église. Cette importante rencontre interconfessionnelle a eu lieu en présence d'invités de haut rang des Églises de Suisse. Ce fut bien plus qu'une belle photo pour l'album de souvenirs : les relations de la Confédération avec toutes les communautés religieuses doivent être institutionnalisées.

Le présent rapport détaille également de nombreux autres projets menés par le Conseil.

2. Chancellerie

Trois personnes ont commencé à travailler à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS en 2021. Deux personnes ont quitté l'EERS durant cette même année, dont une a pris sa retraite le 31 décembre.

Deux collaboratrices ont fêté en 2021 un anniversaire de service : Pamela Liebenberg travaillait alors depuis dix ans à la FEPS puis à l'EERS et Eva Wernly depuis quinze ans.

En raison de la pandémie, les collaborateurs et collaboratrices ont exercé leur activité en 2021 partiellement ou entièrement en télétravail. Une fois encore, la rencontre autour du « thème annuel commun » a dû être reportée.

Le 31 décembre 2021, 32 personnes étaient employées, pour 22,7 équivalents plein temps. Pour comparaison, la chancellerie comptait au 31 décembre 2020 31 collaboratrices et collaborateurs pour 22,6 équivalents plein temps.

Projets

1. Être Église protestante sur trois plans

1.1 Règlement du Synode et règlement des finances

1.1.1 Règlement du Synode

Le règlement du Synode a été adopté lors du synode d'été 2021 – à l'issue d'une deuxième lecture. Son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} octobre 2021. Le synode d'automne 2021 s'est donc tenu conformément à la nouvelle réglementation.

Les nouveautés importantes comprennent notamment le renforcement de la présidence du Synode : en effet, il est désormais possible de réélire la présidente ou le président du Synode. Autre élément introduit par le nouveau règlement : les membres du Synode et les Églises membres peuvent se constituer en groupes pour préparer les affaires à traiter au synode, à l'instar de fractions synodales telles que les connaissent plusieurs Églises membres. En outre, le Synode innove en introduisant des synodes de réflexion consacrés aux questions sur lesquelles une concertation approfondie est souhaitée. La préparation d'un tel synode est confiée à une commission créée expressément à cette fin. D'autres dispositions réglant le déroulement des synodes de réflexion seront discutées en début d'année 2022.

1.1.2 Règlement des finances

En novembre 2020, le Synode a chargé le Conseil de mettre le règlement des finances en consultation auprès des Églises membres. Conformément à la décision du Synode, les Églises membres avaient trois mois pour y répondre. Après analyse des prises de position, le Synode a adopté le règlement en juin 2021 et a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

1.2 Comités stratégiques et champs d'action

Après un intense débat de fond, le Synode a approuvé lors de sa session d'été 2021 les principes de base présentés pour les champs d'action et en a institué trois : « Communication », « Formation et professions » et « Sauvegarde de la Création ».

En préalable à cette décision, le Conseil avait présenté au Synode des principes de base entièrement repensés pour les champs d'action. Alors que, dans la conception précédente, les champs d'action se répartissaient en six domaines l'ensemble de l'action ecclésiale, les principes approuvés par le Synode s'orientent de la manière suivante : « Des champs d'action sont créés lorsque des défis particuliers se posent à l'action commune de l'EERS et des Églises membres et qu'il y a en même temps nécessité et urgence à ce que les Églises assument davantage de tâches ensemble dans le domaine mentionné. » (cf. les documents du Synode). La mise en place de champs d'action fournit au Synode un instrument de direction supplémentaire d'une importance centrale, qui lui permettra de fixer de nouvelles priorités et de mettre l'accent, dans l'action future de l'EERS, sur des points où il estimera notamment que « des défis particuliers se posent à l'action commune des Églises ».

Les travaux relevant des champs d'action sont planifiés à moyen terme (horizon provisoire de quatre ans au maximum). Il faut donc que les champs d'action puissent être clos et remplacés par de nouveaux, le moment venu.

La constitution prévoit que le Conseil mette sur pied un comité stratégique pour chaque champ d'action déterminé par le Synode. Les comités stratégiques doivent réunir des spécialistes, des membres de directions d'Église et des délégués et déléguées au Synode. Un membre du Conseil en assure la présidence. Les comités stratégiques ont pour tâche – conformément au mandat du Conseil – de traiter les problématiques décrites dans les explications fournies et d'élaborer des propositions sur la manière de procéder pour pouvoir répondre aux défis abordés ou atteindre les objectifs mentionnés. Dans cet esprit, le Conseil s'est mis au travail, aussitôt après la décision du Synode, pour déterminer les mandats à confier aux comités stratégiques et les constituer. Il s'est alors adressé aux Églises membres pour leur demander de désigner des personnes appropriées. Les Églises membres ont réservé un excellent accueil à cet appel et ont transmis le nom de nombreuses personnes compétentes. Ainsi le Conseil a été en mesure en fin d'automne de constituer, entièrement ou presque, chacun des comités stratégiques prévus, si bien que deux des comités se sont déjà réunis une première fois juste avant la fin de l'année. Conformément au mandat donné par le Conseil, les comités stratégiques remettront dans les deux ans au Synode un rapport intermédiaire sur leur action.

1.3 Conférence des présidences d'Église CPE

En 2021, les présidentes et présidents des Églises membres se sont réunis six fois pour des séances ordinaires dans le cadre de la Conférence des présidences d'Église (CPE). Les séances se sont déroulées en présentiel et sous forme virtuelle.

Tout au début de l'année, la CPE s'est réunie brièvement sous forme virtuelle pour se concerter sur la gestion de la pandémie et sur des questions de société. Dans ce cadre, elle a exprimé son soutien à l'appel « Espérer quand même » de la présidente de l'EERS ; elle a discuté des positions de l'EERS au sujet de la vaccination et de l'approche à adopter pour les personnes qui vivent dans des établissements pour séjours de longue durée. Les membres de la CPE ont aussi échangé sur la démarche prévue au sujet de l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».

La CPE a tenu sa deuxième séance de l'année en mars, à nouveau en virtuel. Elle a discuté du projet qui serait soumis prochainement au Synode concernant les champs d'action. Les nouveaux principes de base des champs d'action ont été présentés. Les présidents et présidentes étaient invités à faire part de leur position sur cette nouvelle approche, tout comme sur le choix des trois thèmes envisagés. Ils et elles ont aussi échangé au sujet des interventions parlementaires déposées au niveau fédéral et dans les cantons dans le sillage de l'« Initiative pour des multinationales responsables », notamment en discutant des actions nécessaires sur ces points. Finalement, la CPE a été informée des actions publiques programmées par l'EERS pour la période de pandémie et du projet « Jugendkirchentag », une journée d'Église destinée à la jeunesse.

Pour sa troisième séance de l'année, la CPE s'est à nouveau réunie en ligne, avant les vacances d'été. Les présidents et présidentes d'Église ont discuté de la position du Conseil concernant le thème du « mariage pour tous » qui allait être soumis au peuple en votation.

En août, la CPE s'est réunie pour la première fois en présentiel à la chancellerie. Après être revenue sur la publication du rapport de la commission d'enquête temporaire, elle a été

informée, par la cheffe du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein, de la situation qui régnait en Afghanistan. Elle a échangé sur de futures positions portant sur des projets politiques. Outre le « mariage pour tous », ces projets sont les deux initiatives populaires fédérales « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » et « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) ».

Un mois plus tard environ, la CPE s'est brièvement réunie en virtuel. Après une rétrospective sur le synode extraordinaire de septembre 2021, elle a discuté des premières expériences des Églises en lien avec l'obligation de présenter un certificat Covid.

Au début du mois de décembre enfin, la CPE s'est retrouvée à l'hôtel Schloss Gerzensee (BE) pour une retraite. Le vendredi après-midi a été consacré essentiellement à un approfondissement de thèmes portant sur le développement des Églises et des paroisses. Avec l'appui de spécialistes externes, elle a traité des expériences et des apprentissages faits dans des domaines tels que le libre choix de la paroisse et l'attribution d'une forme de statut de « paroisse » à certaines offres des Églises membres, l'utilisation polyvalente de locaux ecclésiastiques et les perspectives dans la façon d'aborder les actes ecclésiastiques et les rites. Le samedi, la nouvelle étude Ecoplan portant sur l'avenir des finances ecclésiastiques a été présentée à la CPE. Par ailleurs, le commandant de l'aumônerie de l'armée a présenté des mesures urgemment nécessaires pour favoriser le recrutement d'aumôniers et aumônieres réformés.

Durant l'année sous revue, la CPE comptait les nouveaux membres suivants : Lilian Bachmann (LU ; succède à Ursula Stämmer-Horst, décédée), Erika Cahenzli (GR ; succède à Andreas Thöny), Eva di Fortunato (EPG ; succède à Emmanuel Fuchs ou à Georges Bolay), Yves Bourquin (NE ; succède à Christian Miaz) et Sebastian Doll (GL ; succède à Ulrich Knoepfel). Pour leur part, Rolf Berweger (ZG), Koni Bruderer (ARAI) et Heinz Fischer (SZ) ont quitté la CPE en fin d'année. Leur succéderont Ursula Müller-Wild (ZG), Martina Tapernoux-Tanner (ARAI) et Erhard Jordi (SZ) qui prendront la présidence du conseil synodal de leurs Églises respectives à partir de 2022.

1.4 Pandémie de Covid-19

1.4.1 Task-force Covid-19

Durant la deuxième année de la pandémie de Covid-19 aussi, le Conseil a continué à coordonner étroitement ses activités en la matière avec la task-force Covid-19. À cette task-force participent des représentantes et représentants d'environ la moitié des Églises membres. Le groupe s'est réuni au cours du premier semestre et à partir de l'automne lors d'une vingtaine de séances virtuelles au total.

Les discussions de la task-force ont surtout porté sur l'application au contexte ecclésial des mesures arrêtées par les autorités et en particulier sur le « Plan de protection pour la célébration des cultes » continuellement mis à jour par l'EERS. La task-force s'est par exemple penchée sur les questions du chant durant le culte, la mise en œuvre pour les cultes de l'obligation de certificat et des recommandations destinées aux paroisses en vue des célébrations de Noël. De plus, de nombreuses autres manifestations d'Église ont également fait l'objet de discussions au sein de la task-force.

Toutes ces questions d'application ont généré diverses questions d'interprétation ; l'EERS a donc entretenu d'étroits contacts avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), afin d'éclaircir les points en suspens.

Au-delà de ces questions d'application dans le contexte de l'Église, les membres de la task-force ont toutefois aussi échangé sur des aspects agitant l'ensemble de la société, par exemple la vaccination ou les questions psychosociales soulevées par la pandémie. Ces réflexions se sont notamment traduites par des suggestions pour les campagnes de l'EERS « Atonécoute » et pour l'action de Pâques.

1.4.2 Avis d'éthique théologique

Dans l'approche évangélique réformée, la théologie et l'éthique ne sont pas repliées sur elles-mêmes, elles offrent une réflexion et une orientation portant sur la vie de l'Église et de la société. Plongée dans le monde, l'Église ne dispose pas d'un univers virtuel à la « Second Life » mais elle a ses propres perceptions et interprétations de « la » réalité et y a ses propres accès. Savoir regarder le monde avec d'autres yeux est particulièrement nécessaire lorsque des crises et des incertitudes bousculent l'ordre établi. La dispute qui déchire la société autour des mesures prises par l'État en raison de la pandémie est de plus en plus menée avec une ferveur quasiment religieuse : par celles et ceux qui se sentent menacés par un « méga-système », par celles et ceux qui veulent ériger leur propre morale en loi publique ou encore par celles et ceux qui contestent leur responsabilité sociale face à l'annonce de la fin du monde. La théologie et l'éthique ecclésiales ont un rôle critique à jouer dans ces débats. Elles s'élèvent contre les prétentions totalisantes et contre un surenchérissement pseudo-religieux de prétentions et de positions qui s'en prennent à des personnes ou à des groupes. Cette préoccupation constitue le fil rouge de toutes les publications de l'EERS et à chaque fois que cette dernière s'exprime sur des questions de politique sociale, liées ou non à la pandémie (voir aussi le § 6.3.5).

1.4.3 Action « offreunelumiere.ch » (Pâques et Pentecôte)

Une fois de plus, les fêtes de Pâques étaient placées sous le sceau de la pandémie. Au sein de la communauté ecclésiale comme dans le public s'est exprimée une attente à l'égard de l'EERS : celle-ci devrait donner une marque de solidarité avec les personnes touchées par la pandémie. Après l'abandon de l'idée initiale d'une cérémonie commémorant la Passion, qui n'a pas pu être réalisée, entre autres en raison des mesures et restrictions en vigueur à ce moment-là, une action virtuelle de solidarité a été projetée. Menée entre Pâques et la Pentecôte, l'action « offreunelumiere » a permis de rendre hommage aux personnes décédées du Covid-19, de remercier les personnes particulièrement sollicitées durant la pandémie et d'exprimer l'espoir placé dans l'après-pandémie.

En collaboration avec une société externe, il a été créé une page distincte, très simple, en trois langues (offreunelumiere.ch), où chacun et chacune pouvait choisir une bougie virtuelle exprimant la gratitude, l'amitié, l'espérance ou l'hommage et l'allumer par un message. La page offrait l'option d'un service de messagerie pour envoyer le message publié à son ou sa destinataire. Une fois validés par l'équipe des administrateurs et administratrices, les messages et leur symbole apparaissaient sur une carte interactive de la Suisse, où le public pouvait les consulter. Sur la page, un onglet donnait accès à des informations théologiques élémentaires.

L'action offreunelumiere.ch a été lancée le Vendredi-Saint par un message vidéo du président de la Confédération Guy Parmelin. Les partenaires œcuméniques étaient aussi de la partie et ont soutenu l'action sur le fond et par leur communication. Outre la présidente de l'EERS, la Conférence des évêques suisses, l'Église catholique-chrétienne de Suisse et l'Alliance évangélique suisse / Réseau évangélique suisse ont également fait la promotion

de l'action par un message vidéo. La Conférence centrale catholique romaine de Suisse et la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse l'ont également soutenue.

De Pâques à la Pentecôte 2021, plus de 5600 bougies ont été allumées. Cette action a été largement relayée par les médias et saluée comme une marque de cohésion à travers la Suisse et comme expression de la solidarité. Les « messages de lumière » ont été vus 16 333 fois tandis que les « quelques versets de la Bible » ont été consultés 5526 fois. Au total, le site a reçu 27 191 visites individuelles et a enregistré 442 962 actions. Sur les réseaux sociaux, le message de l'EERS transmettant la vidéo du président de la Confédération Guy Parmelin a atteint 12 500 impressions. Sur Twitter, le tweet sur la vidéo de Guy Parmelin a été vu 3330 fois. En mai, les tweets de l'EERS en allemand ont atteint 2369 impressions, les tweets en français les dépassant encore avec 2632 impressions.

1.4.4 Action « Atonécoute »

En début d'année 2021 a été exprimé le souhait, tant par le Conseil de l'EERS que par la task-force Covid-19, que l'Église aille plus loin dans le soutien spirituel au vu de la situation pandémique qui perdurait. Il en a découlé la campagne #Atonécoute, menée du Mercredi des Cendres à Pâques. Cette campagne reposait sur deux piliers : 1. Regroupement et visibilité renforcée d'offres de soutien sur le site de l'EERS ; 2. Messages vidéo porteurs d'espoir.

Pour le soutien psychologique durant la crise due au coronavirus, il a été créé un domaine spécifique où sont réunies des informations sur l'aide locale, indiquant des offres de soutien selon les régions linguistiques. De plus, les Églises membres ont été invitées à annoncer à l'EERS leurs offres les plus connues pour qu'elles puissent être mises à disposition de manière groupée sur le site de l'EERS. Entre le Mercredi des Cendres et Pâques, le site a enregistré 1055 accès.

La page a recueilli 24 messages vidéo (dont quatre en français), déposés via Vimeo. Vimeo a comptabilisé 2255 consultations, qui ont en partie donné lieu à un partage sur Facebook ou Twitter. Les vidéos de Facebook ont toutes été vues entre 150 et 250 fois, et l'une d'elles 350 fois. Le message de la présidente a été vu par 2400 personnes. Sur Twitter, les messages postés dans le cadre de cette action n'ont presque pas été partagés.

1.5 Site internet et identité visuelle

Le site internet evref.ch en quatre langues est le principal outil de communication de l'EERS. Face à la pandémie due au coronavirus qui perdure, il garde toute sa pertinence de plateforme de prestations au service des Églises membres et du public. Sans grande surprise, les rubriques du thème « Mesures de l'Église contre le coronavirus » ont été les plus visitées (21 815 accès). C'est là que se trouvent les dernières versions des aides et des plans de protection utiles pour la tenue des cultes et des manifestations ecclésiales, qui sont aussi les plus téléchargées (plans de protection, env. 2200 téléchargements, document sur la vaccination 1077). C'est là aussi qu'est placée la campagne #Atonécoute (voir la section 1.4.4), qui fournit des informations sur l'aide à obtenir en cas de problèmes d'ordre psychique.

La page d'accueil a une formule dynamique. En tant que première page et page de renvoi, elle se doit d'être actualisée et pertinente, d'ordonner et de mener aux autres pages. Cette exigence est prise en compte grâce à un plan de rédaction. Le service de la communication de l'EERS travaille assidûment pour remplir le mandat confié par le Synode de s'adresser à

un public plus jeune à travers le site internet, en particulier par une langue plus adaptée aux destinataires, des contenus appropriés aux groupes cibles, des formats qui leur sont familiers (vidéos) et des liens vers les réseaux sociaux.

Durant l'année sous revue, le site internet a totalisé 276 149 accès. Dans 57 % des cas, l'accès a lieu à partir d'un ordinateur de bureau, dans 40 % des cas d'un portable, tandis que 3 % utilisent une tablette. Les recherches les plus fréquentes portent sur « eks » et d'autres notions apparentées à l'institution.

Le logo de la « croix en lumière » a été adopté au cours de l'année par l'Église évangélique réformée des deux Appenzell et par plusieurs paroisses, notamment dans le canton de Thurgovie.

1.6 Groupe de travail « Forum pour l'éducation »

Durant l'année sous revue, le groupe de travail « Forum pour l'éducation » s'est réuni une fois en présentiel, une fois par visioconférence et une fois par échange de messages. Les thématiques traitées étaient notamment les évolutions observées dans divers organes de pédagogie religieuse et une première prise de position sur la réforme 2023 de la maturité. Le groupe a aussi contribué au dossier thématique de l'organisation Young Enterprise Switzerland consacré aux jours fériés.

Le groupe suit également une problématique constatée plus particulièrement en Suisse alémanique : la façon dont est conçue la branche scolaire consacrée à l'éthique, aux religions et à la communauté (Ethik, Religionen, Gemeinschaft, ERG) a pour effet de renforcer l'enseignement de l'éthique au détriment de celui de la religion. À ce sujet, le groupe de travail « Forum pour l'éducation » a débattu du rôle que l'EERS pouvait jouer pour renforcer le domaine de la religion dans les écoles d'enseignement général. La consultation prochaine sur la réforme de la maturité aura sans doute son importance en la matière. En 2021, le groupe se composait de Martin Schmidt (président), Eva Ebel, Vital Gerber, Ruth Pfister (Conseil de l'EERS), Thomas Schlag et Klaus Fischer.

2. Être Église protestante avec d'autres

2.1 Œcuménisme en Suisse

2.1.1 Conférence des évêques suisses CES et Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ

À l'invitation de la Conférence des évêques suisses (CES), des délégations du Conseil de l'EERS et de la CES se sont rencontrées à Fribourg en juillet 2021. La réunion avait pour thème la question de l'entretien régulier des relations entre la CES et l'EERS ainsi que les relations des deux Églises nationales avec l'État et les autres confessions et communautés religieuses du pays. Une retraite commune aura lieu les 22 et 23 novembre 2022 au couvent de Kappel. La commission de dialogue CDPC travaillera à l'avenir en tant que commission ad hoc, en fonction des projets et selon les directives communes de l'EERS et de la CES. Le message annuel commun des trois Églises nationales pour la Journée des droits humains sera à l'avenir élaboré et présenté par la CTEC.CH. C'est ce qui a été proposé à l'assemblée plénière de la CTEC.CH en novembre 2022. Entre-temps, la CTEC.CH s'est engagée à en assumer la responsabilité pour trois ans (2022 – 2024) et procédera alors à

une évaluation. La CES et l'EERS ont souligné l'importance du thème de l'écologie dans les deux Églises et veulent discuter avec le service spécialisé « œco Églises pour l'environnement » d'une représentation des deux Églises au sein du comité de cette association. Enfin, la CES et l'EERS souhaitent désigner, à la fin de chaque législature, une candidature commune pour représenter les Églises au sein de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et proposer sa nomination au Conseil fédéral.

2.1.2 Rencontre œcuménique à l'occasion du synode de novembre 2021 en présence du Conseiller fédéral Ignazio Cassis et du cardinal Pietro Parolin

La rencontre interconfessionnelle a eu lieu le 8 novembre 2021, premier jour du synode d'automne de l'EERS. Elle était au programme de la visite de deux jours que Pietro Parolin, secrétaire d'État du Vatican, effectuait en Suisse. Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre des célébrations du centième anniversaire de la reprise des relations diplomatiques entre la Suisse et le Saint-Siège. Le 1^{er} octobre 2021, le Conseil fédéral a également décidé d'établir l'Ambassade de Suisse auprès du Saint-Siège à Rome, signe de sa volonté de renforcer les relations diplomatiques entre les deux États.

Dans son discours aux membres du Synode, le ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis a souligné qu'une ambassade au Vatican n'excluait pas la collaboration avec d'autres communautés religieuses. Il a notamment déclaré que le dialogue jouait un rôle central dans une Suisse diverse. Pour sa part, le cardinal Pietro Parolin a rappelé que l'Église catholique romaine et l'Église réformée partageaient de nombreux champs d'action et que le travail œcuménique et le travail diplomatique visaient les mêmes buts, à savoir l'unité, la justice et la paix. Il a invité les partenaires œcuméniques à s'associer au « processus synodal » de l'Église catholique (2021 – 2023). Rita Famos a demandé au Conseiller fédéral de faire preuve de créativité pour renforcer la collaboration entre l'État et les Églises.

L'après-midi du 8 novembre 2021, Rita Famos a participé à la célébration officielle du centenaire de la reprise des relations diplomatiques entre la Confédération et le Saint-Siège, qui avait lieu à l'Université de Fribourg. La célébration du centenaire marquait aussi le début d'un colloque historique international. Intitulé « Suisse et Saint-Siège : une histoire dense, du Moyen-Âge à l'engagement commun pour la paix », ce colloque s'est déroulé le 9 novembre 2021.

2.1.3 Rencontres de délégations intraprotestantes

Les délégations de l'EERS, de l'Alliance évangélique suisse SEA, du Réseau évangélique suisse RES et du « Verband Evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz VFG » se sont réunies à deux reprises en avril et en novembre 2021. La rencontre d'automne intègre toujours une discussion stratégique. Ces réunions visent à renforcer l'entente intraprotestante et la collaboration ponctuelle.

Tout comme en 2020, la pandémie de coronavirus et les mesures décidées pour lutter contre cette dernière ont marqué divers aspects de la vie ecclésiale. L'échange a porté sur la manière dont les Églises ont fait face à la situation, notamment pour les fêtes majeures (Pâques, Noël).

Les thèmes suivants ont également été discutés : les conséquences possibles du référendum sur le « mariage pour tous » pour les pasteurs et pasteuses qui ne peuvent assumer théologiquement le mariage de couples de même sexe (respect de la liberté de conscience) ; la mise sur pied de rencontres régulières et institutionnalisées des communautés religieuses de Suisse avec des représentants et représentantes des autorités fédérales (en s'inspirant de la pratique du Parlement européen) ; le rapport de l'EERS et de la SEA ou du RES au sein du Conseil suisse des religions (SCR).

2.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC

En mars 2020, la Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC avait publié en allemand l'ouvrage « Heilig » consacré à des saints et paru sous forme électronique et imprimée. Sur mandat de la Conférence des évêques suisse (CES), l'ouvrage a été traduit et publié en français en juillet 2021. Il est disponible en téléchargement sur les sites de la CES et de l'EERS. Il devrait être présenté officiellement par les membres du collectif d'édition en juin 2022 dans le cadre des journées d'étude du Centre Foi & Société de l'Université de Fribourg.

2.1.5 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH

En 2021, la CTEC.CH était présidée pour la première fois depuis sa création, le 21 juin 1971, par un théologien orthodoxe, Milan Kostrešević. La délégation de l'EERS à la CTEC.CH se compose en 2021 de Heinz Fäh (SG), Hyonou Paik (NE), Christoph Knoch (BEJUSO), Bettina Lichtler (ZH), Antoine Reymond (VD), Irène Schwyn (ZG) et Claudia Haslebacher, qui représente le Conseil. Elle siège également au présidium avec Christoph Knoch.

Cette année jubilaire fut marquée par de nombreuses manifestations :

- le 22 avril, la CTEC.CH et la professeure Barbara Hallensleben de l'Université de Fribourg ont organisé une manifestation par visioconférence pour commémorer les vingt ans de la Charte œcuménique européenne, qui constitue toujours la source d'inspiration de l'œcuménisme, en Suisse également ;
- le 8 juillet, Rita Famos et les cinq autres signataires de la Déclaration de Riva San Vitale (2014) ont signé avec l'Église néo-apostolique en Suisse la reconnaissance mutuelle du baptême lors d'une célébration à Berne ;
- le 4 septembre, la CTEC.CH, ses organisations sœurs d'Allemagne et d'Autriche et oeco ont organisé au bord du lac de Constance la première Journée internationale de la Création ; le périple a mené de Bregenz à Romanshorn en passant par Lindau, où une célébration a eu lieu à laquelle a participé Claudia Haslebacher, membre du Conseil.
- du 10 au 13 octobre, la CTEC.CH et des partenaires romands ont organisé un premier Forum chrétien à Leysin (VD), sur le modèle du Global Christian Forum, avec une soixantaine de participantes et participants ; Claudia Haslebacher, membre du Conseil de l'EERS y a transmis un message de salutations ;
- enfin, les cinquante ans de la CTEC.CH furent fêtés à Bâle le 17 novembre, en présence de quelque 90 invités de Suisse et des pays voisins. Une table ronde consacrée à la contribution commune des Églises en Suisse à la société était organisée. La présidente de l'EERS y a participé.

Parmi les dossiers importants sur la table de la CTEC.CH, citons en particulier une réflexion pour revoir la clé de répartition des contributions au budget de la CTEC.CH, en tenant davantage compte des réalités démographiques de tous les membres. Menée à terme, cette

modification aurait fait baisser la contribution de l'EERS sans pouvoir garantir une compensation par d'autres membres, en particulier orthodoxes et aurait menacé le budget déjà modeste de la CTEC.CH. Elle a finalement été abandonnée. En revanche, l'assemblée plénière a approuvé une motion des trois Églises nationales pour que la CTEC.CH reprenne dès 2022 la responsabilité de la déclaration commune des Églises pour la Journée des droits humains. Un groupe de travail a d'ores et déjà été constitué.

2.2 Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE

Le Conseil de la CEPE s'est réuni à deux reprises, fin janvier virtuellement, et fin septembre à Athènes, à l'invitation de l'Église protestante de Grèce. Le directeur des relations extérieures de l'EERS a participé comme suppléant aux deux rencontres. Parmi les points et les décisions importantes, on retiendra ceci : le pasteur luthérien Marcin Brzoska de Pologne a été élu membre du présidium. En outre John Bradbury, secrétaire général de la United Reformed Church (UK), président exécutif intérimaire depuis juin 2020, a été confirmé dans sa fonction. Rita Famos a été élue comme membre du Conseil de la CEPE.

La CEPE fêtera les cinquante ans de la Concorde de Leuenberg en 2023. Un petit groupe de travail a été constitué pour concrétiser les projets suivants : 1. Une publication commémorative, prévue pour octobre 2022 ; 2. Une conférence académique en mars 2023 à Debrecen (Hongrie) avec un thème orienté sur l'avenir et marquant le début des préparations pour l'assemblée générale de 2024 ; 3. Une rencontre festive des instances dirigeantes des Églises membres avant l'été, probablement à Vienne ; 4. Une nouvelle rencontre des présidentes, présidents et membres des Synodes, fin septembre 2023 à Bad Herrenalb (D).

La prochaine assemblée générale de la CEPE aura lieu à Sibiu (RO) début septembre 2024.

Plusieurs processus/projets liés aux décisions de l'assemblée générale de Bâle en 2018 sont en cours, en particulier une enquête sur « la théorie et la pratique de la Sainte Cène ». Le projet de dialogue avec le Vatican va pouvoir commencer, les deux délégations ayant été fixées.

Le groupe de travail « Éthique » a présenté le résultat de son travail sur les conséquences du Covid-19 d'un point de vue d'éthique protestante. Ce document a été publié fin janvier comme *Focus 29* et a connu une bonne réception et diffusion en plusieurs langues. L'EERS en a financé la traduction française. Ce document a aussi servi de base à deux consultations organisées en collaboration avec l'EERS et la région européenne de la Communion mondiale des Églises réformées CMER. Près de 80 participantes et participants étaient inscrits pour cette rencontre étalée sur trois après-midis. Une consultation de suivi centrée sur les conséquences théologiques et sociales de la pandémie eut lieu du 8 au 10 octobre à Rome avec env. 25 personnes participantes, dont une invitée du Liban et le prof. Christophe Chalamet (Genève).

Les responsables des cinq groupes régionaux de la CEPE se sont retrouvés virtuellement en avril pour une journée d'information mutuelle et d'échange sur un thème commun, celui de la démocratie. L'EERS participe à cette rencontre, car les Églises membres font partie de trois de ces groupes.

Trois étudiantes et étudiants suisses ont été nommés en 2020 pour cinq ans dans le nouveau groupe de référence « Young Theologians in Communion » : de jeunes théologiennes et théologiens de toute l'Europe se réunissent chaque année et

accompagnent des processus d'étude en cours de la CEPE. La première rencontre, en octobre 2020, s'est faite sous forme virtuelle pour cause de pandémie. La deuxième a pu avoir lieu en présentiel à Rome, en septembre 2021.

Près de 20 personnes des Églises membres de l'EERS œuvrent dans le cadre de la CEPE. Elles se sont rencontrées pour la première fois en septembre 2021 à Berne et ont rendu compte de l'avancement des processus de travail de la CEPE auxquels elles participent. Le secrétaire général de la CEPE a présenté la structure et les organes de la CEPE, ainsi que des projets actuels et futurs. Les personnes présentes ont également recueilli des idées sur la manière dont les protestantes et protestants suisses pourraient célébrer en 2023 le cinquantenaire de la Concorde de Leuenberg.

2.3 Œcuménisme dans le monde

2.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE

2.3.1.1 Généralités

La première réunion des déléguées et délégués à l'œcuménisme s'est tenue en janvier de manière virtuelle ; la seconde, en septembre 2021, a eu lieu à Bossey sous une forme hybride. Elle a rassemblé une septantaine de participantes et participants. Elle a porté sur l'avancement des travaux préparatoires en vue de l'Assemblée de 2022 à Karlsruhe et sur les affaires en cours dans les divers domaines du Conseil œcuménique des Églises (COE). À l'invitation du COE, une délégation du Conseil s'est rendue en octobre 2021 à Genève, où elle a été reçue par le secrétaire général par intérim et la direction du COE.

Le Comité central s'est réuni par visioconférence du 23 au 29 juin afin de préparer la 11^e Assemblée du COE de 2022 à Karlsruhe. Il a confirmé les délégations d'Églises membres, a nommé des délégués supplémentaires et examiné son rapport pour l'Assemblée « De Busan à Karlsruhe ». Le Comité central a également reçu la demande d'adhésion de deux Églises et approuvé des addenda prolongeant le plan stratégique et la stratégie financière du COE jusqu'à la fin 2022.

Du fait que la session s'est tenue de manière virtuelle, l'élection prévue du nouveau secrétaire général du COE n'a pas pu avoir lieu. Le Père Ioan Sauca, qui assume l'intérim, a été confirmé dans ses fonctions. Le COE prévoit de tenir l'élection lors de la prochaine rencontre du Comité central en juin 2022. Si cela ne pouvait pas être le cas, l'élection serait reportée à la première réunion du nouveau comité central qui sera élu à Karlsruhe en septembre 2022, au printemps/été 2023.

2.3.1.2 Steering Committee du COE pour le projet « Green Village »

Le comité (dans lequel siège également Rolf Berweger (ZG) comme conseiller) s'est réuni à six reprises en 2021 pour accompagner le processus de construction de ce gros projet et faire des recommandations à la direction du COE. Il s'agit de détruire 80% des bâtiments actuels du COE et de reconstruire six bâtiments à fonctions différentes, les uns après les autres, et où la vente de l'un permet de financer la construction du suivant. L'emplacement du tout est idéal, entre l'aéroport et la place des Nations, le projet est codirigé par Implenia. L'autre objectif du projet est d'assainir la caisse de pension du COE et de la rendre pérenne. La situation du marché immobilier à Genève, aggravée par l'impact à long terme du Covid-19 (moins de besoins en bureaux, moins de prise de risque) ont créé des retards,

un ralentissement de la construction et le retrait d'investisseurs qui ont créé des gros soucis. En fin d'année toutefois, un nouvel investisseur a manifesté un intérêt sérieux. Les discussions se poursuivront jusqu'au printemps 2022. Le projet devrait durer jusqu'en 2025 environ.

2.3.1.3 Préparation de l'Assemblée de Karlsruhe en 2022

Le Synode de l'EERS a approuvé en septembre un plan global visant à une large participation des Églises protestantes de Suisse à l'assemblée générale de Karlsruhe. De nombreux voyages de groupes, des propositions d'ateliers, une large présence visible et interactive au cœur du campus animé par des bénévoles, un cours de formation continue des ministres, des stewards et des participantes et participants au cours de théologie œcuménique sont quelques-uns des éléments qui feront de ce projet une des activités-clés de l'année 2022.

En septembre, les membres de la délégation officielle de l'EERS à l'Assemblée – Heinz Fäh, pasteur et conseiller synodal (SG), chef de la délégation ; Suzanne Schild, conseillère paroissiale (BS) ; Emma van Dorp, assistante, faculté de théologie, Université de Genève ; le directeur des relations extérieures de l'EERS, conseiller de la délégation – se sont rassemblés virtuellement pour une première réunion préparatoire. La délégation a discuté du programme et des diverses parties de l'Assemblée, ainsi que des missions de la délégation avant, pendant et après la rencontre. La deuxième rencontre virtuelle, qui a eu lieu en décembre 2021, a surtout été consacrée au mot d'ordre de l'Assemblée et aux premières questions logistiques et administratives.

2.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées CMER

Les Églises européennes de la CMER se sont retrouvées virtuellement en avril pour leur rencontre annuelle centrée bien sûr sur la crise du Covid et le large processus de consultation et de discernement au niveau mondial lancé sur ce sujet par la CMER.

À la fin du mois de mai 2021, le comité exécutif de la CMER s'est réuni pour la première fois depuis deux ans, sous forme virtuelle. Chris Ferguson, secrétaire général sortant, dont le mandat s'est terminé fin août 2021, a été chaleureusement remercié pour les sept années de son mandat. Comme le comité de sélection n'a pas été en mesure de présenter un ou une candidate pour ce poste, le comité exécutif a décidé d'une période intérimaire d'une année qui a débuté en septembre 2021. Durant cette période, les trois secrétaires exécutifs assument les fonctions et responsabilités du secrétaire général conjointement avec Najla Kassab, présidente. Le comité exécutif a également instauré des groupes de travail appelés à travailler sur la viabilité et sur la préparation de la prochaine assemblée générale.

Lors d'une réunion extraordinaire du comité exécutif fin novembre par visioconférence, celui-ci a pris connaissance d'un premier rapport du groupe de travail sur la « pérennité » de la CMER. Il a approuvé l'extension de son mandat aux aspects non financiers de la question jusqu'à la prochaine assemblée générale. Celle-ci a été repoussée d'une année et fixée en 2025, dans un pays d'Asie encore à préciser.

Une dizaine de responsables œcuméniques des Églises réformées d'Europe de la CMER se sont retrouvés virtuellement à l'automne pour réfléchir à une intervention commune auprès de la présidence de la CMER pour proposer une adaptation de ses structures et méthodes de travail. Les premières expériences de direction opérationnelle par les trois secrétaires exécutifs sont contrastées et ne sont pas appelées à être durables. Les régions pourraient par exemple avoir plus de responsabilités dans la mise en œuvre de certains instruments de

travail, et le travail du secrétariat serait plus axé sur le soutien aux régions. En décembre, une deuxième consultation sur l'avenir a permis de constater que cette façon de voir était partagée par plusieurs régions de la CMER.

Un entretien consacré au travail du Centre John Knox a eu lieu avec la présidente de l'EERS. Par la suite, l'Église protestante de Genève a été informée sur la situation du Centre John Knox et les réflexions actuelles de la CMER. Le Conseil du Consistoire de l'EPG, nouvellement constitué, a délégué un de ses membres pour suivre le dossier et devenir membre de l'association. Il a également aidé à trouver un architecte pour élaborer un projet. Le directeur des relations extérieures de l'EERS a été élu en juin dans le comité du Centre John Knox.

2.3.3 Conférence des Églises européennes CEC

Lors de l'assemblée générale du 30 juin 2021, qui s'est déroulée en virtuel, l'ordre du jour prévoyait un point statutaire portant sur le rapport d'activité et les comptes annuels de 2020, le budget de 2021 et une réunion plénière consacrée au thème du Covid-19. Comme le quorum des personnes déléguées n'était pas atteint, certes de peu, l'assemblée a été renvoyée au 30 septembre 2021. Cette assemblée s'est déroulée une nouvelle fois sous forme virtuelle. Le rapport annuel et les comptes de 2020 ont été approuvés et le budget révisé de 2021 a été adopté.

Fin novembre, la CEC informait les Églises membres d'une décision de son conseil qui concrétise un processus de réforme en discussion depuis une dizaine d'années pour affiner le profil et rendre plus efficace le travail de la CEC. Cette refonte partielle du profil et du portefeuille de la CEC devrait permettre de concentrer l'identité et le travail de cette organisation sur moins d'aspects, soulignant l'identité de « plateforme d'Églises » et renforçant le travail théologique et de plaidoyer auprès des institutions européennes. Cela signifie que certains contrats de collaboration et aides financières cesseront à la fin 2022 ; en particulier, le bureau de Strasbourg sera fermé, les subventions pour la Churches' Commission for Migrants in Europe CCME, le European Christian Environmental Network ECEN et le réseau Church Action on Labour and Life CALL seront arrêtées. La collaboration doit être poursuivie sous d'autres formes.

2.4 Relations bilatérales

Le 2 septembre 2021, sous la conduite de François Clavairolly, président, une délégation de la Fédération protestante de France (FPF) est venue à Berne pour une visite officielle de courtoisie à l'EERS. La délégation s'est entretenue avec la présidente de l'EERS d'une série de thèmes d'actualité, au nombre desquels la collaboration interreligieuse, les services d'aumônerie spécialisés et la sécularisation qui gagne du terrain en Europe de l'Ouest.

Le 6 novembre 2021, la présidente de l'EERS a rencontré à Zurich Alessandra Trotta, modératrice de l'Église vaudoise en Italie. La rencontre était organisée par le « Waldenserkomitee in der deutschen Schweiz », le comité des vaudois de Suisse alémanique, qui invite chaque année une délégation de l'Église vaudoise en Suisse.

Le 20 novembre 2021, l'EERS a participé à Brno (Rép. tchèque), au culte festif et à la cérémonie d'installation du conseil synodal de l'Église évangélique des frères de Bohême (EKBB). Le conseil avait été élu le 21 mai 2021. L'EKBB est la plus grande Église protestante de République tchèque. Elle travaille notamment en étroite collaboration avec l'EPER.

2.5 Collaboration ecclésiale avec le Proche-Orient

Au Proche-Orient, en Europe et en Amérique du Nord, près d'une centaine de personnes ont participé à la journée en ligne de célébration du centenaire de l'Action chrétienne en Orient (ACO), les 28 et 29 janvier 2021. Organisée par la Haigazian University de Beyrouth (Liban), cette journée était intitulée « European Missions and Protestant Churches in the Middle East: A Shared History in the 20th Century ». Le directeur des relations extérieures de l'EERS y a participé à l'invitation du secrétaire général de l'ACO.

À la lumière des difficultés de vie auxquelles le peuple syrien fait face, l'EERS s'est adressée en juin au DFAE et au SECO pour leur demander de vérifier et de réviser les mesures coercitives qu'ils ont prises et qui touchent directement et indirectement les secteurs économiques et les services de l'État syrien (surtout à la lumière de la continuation de la propagation de la pandémie de Covid-19), mais aussi les nombreux acteurs civils locaux qui s'engagent pour aider toute la population. La réponse du Conseil fédéral insistait sur la solidarité avec l'UE et l'assurance que l'aide humanitaire n'était pas touchée par les sanctions.

En décembre 2021, la présidence de l'EERS a accueilli à Berne deux représentants d'Églises protestantes en Syrie et au Liban, le pasteur Haroutune Selimian, président de la Communauté protestante arménienne en Syrie, et le pasteur Riad Jarjou, membre du Synode national protestant Syrie-Liban NESSL et président d'une ONG active dans le dialogue intercommunautaire à Beyrouth. L'EPER et DM Dynamique dans l'échange font partie de leurs partenaires. Les deux pasteurs ont aussi exposé la réalité politique, ecclésiale et humanitaire de leurs pays à Lausanne et Genève et dans le cadre de rencontres avec des responsables du COE et du Département fédéral des affaires étrangères. Ils ont déploré l'aide insuffisante de l'EPER sur place dans le cadre de la collaboration ecclésiale.

2.6 Œuvres et organisations missionnaires

2.6.1 Fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain

Le processus juridique de fusion de l'EPER et de Pain pour le prochain a abouti le 1^{er} janvier 2022. En 2021, les deux œuvres ont mené des travaux préparatoires, juridiques notamment, dans ce but : en mai 2021, le Conseil de l'EERS a adopté l'avant-projet du règlement d'organisation. En juin 2021, le Synode de l'EERS a approuvé un changement dans le contrat de fusion. Selon cet amendement, le nombre maximal de membres du conseil de fondation passe provisoirement de onze à douze personnes. Les deux conseils de fondation étaient arrivés à la conclusion que cette approche était la meilleure pour que les conditions légales de fusion soient remplies. Elle permet que les compétences liées aux divers domaines spécifiques, tout comme les connaissances présentes dans les divers secteurs des deux œuvres, soient conservées et regroupées au mieux.

En juin 2021 également, le Synode de l'EERS a élu une partie des membres du conseil de la fondation née de la fusion. Les membres du conseil de fondation de Pain pour le prochain qui siègeront désormais au conseil de la fondation née de la fusion devaient en effet être formellement élus. De plus, Christoph Sigrist a été reconduit au conseil de fondation de l'EPER pour un nouveau mandat. Le Synode a également pris connaissance de la démission de divers membres du conseil de fondation.

Le contrat de fusion dûment signé a été remis dans le délai prévu à l’Autorité fédérale de surveillance des fondations.

2.6.2 Projet de dialogue EPER – Églises

En réponse aux propositions complémentaires votées par le Synode de l’EERS en juin 2020, l’EPER avait lancé un projet qui devra être réalisé d’ici 2023. Un projet de dialogue qui rassemble les Églises et l’œuvre née de la fusion a pour but d’intensifier leur collaboration. Des thématiques telles que le partage de valeurs fondamentales, la spiritualité ecclésiale et des objectifs stratégiques communs devront être abordées. D’autres questions mériteront aussi d’être discutées, comme des campagnes communes, des espaces d’expérimentation, la communication ou encore la collaboration opérationnelle. Les résultats de ce projet seront intégrés au processus stratégique 2024 – 2028 de l’EPER. L’EPER a créé un groupe de travail qui a planifié le projet sous la direction du président du conseil de fondation. L’EERS a participé au groupe de travail. La planification du projet a été soumise aux Églises membres de l’EERS pour consultation. Le Conseil de l’EERS s’est exprimé et a soumis des propositions. Le projet a ensuite été validé par le conseil de fondation de l’EPER en vue de sa mise en œuvre. Un groupe d’accompagnement stratégique – composé de cinq personnes issues de l’œuvre ou des Églises – le suit à titre consultatif. Barbara Becker (ZH), Marie Cénec (GE) et le collaborateur des relations extérieures (EERS) défendent les intérêts des Églises dans ce groupe. En novembre 2021, le projet a été lancé par une journée de dialogue qui s’est déroulée à Berne.

2.6.3 Collaboration avec les Églises (KiZA)

2.6.3.1 Rencontre avec l’EPER

La délégation de l’EERS a exprimé son mécontentement devant le peu d’investissement visible de l’EPER pour la KiZA au Proche-Orient (au détriment de l’aide humanitaire) ainsi que sur la qualité du reporting de l’EPER à la suite de l’action de Pâques de l’EERS. Cette frustration s’est accrue en automne avec l’information que l’EPER avait supprimé son soutien de base à l’Institut œcuménique de Bossey, puis avec l’annonce de la démission de la collaboratrice responsable de la KiZA depuis trois ans et qui avait réussi à développer le programme au Proche-Orient. Cela a conduit à une réunion extraordinaire avec le président, le directeur et le responsable de la division Coopération internationale de l’EPER. Les remarques et l’étonnement exprimés également par des partenaires du Proche-Orient et d’Europe centrale ont conduit l’EERS à demander à l’EPER plus de moyens en 2022 pour la collaboration avec les Églises au Proche-Orient et une concertation plus étroite avec l’EERS pour les questions de stratégie de la KiZA. En janvier 2022, le conseil de fondation a refusé cette augmentation, mais poursuivra ses réflexions sur le sujet.

2.6.3.2 Table ronde avec l’Église réformée de Transcarpatie

Les divers partenaires ecclésiaux européens de l’Église réformée d’Ukraine, au nombre desquels figure l’EPER, se sont rencontrés en septembre 2021 lors d’une table ronde virtuelle. L’évêque Sándor Zán Fábíán a témoigné de la détérioration de la situation dans l’Église réformée de Transcarpatie à cause de la pandémie de coronavirus. Son Église est composée de membres de la minorité magyarophone d’Ukraine. Elle perd des membres chaque année, surtout en raison de départs pour la Hongrie ou l’Allemagne. Toutefois, quatre hommes et trois femmes ont été chargés d’un ministère pastoral en 2021. La cohésion sociale dans les villages magyarophones est souvent du ressort des ministres. Le travail diaconal revêt une importance cruciale.

2.6.4 Rencontre annuelle avec les responsables « Terre Nouvelle » des Églises membres

Ces rencontres ont pour fonction d'informer les œuvres et organisations missionnaires des récents développements dans les dossiers qui relèvent des relations extérieures de l'EERS, et de permettre les échanges. Durant la rencontre de novembre, les thèmes suivants ont notamment été discutés : l'assemblée du COE à Karlsruhe, le projet consacré à « l'EPER en dialogue avec les Églises », la visite de représentants de haut rang d'Églises de Syrie et du Liban, et les tendances générales qui s'observent dans l'Église mondiale et dans l'œcuménisme.

2.6.5 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS KME

Durant l'année sous revue, la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME) s'est réunie à trois reprises, en février, en juin et en novembre. Durant ces rencontres, la KME a défini les contributions de base versées aux organisations missionnaires pour 2022 et a adopté le rapport annuel à l'attention du Synode de l'EERS. Les organisations se sont informées réciproquement des évolutions récentes. La KME a toutefois surtout réfléchi à son avenir : elle constitue elle-même l'aboutissement d'un long processus de rapprochement et de renforcement des liens entre Églises et organisations missionnaires. La reconnaissance des organisations missionnaires est aujourd'hui ancrée dans la constitution de l'EERS, ce qui ouvre la voie à une nouvelle étape de ce processus. La KME cherche des instruments adaptés pour son avenir tout en réfléchissant à comment renforcer à moyen terme le rattachement institutionnel des organisations missionnaires aux Églises membres et au Synode de l'EERS.

Un changement a eu lieu sur le plan personnel : Andrea R. Trümpy remplace Margrit Schneider comme représentante du conseil de Mission 21 à la KME.

L'EERS échange chaque année avec Mission 21 concernant leurs interfaces. Désormais, Mission 21 et l'EERS s'informeront mutuellement des développements et collaboreront le cas échéant au niveau opérationnel. Cet échange s'est déroulé en janvier 2021 en mode virtuel. Les thèmes suivants ont été abordés : la prochaine assemblée du COE à Karlsruhe ; le travail de promotion des droits (*advocacy*) au Cameroun ; les visites de personnes dirigeantes d'Églises du Sud au Synode de l'EERS ; l'accord de libre-échange avec l'Indonésie.

L'assemblée continentale européenne (« Kontinentalversammlung Europa (KVE) ») de Mission 21 s'est déroulée en juin 2021 à Berne. En plus de la partie statutaire, deux parties thématiques figuraient aussi à l'ordre du jour, dont une présentation sur le thème des images pour lutter contre la peur, qui portait sur la manière dont des illustrations bibliques d'autres cultures élargissent notre vision du monde (« Bilder gegen die Angst – wie Bilder zur Bibel aus anderen Kulturen unser Welt-Bild weiten »).

2.7 Churches' Commission for Migrants in Europe CCME

Lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie du 14 au 16 octobre 2021 à Bruxelles, les participantes et les participants ont décidé de modifier leurs statuts et textes légaux qui n'étaient plus en conformité avec la législation belge.

3. La foi et la proclamation protestantes

3.1 Conférence Solidarité protestante suisse SPS

La Conférence SPS avait décidé d'utiliser la collecte de la Réformation 2020 pour créer un fonds de secours destiné à soutenir les paroisses et les communautés qui se trouvaient en grande difficulté financière à cause du semi-confinement. L'aide devait aller en premier lieu là où il n'y a pas de financement par un impôt ecclésiastique. Les paroisses ou communautés souhaitant obtenir une aide avaient jusqu'à la fin janvier 2021 pour adresser une demande motivée à la SPS. Dès le début, l'idée était que, pour alimenter le fonds de secours, en plus des recettes de la collecte de la Réformation 2020, des moyens puisés dans les réserves devraient être mis à disposition. En période d'urgence, la priorité ne peut pas être donnée à l'épargne. À époque extraordinaire, mesures extraordinaires. Le fonds s'élève à 440 256.95 francs (état au 30.11.2021).

Les demandes ont été évaluées au début de l'année 2021. Sur proposition du comité, l'assemblée plénière a décidé le 31 mai 2021 d'accorder une aide de 120 000 francs à des paroisses des cantons du Tessin, de Neuchâtel et de Genève, un soutien de 20 000 francs au centre de Crêt-Bérard et un montant de 10 000 francs au comité des vaudois en Suisse (« Waldenserkomitee ») issu des dons « coup de cœur ». Par ailleurs, l'objectif de la collecte de la Réformation 2022 a été présenté aux délégués et déléguées : il s'agit de la rénovation de la suspension des cloches, du chauffage et du parvis du temple de Locarno Muralto. L'assemblée plénière a approuvé le projet. Les dons récoltés par l'Offrande des catéchumènes de 2022 iront soutenir les activités pour la jeunesse organisées par le Waldenserkomitee. Stephanie Gysel a été élue à l'unanimité comme déléguée au Synode de l'EERS pour succéder à Alfred Müller, démissionnaire. Le suppléant, également élu à l'unanimité, est Andreas Hess. Les membres de la conférence ont pris congé du juriste de l'EERS, qui s'est retiré du comité, et ont accueilli le nouveau membre du comité Ulrich Knoepfel, membre du Conseil de l'EERS. La prochaine assemblée plénière se tiendra en juin 2022 à Einsiedeln. La célébration des 125 ans de la collecte de la Réformation sera à l'ordre du jour en 2022. De plus, les préparatifs doivent être lancés pour l'anniversaire des 180 ans de Solidarité protestante suisse, qui aura lieu en 2023. La première étape consistera à faire connaître l'imminence de cet anniversaire et à établir un projet. En outre, une visite de la fondation Gustav-Adolf-Werk à Leipzig est prévue en mai 2022. L'assemblée plénière a eu lieu sous forme virtuelle.

Le résultat de la collecte de la Réformation 2020 a été connu durant l'année sous revue : 176 365.92 francs. Un cinquième de ce montant va à la Fondation suisse de la Réformation. La recette de l'Offrande des catéchumènes collectée pour le projet de camp des catéchumènes de l'Église réformée en Ukraine s'est élevée à 74 291 francs.

Au total, le comité de la SPS a siégé huit fois en 2021. La plupart des séances ont encore eu lieu sous forme virtuelle. Le comité a fait une évaluation des projets de rénovation de Näfels et de Schiers en vue des collectes de la Réformation 2023 et 2024.

3.2 Fonds Églises suisses à l'étranger CESE

La Commission des Églises suisses à l'étranger a été dissoute à la fin de l'année 2017. Toutefois, le Fonds Églises suisses à l'étranger existe toujours, car des dons affectés spécifiquement au fonds sont toujours disponibles. Ce fonds est utilisé pour soutenir des projets qui favorisent une vie d'Église protestante vivante ou la coopération avec des

Églises locales. Peuvent demander un soutien pour un projet les Églises suisses réformées à l'étranger, les Églises protestantes à l'étranger ayant des membres suisses et les Églises protestantes ou les Églises à l'étranger ayant des racines suisses.

En 2021, le Conseil de l'EERS a décidé une clause d'exception pour que dans des situations extraordinaires (pandémie, par exemple), des contributions puissent être accordées pour fournir un soutien structurel à une paroisse si elle peut prouver qu'elle a subi une baisse inattendue de ses revenus qui ne peut lui être imputée. La Swiss Church in London et la Chiesa Cristiana Protestante in Milano ont ainsi pu bénéficier d'un soutien extraordinaire pour des pertes dues à la pandémie.

4. La célébration et la prière protestantes

4.1 Commission de liturgie

La commission de liturgie a connu cette année le départ de trois de ses membres, dont celui de la coprésidence. Il a fallu renouveler la composition en ne perdant pas de vue la diversité linguistique et institutionnelle. De ce fait, en la personne de Sœur Birgit de la Communauté de Grandchamp, les institutions monastiques sont représentées au sein de la commission. L'arrivée de la pasteur Sibylle Peter (Morges), autrefois présidente de la Société pastorale suisse, a renforcé le lien avec cette dernière et permis également une représentation linguistique francophone. Pour compléter la commission, une personne issue de la région italophone et une personne déléguée par l'Église méthodiste sont encore attendues.

La commission est parvenue à remplir un de ses objectifs annuels en souffrance : rencontre entre la PsL&M (plateforme des spécialistes Liturgie et Musique) de la CER et la LGBK (Liturgie- und GesangbuchKonferenz). Depuis 2018, la PsL&M connaissait une période de flottement liée entre autres à l'absence de présidence. C'est pourquoi il avait été difficile de réunir les deux commissions. Heureusement, une journée qui s'est déroulée le 25 octobre à Berne a permis aux membres des deux commissions d'échanger sur leurs projets, leurs souhaits et leurs perspectives.

Le projet du recueil de cantiques multilingue de l'EERS à l'adresse de toutes les manifestations en lien avec l'EERS a trouvé écho auprès de la PsL&M et de la LGBK, ainsi que du côté romanche œcuménique. En effet, en gestation, des projets analogues sont en réflexion, non seulement au niveau suisse mais encore européen. Pour exemple, la PsL&M, tournée vers l'Église protestante unie de France, réfléchit à l'élaboration d'un recueil de cantiques en collaboration éventuelle. Déjà un projet de recueil œcuménique romanche est en cours. Tous ces projets sont une occasion pour le recueil de l'EERS de travailler avec les contributions et les forces existantes en la matière.

4.2 Saison de la Création

Depuis 1993, l'association « œco Églises pour l'environnement » met à la disposition des paroisses et d'autres lieux d'Église du matériel pour célébrer une « Saison de la Création » (du 1^{er} septembre au 4 octobre), avec chaque année un thème différent. L'EERS soutient ce travail au niveau thématique, car il constitue une contribution importante à l'œcuménisme et à la vie spirituelle des Églises. Cette année, le thème retenu était celui de l'eau. La documentation a été préparée dans le cadre d'une collaboration internationale avant d'être utilisée en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

Le 4 septembre 2021, la première journée œcuménique de la Création, également issue d'une collaboration internationale, a eu lieu autour du lac de Constance dans trois lieux situés en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Le 2 octobre 2021, œco a organisé une première célébration œcuménique en français.

4.3 Droits d'auteur

L'EERS verse, pour ses Églises membres, des redevances de droits d'auteur à la Suisa (musique), à Pro Litteris (textes, images), à VG Musikedition (copies pour le culte) ; elle verse également des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN). Selon l'accord, les redevances versées à VG Musikedition étaient légèrement supérieures à celles de l'année précédente.

5. L'action protestante

5.1 Diaconie

5.1.1 Diaconie Suisse

Fondée en 2017, la conférence Diaconie Suisse de l'EERS a pour mission de traiter des questions d'action diaconale pour les Églises. Elle se trouve actuellement sur une pente ascendante ; ses organes, qui se penchent sur un grand nombre de thèmes en lien avec la diaconie, offrent aux Églises et aux paroisses de précieux services pour leur pratique diaconale.

Durant l'année sous revue, ils ont notamment traité les sujets suivants :

- La conférence Diaconie Suisse a été chargée du « développement de normes minimales de formation professionnelle pour le travail diaconal », autrement dit du suivi des exigences minimales de la diaconie sociale en Suisse. Comme le document de référence remonte à près de vingt-cinq ans, la conférence s'était prononcée en faveur de sa révision. Les Églises membres l'ont approuvée lors de l'assemblée plénière du 31 mai 2021 et mis ainsi à jour les exigences minimales. Tous les règlements complémentaires régissant aussi bien les autorisations ordinaires (suivi de filières d'études reconnues) que les autorisations exceptionnelles (procédure d'équivalence dans le cadre d'examens sur dossier) ont également été adaptés, de sorte que les nouvelles réglementations pourront entrer en vigueur au début de 2022.
- La conférence s'intéresse depuis quelques années aux « communautés bienveillantes » (en anglais « caring communities ») et examine les potentiels existants dans les paroisses pour ce type de communautés. Pour encourager les Églises et les paroisses à réfléchir aux possibilités dans ce domaine, la conférence Diaconie Suisse a rédigé un document de référence. Elle a également publié, aux éditions Theologischer Verlag Zürich (TVZ), les actes scientifiques du colloque de 2019 consacré à cette thématique.
- L'action sociale et diaconale n'est pas organisée de la même manière dans les Églises et paroisses romandes qu'en Suisse alémanique. Pour mieux comprendre les particularités de l'action diaconale en Suisse romande, la Conférence Diaconie Suisse a lancé un projet d'enquête qui devrait être achevé en 2022. Le coup d'envoi a été donné par les assises du 5 novembre 2021 à Lausanne, auxquelles ont participé diverses personnes engagées dans la diaconie en Suisse romande.
- Ces dernières années, plusieurs Églises membres ont constaté que les subventions publiques en faveur des Églises étaient sous pression ou de plus en plus souvent liées à

l'obligation de rendre des comptes. Il s'ensuit que les Églises doivent notamment justifier de l'étendue et du contenu de leur action diaconale. Dans une prise de position, la conférence Diaconie Suisse a mené une réflexion sur les conséquences que cette obligation pourrait avoir sur l'action diaconale des Églises. Le document sera publié en 2022.

- La conférence Diaconie Suisse entretient un échange institutionnalisé avec les œuvres diaconales. Des personnalités sont régulièrement invitées à donner un exposé sur leurs propres œuvres ; en outre, une carte virtuelle des nombreuses œuvres diaconales est en préparation.

Le portail bilingue diakonie.ch / diaconie.ch présente régulièrement les travaux de fond de la conférence ainsi que des nouvelles d'actualité pertinentes du monde politique et de la société civile en Suisse et dans nos pays voisins.

Malgré la pandémie, la conférence a poursuivi ses travaux durant l'année sous revue ; la charge de travail était intense et ses organes – l'assemblée plénière, le comité et les quatre groupes de travail – se sont réunis une quarantaine de fois au total.

5.1.2 Fondia

La fondation Fondia (Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse) rend compte directement au Synode de ses activités dans son propre rapport annuel. Au cours de l'année sous revue, Fondia a de nouveau entretenu une collaboration constructive avec la conférence Diaconie Suisse. Il s'agit d'une part d'améliorer la communication auprès des parties intéressées sur les projets diaconaux soutenus par Fondia. À cette fin, les projets sont présentés sur le portail spécialisé diakonie.ch / diaconie.ch. D'autre part, la fondation a manifesté son intention de collaborer plus étroitement à l'avenir avec la conférence Diaconie Suisse, y compris sur le plan thématique, soit sur ses activités d'encouragement de la diaconie.

5.1.3 Soins palliatifs

Du fait de la situation pandémique, le groupe spécialisé s'est réuni virtuellement à quatre reprises. Cette année, le congrès bisannuel national des soins palliatifs s'est tenu à Bienne sur le thème « Quelle est la valeur des soins palliatifs ? », les 24 et 25 novembre 2021. L'année a été aussi l'occasion de faire le point de la mission du groupe spécialisé lors, d'une part de l'entretien avec le comité de Diaconie Suisse, et d'autre part grâce à la rencontre avec la présidence du Conseil et la direction de l'EERS en juin 2021. En alternance avec le congrès national, ce sera donc en 2022 que le groupe organisera un colloque œcuménique sur le thème de la démence.

5.1.4 Pro Mente Sana / Cours ensa

Depuis quelque temps, et plus encore depuis la pandémie de Covid-19, le public est davantage sensibilisé à la souffrance psychique dans la population suisse et en particulier chez les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes. Au printemps 2021, la task-force de l'EERS s'est penchée sur cette thématique et a demandé des informations au sujet du programme ensa, une offre de cours introductive de Pro Mente Sana qui apprend à prodiguer les premiers secours en matière de santé mentale.

Le nom « ensa » provient de l'une des plus de 300 langues des aborigènes australiens et signifie « réponse ». Adaptation suisse du programme australien « Mental Health First Aid »,

le cours ensa a été lancé en 2019 par la fondation suisse Pro Mente Sana, avec le soutien de la Fondation Beisheim. Toute personne devrait être en mesure d'aider ses proches lorsqu'ils ou elles développent un trouble psychique, présentent des signes d'aggravation ou sont en état de crise. Lors des cours de premiers secours ensa, les connaissances de base en la matière sont enseignées par des instructrices et des instructeurs spécialement formés. Des mesures concrètes de premiers secours y sont également apprises et exercées.

En juin 2021, le Conseil de l'EERS a décidé de conclure une convention-cadre avec Pro Mente Sana afin que les Églises membres de l'EERS ainsi que d'autres organisations ecclésiales puissent proposer à des conditions avantageuses des cours ensa (sous licence). Ces cours s'adressent aussi bien aux collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux qu'aux membres de paroisses de différents groupes d'âge. C'est ainsi qu'à partir de 2022, les Églises membres de l'EERS auront la possibilité de proposer des cours ensa. L'EERS organisera par ailleurs des rencontres d'échange à l'intention des responsables de cours.

5.1.5 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE

Les sujets éthiques traités par l'EERS et par la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) présentent de nombreuses similitudes. Bien que la personne chargée des questions d'éthique à l'EERS soit membre de la CNE ad personam – et non comme représentant de l'EERS – des synergies constructives se développent entre la responsabilité éthique à l'EERS et l'affiliation à la CNE. Cela vaut aussi bien pour des questions bioéthiques au sens strict, dans le contexte de la médecine reproductive, que pour des questions sociopolitiques que soulèvent par exemple le don d'organes ou la lutte contre la pandémie. La composition interdisciplinaire de la CNE, qui regroupe des spécialistes du droit, de la médecine, des soins, de la génétique et de l'éthique, crée à cet égard des conditions idéales.

En raison de sa fonction légale de conseil auprès du monde politique et du public, la CNE a vu son activité déterminée par la pandémie. Elle a rédigé plusieurs prises de position sur cette dernière :

- La vaccination contre le Covid-19. Considérations éthiques sur des questions fondamentales et des domaines spécifiques d'application, Prise de position n° 37/2021, février 2021.
- Prise de décision politique concernant les mesures d'endiguement de la pandémie de SARS-CoV-2 : point de vue éthique, Prise de position n° 38/2021, mars 2021.
- Pandémie de Covid-19 : l'égalité dans la prise en charge des personnes non vaccinées est une obligation, Prise de position n° 39/2021, août 2021.
- La vaccination contre le Covid-19 chez les jeunes de 12 à 15 ans. Considérations éthiques, Prise de position n° 40/2021, septembre 2021.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la CNE, un colloque public consacré à « La médecine de la reproduction et l'avenir de la famille » a eu lieu en octobre. C'est l'introduction de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée qui est à l'origine de la création de la commission, et cette loi a considérablement influencé son travail. Ici aussi, l'activité de la CNE offre une ressource spécialisée importante pour les travaux actuels du Conseil de l'EERS sur les conséquences sociales et bioéthiques de l'introduction du mariage pour les couples de même sexe. L'anniversaire a été célébré dans le cadre de la rencontre annuelle des commissions d'éthique d'Allemagne (Deutscher Ethikrat), d'Autriche (Österreichische Bioethikkommission) et de Suisse (CNE). L'échange trilatéral a été consacré à la pandémie de coronavirus. Les rapports nationaux et les discussions

communes mettent en lumière les différentes approches nationales des commissions et les défis auxquels ces dernières sont confrontées face aux attentes politiques spécifiques de leurs pays.

L'importance de la CNE pour le travail de l'EERS réside dans la mise à disposition et l'élaboration de ressources scientifiques extrêmement complexes dans le contexte de questions médicales et bioéthiques. L'engagement contre la solution de l'opposition et en faveur du modèle de la déclaration en matière de dons d'organes, où l'EERS a adhéré à la position de la CNE, en est un bon exemple. Sur la question de la vaccination, la CNE et l'EERS ont argumenté de manière analogue en faveur d'une distinction entre responsabilité morale de l'individu, et obligations juridiques envers la collectivité. En revanche, leurs avis divergent sur la vaccination des enfants et des jeunes. Le Conseil de l'EERS, pour des considérations de rapport bénéfice/risque fondées sur les données statistiques actuelles sur les évolutions individuelles de la maladie et des hospitalisations, adopte ici une position résolument plus défensive.

5.1.6 Aumônerie en milieu hospitalier

Depuis quelques années, des aumônières et aumôniers et des responsables de l'aumônerie en milieu hospitalier observent de plus en plus de demandes, d'attentes nouvelles et de pressions demandant un changement de paradigme. Diverses évolutions dans le secteur de la santé ont pour effet d'accroître les exigences envers les aumônières et aumôniers et soulèvent des questions quant à leur rôle structurel et professionnel. C'est la raison pour laquelle des réflexions ont été menées sur la nécessité de reconsidérer et de renforcer l'aumônerie proposée par les Églises nationales dans le domaine de la santé. L'Église catholique s'est tournée vers l'EERS d'une part pour la publication commune d'une charte et, d'autre part, pour la création d'un bureau œcuménique de coordination de l'aumônerie.

Le Conseil s'est montré favorable sur le fond à l'idée d'une compétence œcuménique nationale de l'aumônerie dans le domaine de la santé. Après consultation des Églises membres, le Conseil a toutefois renoncé à soutenir la publication de la charte pour des questions de fond.

Le Conseil se concentrera dorénavant sur la recherche de solutions appropriées pour la mise en œuvre d'un bureau de coordination avec la Conférence des évêques et la Conférence centrale catholique romaine.

5.1.7 Aumônerie de l'Armée

Jusqu'il y a peu, l'aumônerie de l'Armée (AA), instituée en 1883, était réservée aux trois Églises nationales. Confrontée depuis lors à la baisse du nombre des membres des Églises historiques (et donc du nombre d'aumônières et d'aumôniers) et à la pluralisation religieuse croissante de notre société, l'Armée a opéré de profonds changements en 2020 pour assurer le service d'assistance spirituelle exigé par la loi sur l'Armée. De nouvelles bases pour une aumônerie moderne, sous la devise « Une aumônerie de l'Armée pour tous face à la diversité religieuse » ont été publiées en mars 2020.

En mars 2020, le Conseil de l'EERS a constitué un groupe de travail temporaire pour le conseiller dans l'élaboration de son partenariat avec l'AA. Le travail s'est concentré sur a) favoriser le recrutement de futurs aumôniers, hommes et femmes, au sein des Églises membres ; b) créer des conditions-cadre durables dans les Églises membres ; c) régler la question de la compétence respective des Églises membres et de l'EERS comme partenaire

officiel de l'Armée. Le groupe de travail a participé à la rédaction des « Critères de l'EERS pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'Armée » et a également imaginé un certain nombre d'idées et d'initiatives possibles à prendre.

Le Conseil a signé le 18 mai 2020 un partenariat avec l'Armée suisse afin de garantir aux Églises membres qu'elles puissent continuer à fournir des responsables d'aumônerie qualifiés à l'Armée. Les « Principes de l'AA » prévoient pour l'AA le devoir d'exercer toutes ses activités au profit de l'ensemble des militaires, sans distinction aucune. Le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA sont axés sur la personne sans a priori. La rencontre entre les personnes responsables de l'aumônerie et les militaires se déroule dans un climat d'ouverture œcuménique et interreligieuse, dans le respect des convictions religieuses, confessionnelles, philosophiques et idéologiques. La situation actuelle en ce qui concerne le nombre d'aumônières et aumôniers réformés est insatisfaisante : d'une part, l'intérêt a diminué pour ce service public très singulier et, d'autre part, les conditions-cadres pour cet engagement sont insatisfaisantes. Toutefois, il s'agit d'une responsabilité des Églises à l'égard de toute la population.

Le projet « Aumônerie de l'Armée » a été présenté lors de la retraite de la Conférence des présidences d'Église en décembre 2021. Un document de décision sera présenté au Synode en juin 2022.

5.2 Politique en matière de migration et d'asile

5.2.1 Aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile CFA

La première des deux rencontres nationales des aumônières et aumôniers dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile CFA a eu lieu à fin février 2021 en ligne. L'accent a été mis sur les soins de santé dans les CFA. Une médecin du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a présenté un exposé sur l'organisation des soins, la responsabilité des différents acteurs et les défis posés par les soins médicaux dans le domaine de l'asile.

La deuxième rencontre s'est tenue début septembre 2021 à Berne. Les échanges sur les expériences et les défis de la vie quotidienne dans les différents CFA ont eu lieu comme d'habitude ; ensuite en guise de formation continue, un atelier animé par un aumônier de prison a tenté de répondre à deux questions fondamentales : comment les positions de l'aumônerie sont-elles influencées par le travail dans une institution (publique) telle qu'un CFA, et dans quelle mesure l'aumônerie peut-elle avoir en retour un effet sur l'institution ?

La collaboration partenariale entre l'aumônerie et le SEM dans les centres fédéraux d'asile a été jugée globalement positive ; elle correspond dans une large mesure aux exigences de la convention-cadre. Les conditions spatiales parfois défavorables à l'exercice des activités d'aumônerie ou à la pratique religieuse (salles de prière, espace de silence) dans différents centres fédéraux d'asile ont à nouveau fait l'objet de discussions critiques. Les Églises et l'Union suisse des comités d'entraide juive VSJF ont en outre souligné le potentiel d'amélioration dans le domaine de la communication et de l'information réciproque. Certaines équipes d'aumônerie ont signalé des lacunes dans ce domaine.

Comme en 2020, la question de la violence dans les CFA a de nouveau constitué un sujet important non seulement dans le cadre du comité mixte, mais aussi d'une manière plus générale. Après avoir participé à une table ronde organisée par le SEM, l'EERS a été

consultée, avec plusieurs ONG, sur le plan du SEM pour la prévention de la violence dans les CFA. Outre l'introduction, dans tous les CFA, d'un plan de prévention de la violence, le SEM a adopté différentes mesures afin de pouvoir déceler rapidement les éventuelles situations conflictuelles et agir préventivement.

Au début de 2021, le SEM a lancé par ailleurs, en tant que mesure urgente, un nouveau projet pilote de mise en place d'une aumônerie musulmane dans les CFA. C'est ainsi que depuis mars 2021, des aumônières et aumôniers musulmans sont également engagés dans la plupart des régions d'asile. Le comité mixte a été informé des processus qui découlent de ce changement lors de ses réunions ordinaires ainsi que de deux réunions extraordinaires, et a soutenu l'intégration des aumônières et aumôniers musulmans dans les équipes d'aumônerie œcuménique existantes.

5.2.2 Rencontres des responsables de la migration des Églises membres

Les rencontres offrent aux responsables concernés des Églises membres et de l'EERS l'occasion de discuter de leurs activités et de leurs expériences, de se mettre en réseau et d'identifier et exploiter des synergies dans leur travail sur le thème de la migration. En outre, les participantes et participants y examinent des questions et des sujets spécifiques du domaine de la migration, en général sous forme de conférences et tables rondes.

La première des deux rencontres des responsables du dossier migration des Églises membres de l'EERS a eu lieu en mai. Cette réunion a été consacrée principalement aux Églises de la migration. La rencontre d'automne s'est déroulée en novembre. Elle a mis l'accent sur l'Agenda Intégration de la Confédération et des cantons. Une spécialiste du Secrétariat d'État aux migrations a présenté la conception de cet agenda, dont la mise en œuvre relève en fin de compte de la compétence des cantons. Après cet exposé, l'Église évangélique réformée du canton de Zurich, qui a participé dans le cadre de l'Agenda Intégration à un projet d'application dans le domaine de l'intégration sociale, a fait un compte rendu de ses expériences. Ensuite, les participantes et participants ont discuté notamment des formes de coopération développées dans d'autres cantons ainsi que des chances et des difficultés que présente pour les Églises la collaboration avec les services de l'État, que ce soit dans le cadre de projets d'intégration ou sous d'autres formes.

5.2.3 Commission fédérale des migrations CFM

La Commission fédérale des migrations (CFM) est une commission instituée par le Conseil fédéral. Conformément à son mandat légal, elle traite de questions sociales, économiques, culturelles, politiques, démographiques et juridiques liées au séjour des étrangères et étrangers en Suisse. Parmi ces personnes, il y a également des demandeuses et demandeurs d'asile, des réfugiées et réfugiés reconnus ainsi que des personnes admises provisoirement. L'EERS est représentée dans la commission par Christoph Sigrist.

À l'invitation de la présidence de la commission, l'EERS a participé à une table ronde organisée par la CFM sur le thème des enfants dans l'aide d'urgence. Elle y a présenté l'engagement des Églises évangéliques réformées en faveur des personnes dans les structures d'aide d'urgence et leurs positions sur cette thématique. La table ronde, à laquelle ont participé des autorités cantonales et nationales, des organisations spécialisées ainsi que des spécialistes du domaine, s'est déroulée en juin à Berne.

5.3 Politique concernant les femmes et le genre

5.3.1 Conférence Femmes

En 2021, la Conférence Femmes a poursuivi les réflexions entamées en 2018 sur son développement. L'objectif est de concentrer les ressources sur les activités clés et d'améliorer la coordination avec d'autres organisations ecclésiales de femmes. À cette fin, des ressources humaines supplémentaires au sein de la chancellerie de l'EERS ont été mises à disposition de la Conférence Femmes dès l'été 2019. Les membres du comité de la Conférence Femmes ont conduit des entretiens avec les déléguées des Églises membres de l'EERS afin de sonder leurs besoins et souhaits. La synthèse de ces entretiens devrait orienter le développement futur de la Conférence Femmes.

Au printemps 2021, la journée thématique « Croire au temps de la crise climatique » a réuni une quarantaine de participantes en ligne. Cette journée était un projet commun de la Conférence Femmes avec les Femmes protestantes en Suisse, œco – Églises pour l'environnement et le Forum für Zeitfragen de l'Église réformée de Bâle-Ville. La journée thématique d'automne a renoué avec le thème du droit à l'enfant.

5.3.2 Fonds pour le travail des femmes

La Commission du Fonds pour le travail des femmes a siégé deux fois durant l'année 2021, sous la présidence de Ruth Pfister, membre du Conseil de l'EERS. La mission du Fonds est de soutenir financièrement les Femmes protestantes en Suisse d'une part, et d'autre part des projets de défense des droits des femmes, de l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que les publications de théologiennes ou les travaux scientifiques dédiés aux femmes dans l'Église. En 2021, le Fonds a soutenu quatre projets pour un montant total de 12 500 francs. À cause de la pandémie, le montant des collectes recueilli en faveur du Fonds a connu une forte baisse en 2021, accentuant encore la tendance au recul observée depuis plusieurs années. Ce constat a mené la commission à décider une révision du règlement du Fonds en 2022. Au sein de la chancellerie, une chargée et une assistante administrative soutiennent le Fonds pour le travail des femmes.

5.3.3 Guide « Accueillir en mots et en images »

Le premier guide pour une langue inclusive avait été réalisé en 2018 en allemand par l'ancienne Fédération des Églises protestantes de Suisse. À la suite de la transformation de la FEPS en Église évangélique réformée de Suisse, une révision de sa présentation graphique s'est révélée nécessaire. Avec le soutien de quelques spécialistes des Églises membres, le contenu du guide a été légèrement adapté à la pratique actuelle de la langue inclusive dans l'espace germanophone. En même temps, une version française a été développée avec l'institut genevois DécadréE. Un atelier a été organisé avec des collaboratrices et collaborateurs de toutes les Églises de Suisse romande pour recueillir les demandes des différents secteurs ecclésiaux. Le Conseil a décidé de donner au guide un caractère obligatoire pour la chancellerie, et l'a recommandé aux Églises membres.

5.3.4 Rencontres des interlocutrices et interlocuteurs en matière de prévention de la violation des limites

En automne 2020, le Conseil a adopté les six éléments de la stratégie de prévention de la violation des limites et des abus sexuels et a recommandé aux Églises de les intégrer dans leurs propres plans de protection. En même temps, le Conseil a mis en place des rencontres semestrielles à l'intention des interlocutrices et interlocuteurs responsables au sein des Églises membres. Les deux premières réunions ont eu lieu en 2021. Ces rencontres constituent d'une part une plateforme d'échange, et permettent d'autre part de se pencher sur des thèmes importants. Les participantes et participants sont constitués pour moitié environ de spécialistes des Églises membres et pour moitié de membres des exécutifs, en particulier de petites Églises. Ce mélange permet à toutes et à tous une approche enrichissante de la thématique.

Après une première rencontre constitutive, qui a dû se tenir en ligne en raison de la pandémie, la deuxième rencontre a abordé le thème du code de déontologie des collaboratrices et collaborateurs à partir de l'exemple argovien. À l'avenir, il est prévu de proposer une fois par année aux interlocutrices et interlocuteurs une formation continue dans le cadre d'une rencontre prolongée. Ces réunions sont bien suivies et très appréciées par leur public cible.

6. L'engagement public protestant

6.1 Travail de relations publiques de l'EERS

L'année 2021 a été un défi sur le plan de la communication. Du point de vue thématique, l'année sous revue a été dominée par trois sujets principaux : la pandémie de coronavirus et ses conséquences pour les Églises, le traitement de la plainte déposée contre l'ancien président de l'EERS et la visite du cardinal Petro Parolin et du Conseiller fédéral Ignazio Cassis au synode d'automne à l'Hôtel du Gouvernement de Berne.

Le début du mandat de Rita Famos en tant que présidente de l'EERS et première femme à exercer cette fonction a suscité beaucoup d'intérêt envers sa personne. Les articles dans les médias « profanes » et ecclésiaux ont été positifs, bienveillants et pleins d'espoir. Vers la fin de l'année, la présidente a rencontré divers journalistes pour des entretiens informels et a pu développer ainsi son réseau. Pour l'année 2022, l'EERS prévoit d'organiser un à deux entretiens avec les médias sur des sujets d'actualité.

Le traitement, par la commission d'enquête temporaire, de la plainte déposée contre l'ancien président de l'EERS a fait l'objet d'une information régulière et transparente. Les résultats du rapport d'enquête ont été présentés le 4 août 2021 en conférence de presse par les présidentes du Synode, Evelyn Borer, de la commission d'enquête temporaire, Marie-Claude Ischer, et de l'EERS, Rita Famos, ainsi que Roland Stach. Cet événement, qui s'est déroulé à la Welle7 à Berne, a été suivi par tous les médias de Suisse alémanique, y compris par la radio et la télévision, qui l'ont évoqué dans leurs comptes rendus. La préparation, l'organisation, le déroulement (animation) et le suivi médiatique ont été assurés par le service de la communication de l'EERS. La question n'a été que brièvement abordée lors du synode extraordinaire de septembre 2021.

Le domaine politique a été marqué par plusieurs votations et sujets intéressants. Au début de l'année, le service de la communication de l'EERS et le secrétaire général du Conseil

suisse des religions (CSR) ont organisé une conférence de presse virtuelle pour présenter la position du CSR concernant l'initiative sur l'interdiction de se dissimuler le visage. Depuis le milieu de l'année, le thème de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe a occupé le devant de la scène. Avant la votation, l'EERS a organisé trois débats publics qui ont été retransmis en streaming direct sur son site internet (cf. § 6.3.5.4). Après l'acceptation du « mariage pour tous » par le peuple le 26 septembre 2021, l'EERS a entrepris d'élaborer un document de référence sur des questions bioéthiques et de médecine reproductive, qui devrait paraître au printemps 2022. La position de l'EERS concernant l'initiative pour le don d'organes et la modification de la loi sur la transplantation d'organes a également suscité beaucoup d'intérêt, donnant notamment lieu à un reportage au téléjournal (« Tagesschau ») de la télévision alémanique SRF. Enfin, le 2 décembre 2021, l'EERS, la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale catholique romaine ont analysé, lors d'un débat public, la controverse suscitée par l'engagement ecclésial dans le cadre de l'initiative pour des multinationales responsables.

À la suite de la nomination d'un nouveau responsable de la communication, des prises de contact et des entretiens de réseautage ont été organisés durant l'année sous revue avec des partenaires œcuméniques, des œuvres d'entraide et des responsables de la communication et de l'information des Églises membres. Deux rencontres des responsables de la communication ont eu lieu au niveau de la Suisse alémanique et une au niveau national. La conférence téléphonique mensuelle informelle de coordination thématique entre les responsables de la communication de BEJUSO, ZH, BL, AG et SG et avec l'EERS et PPP s'est poursuivie. Il est prévu de pérenniser et d'optimiser cet échange sur des questions politiques et d'en élargir l'accès.

Parmi les tâches de base de la communication ont figuré les contacts avec les médias, la réponse individuelle à des demandes en tous genres, la collaboration avec le Conseil de l'EERS, ainsi que l'élaboration et la diffusion de publications, de communiqués de presse et d'articles sur le site internet de l'EERS.

6.2 Positions évangéliques

6.2.1 Dimanche des réfugiés

Le projet de texte pour le Chabbat des réfugiés/Dimanche des réfugiés des 19 et 20 juin 2021 a été fourni par la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Dans cet appel intitulé « Compassion et solidarité durant la pandémie », la population a été invitée à ne pas oublier les personnes en fuite, même en pleine pandémie, et à chercher avec toujours autant d'engagement et de solidarité une solution à la crise des réfugiées et des réfugiés. L'appel a été signé par Rita Famos, Felix Gmür, Harald Rein et Ralph Lewin, et diffusé via un communiqué de presse et sur les médias sociaux.

6.2.2 Journée internationale des droits humains

La déclaration publiée à l'occasion de la Journée internationale des droits humains du 10 décembre 2021 n'était exceptionnellement pas œcuménique, car à partir de 2022, cet événement sera placé sous la responsabilité de la CTEC.CH. Pour la phase de transition, l'EERS a repris le thème de la campagne d'ACAT Suisse, « Violations des droits humains dans l'émirat du Qatar ». L'EERS a soutenu la diffusion du matériel et de la pétition d'ACAT sur son site internet et dans les médias sociaux. Le texte d'accompagnement « Les droits humains ne sont pas un jeu », publié sous la responsabilité du Conseil de l'EERS, reprend

le débat sur le choix du lieu et le rôle de la FIFA. Le plaisir et le jeu sont des besoins fondamentaux auxquels ont droit les êtres humains. Le Conseil de l'EERS ne partage pas les positions en faveur d'un boycott de la Coupe du monde de football.

6.2.3 Résolution du Synode de l'EERS : « Demandeuses et demandeurs d'asile d'Afghanistan » et position du Conseil de l'EERS

Au vu des évolutions dramatiques en Afghanistan, qui ont pris une nouvelle dimension à la fin de l'été 2021 avec la prise de pouvoir des talibans, le Conseil et la chancellerie de l'EERS ont procédé à une analyse approfondie de la situation sur place et de celle des Afghanes et des Afghans réfugiés en Suisse. L'EERS a notamment été en contact avec le HCR. Elle a invité sa représentation en Suisse à la rencontre d'août de la Conférence des présidences d'Église pour y présenter l'engagement du HCR en Afghanistan et dans les pays voisins et pour donner une évaluation de la situation. Le 3 septembre 2021, le Conseil de l'EERS a adressé une lettre et six demandes concrètes au Conseil fédéral. Ces dernières portaient pour l'essentiel sur l'engagement humanitaire de la Suisse en Afghanistan et dans les pays voisins, sur la politique de réinstallation de la Confédération et la pratique d'octroi de visas humanitaires, et abordaient finalement aussi la question d'une réévaluation du statut de séjour des requérantes et requérants d'asile déboutés venus d'Afghanistan. Le Conseil a rendu compte de ses activités en lien avec l'Afghanistan lors du synode extraordinaire de septembre. Il a également donné des informations sur la réponse du Conseil fédéral à sa lettre du 3 septembre 2021 lors du synode de novembre.

En septembre 2021, faisant suite aux interventions de plusieurs de ses membres, le Synode s'est lui aussi penché sur la situation en Afghanistan. Il a posé la question de la position de l'EERS et de l'engagement des autorités suisses et du monde politique dans cette affaire. Ainsi, il a adopté à une large majorité la résolution « Demandeuses et demandeurs d'asile d'Afghanistan ». Les demandes formulées à l'intention du Conseil fédéral et des autorités portaient sur le statut de protection des réfugiées et réfugiés afghans en Suisse, sur les critères du regroupement familial ainsi que sur la participation de la Suisse aux programmes de réinstallation du HCR. Elles étaient donc analogues à celles de la lettre du Conseil du 3 septembre 2021.

6.2.4 Fonds en faveur des droits humains

Durant l'année sous revue, le Fonds en faveur des droits humains a permis de soutenir, entre autres, des projets de l'organisation de recherche et de sauvetage en mer SOS Méditerranée, et d'accorder des aides à des personnes menacées dont les droits sont bafoués. Les demandes sont examinées par le centre de contact pour les droits humains de l'EPER, et transmises pour versement au Fonds en faveur des droits humains de l'EERS.

6.3 Défense d'intérêts et prise d'influence

6.3.1 Développement et mise en œuvre de la stratégie d'œco Églises pour l'environnement

En raison de la pandémie de coronavirus, l'assemblée générale de 2021 d'œco Églises pour l'environnement s'est à nouveau déroulée par écrit. Le rapport annuel et les comptes 2020 ainsi que le budget 2022 ont été approuvés. En 2020, les comptes ont bouclé sur un déficit

de 42 000 francs, imputable à la pandémie. Les membres du comité ont été réélus pour deux ans. L'EERS y reste représentée. L'association est en phase de développement. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication d'œco, elle se présente désormais sous le nouveau nom d'œco *Églises pour l'environnement* (anciennement : Église et environnement). Le site internet d'œco a été entièrement remanié. La Suisse romande constitue une priorité du développement de l'association. Ainsi, œco est l'une des organisations responsables du projet « EcoEglise » en Suisse romande. Pour y renforcer l'action environnementale d'œco, le comité a approuvé la création d'un poste temporaire à temps partiel. Œco a présenté une demande de soutien financier pour deux ans à l'EERS afin de pouvoir assumer les coûts de ce poste, demande approuvée par le Conseil de l'EERS en avril 2021.

6.3.2 Coq vert

L'EERS a décidé d'introduire le « Coq vert » pour sa chancellerie. Certifié par l'association œco *Églises pour l'environnement*, ce système de management environnemental l'aide à améliorer son résultat en matière d'écologie en optimisant sa consommation de ressources. L'introduction du « Coq vert » permet de mettre en œuvre très concrètement le mandat exprimé au §2, al. 5 de la constitution de l'EERS. En raison du coronavirus, les travaux liés à l'obtention du « Coq vert » ont toutefois pris du retard.

6.3.3 Forum politique

Le Forum politique de Berne, situé dans la Tour des prisons (Käfigturm), organise des événements et des expositions sur divers sujets politiques, fournissant ainsi une contribution à l'éducation politique et à la promotion d'une démocratie participative. Outre les personnes intéressées et engagées du monde politique, les écoles et les jeunes figurent parmi ses principaux groupes cibles.

L'EERS s'engage depuis 2018 dans le Forum politique de Berne aux côtés du canton et de la ville de Berne, de la bourgeoisie de la ville et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). Depuis lors, elle siège à la fois au comité et au conseil consultatif du forum, en tant que l'une des organisations responsables. La période jusqu'à fin 2021 a été définie comme une phase politique consacrée à la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'organisation. Il a été décidé que la RKZ et l'EERS poursuivront leur participation au forum jusqu'à la fin de cette phase pilote.

Dans ce contexte, les partenaires ecclésiaux ont procédé au premier trimestre de l'année sous revue à une évaluation de leur engagement au Forum politique. Le Conseil de l'EERS a débattu de cette question en mars 2021 et a décidé – à l'instar de la RKZ – de maintenir son engagement pour une durée limitée à deux ans, jusqu'à fin 2023.

En 2021, c'est principalement au travers de différents événements que l'EERS a été présente au Forum politique. En plus de la manifestation carte blanche « Liberté infectée. La pandémie de Sars-CoV-2, un défi pour la société libérale – rétrospective et perspectives », organisée pour la première fois par ses soins, l'EERS a participé à deux manifestations proposées en conclusion de l'exposition « Shiva et la SUVA » sur les questions fondamentales « Comment l'État et la religion se tolèrent-ils ? », et « Égalité vs. Religion ». En outre, elle a pris part à la table ronde « Mariage pour tous et toutes : égalité ou redéfinition inutile ? » réalisée avant la votation. La table ronde et le débat public « L'engagement des Églises dans les campagnes de vote », organisés conjointement par la RKZ et l'EERS en décembre 2021, ont aussi suscité beaucoup d'attention.

Malgré la pandémie, le Forum politique est à nouveau parvenu à réaliser un nombre important d'événements en 2021 et à compenser l'absence de public sur place par l'introduction du streaming live, qui a même permis d'élargir sa portée. Au printemps, il a introduit par ailleurs la nouvelle série de podcasts « Demokratzer ».

Durant l'année sous revue, le comité de l'association et le conseil consultatif se sont notamment penchés sur le projet de transformation de l'intérieur de la Tour des prisons (construction d'un ascenseur pour en améliorer l'accessibilité), qui sera réalisé prochainement, ainsi que sur la conception de la future exposition permanente sur la démocratie suisse, qui constitue un thème prioritaire.

6.3.4 Coordination avec les autorités fédérales

Conformément à sa constitution, l'EERS entretient des relations avec le monde politique et les autorités de la Confédération suisse. Elle représente ici les intérêts de ses Églises membres.

Comme l'année précédente, l'EERS a été régulièrement en contact en 2021 avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre de lutte contre la pandémie de Covid-19. Le 5 mars 2021, à l'initiative du président de la Confédération Guy Parmelin, les Églises nationales ont fait sonner les cloches des églises dans tout le pays, après une minute de silence à la mémoire des nombreuses personnes malades et décédées du Covid-19 en Suisse. L'EERS a continué de s'engager pour que la situation particulière des Églises et communautés religieuses soit prise en compte de manière appropriée dans les mesures d'endiguement de la pandémie arrêtées par les autorités, en particulier celles concernant les cérémonies funèbres et obsèques.

Dans le domaine des relations extérieures et de l'œcuménisme, l'EERS a mené plusieurs entretiens avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) au sujet de la situation en Syrie et au Liban. Elle a notamment organisé une rencontre entre deux représentants de haut rang des Églises protestantes de ces deux pays et le DFAE.

Plusieurs autres contacts et parfois coopérations avec les autorités fédérales ont été établis avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) sur des questions de migration et d'intégration, ainsi que dans les domaines d'activité de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile. L'EERS a été en relation avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports à travers le domaine d'activité de l'aumônerie de l'Armée et un article théologico-éthique sur la nouvelle revue scientifique militaire de l'Armée suisse « stratos ». Elle a également eu des contacts avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation dans le cadre de la réforme de la maturité 2023 et de la révision des disciplines obligatoires et du plan d'études-cadre.

6.3.5 Consultations et prises de position

Les thèmes suivants ne représentent qu'un choix des prises de position de l'EERS. La liste intégrale figure en annexe.

6.3.5.1 Interdiction de se dissimuler le visage

Le 25 janvier 2021, l'EERS, de concert avec le Conseil suisse des religions (CSR), s'est prononcée contre l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »,

soumise au vote le 7 mars 2021. Le CSR a fondé cette appréciation sur des considérations de proportionnalité de la modification constitutionnelle visée et de compatibilité de l'interdiction avec les droits fondamentaux. À la suite de cela, le Conseil de l'EERS s'est exprimé le 26 janvier 2021 en publiant sa propre prise de position et des arguments supplémentaires sous un angle évangélique réformé. Il a notamment rappelé dans ce contexte que la Réforme a beaucoup contribué à notre conception de la démocratie actuelle. Il a par ailleurs souligné que les personnes vivant dans une société démocratique et plurielle se doivent mutuellement de résister à l'étonnement que peuvent susciter des formes étrangères d'expression de la foi et de visions du monde, tant qu'elles ne constituent pas une menace pour l'État et la société dans son ensemble.

6.3.5.2 Objets environnementaux

En vue de la votation du 13 juin 2021 pour laquelle le peuple était appelé à se prononcer sur pas moins de trois objets environnementaux, l'EERS a publié le 3 mai 2021 une contribution au débat intitulée « Entre action et sérénité. Les trois objets environnementaux d'un point de vue protestant : 10 questions – 10 réponses ». Les deux initiatives populaires « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (initiative sur les pesticides) et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (initiative pour une eau potable propre) ainsi que la révision de la loi sur le CO₂ y sont analysées sous un angle biblique et théologique, afin d'établir un lien entre l'engagement volontaire des Églises en faveur de la sauvegarde de la Création et des questions politiques d'actualité de la protection de l'environnement.

6.3.5.3 Don d'organes

Lors de la consultation de 2019, l'EERS s'était déjà prononcée contre la solution de l'opposition et en faveur du modèle de la déclaration sur la base du consentement explicite. La FEPS/EERS a toujours mis l'accent sur le caractère volontaire du don d'organes. Personne ne saurait être obligé juridiquement ou incité moralement à aliéner des parties de son corps. Du point de vue des garanties de protection des droits humains, le don d'organes représente l'exception personnellement assumée à la règle de l'intégrité physique de chaque personne. La solution de la déclaration proposée tient compte de l'objectif soutenu par l'EERS d'augmenter le nombre de dons d'organes. En même temps, elle évite les grandes incertitudes que la solution de l'opposition crée inévitablement auprès du personnel médical, et surtout des receveuses et receveurs d'organes. Le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas accordé toute l'attention requise à la solution de la déclaration. En janvier 2021, l'EERS a présenté la position du Conseil lors de l'audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes. Initiative populaire. Loi sur la transplantation. Modification ». D'autre part, en août 2021, la présidente du Conseil de l'EERS et le président de la Conférence des évêques suisses ont adressé une lettre aux membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) avant sa délibération sur l'initiative pour le don d'organes et le contre-projet indirect. Ils y soulignent que : « Le don actif, décidé personnellement et volontaire protège non seulement la personne dont l'organe est nécessaire, mais aussi les personnes qui reçoivent un organe, les médecins traitants qui transplantent l'organe, ainsi que les proches. [...] Les personnes dépendantes d'un don d'organes ont besoin non pas de suppositions, mais de la certitude forte de pouvoir continuer à vivre grâce à la volonté explicite du donneur ou de la donneuse. »

6.3.5.4 Mariage pour toutes et tous : votation populaire et débats publics

Lors de ses deux sessions de 2019, l'Assemblée des délégués avait posé des jalons déterminants en faveur de l'acceptation de l'élargissement du mariage aux couples de même sexe. Ainsi, en été 2019, elle avait déclaré : « Nous sommes voulus par Dieu tels que nous sommes créés. Nous ne pouvons pas choisir notre orientation sexuelle. Nous l'intégrons comme une expression de notre plénitude de créature. » En automne 2019, l'Assemblée des délégués avait formulé trois recommandations à l'intention de ses Églises membres : 1. l'adoption de l'éventuelle modification de la définition du mariage sur le plan civil ; 2. l'adaptation du mariage religieux au nouveau droit matrimonial ; 3. la préservation de la liberté de conscience des pasteurs et des pasteures, qui implique une pluralité de conceptions du mariage au sein de l'Église. À fin 2018, le Conseil national et le Conseil des États avaient déjà étendu la norme pénale contre le racisme (art. 261^{bis} CP) à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. L'EERS s'engage en faveur de ce contenu juridique en se référant à l'article 10 de sa constitution, qui prévoit que l'« EERS veille dans toute son action en paroles et en actes à ce que personne ne soit discriminé ». L'interdiction de toute forme de discrimination fondée sur le sexe ou le genre porte aussi bien sur le discours de l'Église que sur sa pratique dans le domaine de l'accompagnement spirituel et de la diaconie et sur son action symbolique et liturgique.

Le Conseil de l'EERS a rappelé les décisions de l'Assemblée des délégués et du Synode dans un aide-mémoire publié à l'occasion de la votation populaire de septembre 2021. En 2019, les Églises membres avaient déjà demandé que la discussion relative au mariage ne soit pas menée *sur*, mais *avec* les personnes concernées par l'élargissement proposé par le législateur. C'est ainsi que dans le cadre de la votation populaire, le Conseil de l'EERS a décidé de lancer des discussions pour écouter les personnes auxquelles s'adresse l'élargissement du mariage et qui s'engagent au sein des Églises pour la cause d'hommes et de femmes non hétérosexuels. Cela fut fait sous forme de trois débats publics (à Genève, Bâle et Berne), au cours desquels des personnes susceptibles de bénéficier personnellement d'une révision de la loi ont pu prendre la parole.

Les acteurs locaux « Le Lab »/Genève (2 septembre 2021) et « Offene Kirche Elisabethen »/Bâle (17 septembre 2021) ont permis de trouver des partenaires réformés établis et connus dans la communauté LGBT ainsi que des lieux pour les débats publics. Le troisième débat public a été mis en place par l'EERS au centre culturel PROGR (9 septembre 2021). À Genève (introduction par Pierre-Philippe Blaser) et à Berne (introduction par Claudia Haslebacher), l'accent thématique portait sur les représentations de la famille et sur le bien de l'enfant. À Bâle, c'est la conception du mariage qui a été débattue sous le titre « Alles Ehe – oder was ? ». Différentes opinions et perspectives ont été analysées de manière objective, mais aussi au travers de discussions pointues et contradictoires. Claudia Haslebacher a participé aux débats. Pour en élargir la portée publique, les débats étaient également conçus comme des événements en ligne, qui ont pu être suivis en direct ou ultérieurement en streaming.

En même temps que l'élargissement du mariage aux couples de même sexe, il a été décidé d'autoriser le don de sperme pour les couples lesbiens. Les conséquences de la révision du droit matrimonial pour la médecine reproductive occuperont encore à l'avenir le monde politique, la société et les Églises. Le Conseil de l'EERS a commandé l'élaboration d'un document de fond qui traite d'un point de vue ecclésial et théologico-éthique les conséquences en termes de bioéthique et de médecine reproductive de l'élargissement du mariage aux couples de même sexe.

6.3.5.5 Questions éthiques en lien avec la pandémie de coronavirus

La pandémie de coronavirus a de nouveau constitué un thème prioritaire pour le travail théologique et éthique de l'EERS. Le Conseil de l'EERS a présenté en tout trois prises de position : Vaccination contre le Covid-19. Concrétisation d'un point de vue ecclésial, janvier 2021 ; La dignité humaine pendant la crise. Un plaidoyer envers le monde politique et la société à propos de la prise en charge des personnes dans les institutions de longue durée durant la pandémie de Covid-19, Berne, février 2021 ; Le débat sur le coronavirus et la vaccination. Perspectives éthiques et ecclésiales, Berne, novembre 2021. Dans le document « La dignité humaine pendant la crise », qui a fait l'objet d'une discussion controversée au sein de l'Église avant sa publication, le Conseil de l'EERS s'est engagé pour un respect strict des droits fondamentaux et humains lors de la protection des personnes et groupes de personnes particulièrement vulnérables. Le premier document sur la vaccination avait déjà été publié en janvier par le Conseil, soit avant le lancement de la campagne nationale de vaccination. Du point de vue éthique, le texte argumente en faveur de la responsabilité morale du choix personnel aussi bien envers sa propre personne qu'envers autrui. En même temps, il plaide pour une relation mutuelle respectueuse entre les personnes, indépendamment de leur décision de se faire vacciner ou pas. Les évolutions médicales et sociopolitiques au cours de la campagne de vaccination et les controverses grandissantes au sein des Églises membres ont conduit le Conseil à réviser intégralement sa prise de position sur la vaccination en novembre 2021. Il s'y oppose à nouveau clairement à une obligation légale de vaccination, mais souligne expressément la responsabilité morale que le libre choix vaccinal implique envers sa propre personne et la communauté. Il rejette vigoureusement les dérives des débats ecclésiaux et publics au cours desquels des personnes sont dénoncées et attaquées et qui font appel à des discours et des comparaisons inacceptables.

6.3.6 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT

La Commission nationale de prévention de la torture CNPT est un organisme de contrôle indépendant des autorités. Elle est chargée par la loi d'effectuer des visites régulières dans les établissements de privation de liberté pour veiller à ce que les droits des personnes privées de liberté soient respectés et que les mesures de restriction de la liberté qui y sont appliquées soient conformes aux droits humains et fondamentaux.

Le domaine d'activité de la CNPT comprend aussi le contrôle des centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile CFA en Suisse. L'EERS entretient des contacts réguliers avec la CNPT notamment en raison du recoupement thématique avec la coordination de l'aumônerie dans les CFA, et suit attentivement ses rapports. L'EERS participe également au forum annuel de la CNPT. En raison de la pandémie de Covid-19, le forum de 2021 a de nouveau dû être reporté, comme en 2020.

6.4 Paix religieuse

6.4.1 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en route »

L'EERS a un siège aussi bien au groupe de direction qu'au groupe de pilotage. Lors de sa réunion de l'année sous revue, le groupe de pilotage de la Semaine des religions a discuté de l'évolution du projet. La Semaine des religions a pu se dérouler du 6 au 14 novembre

2021 dans toute la Suisse en respectant les mesures en vigueur de lutte contre le coronavirus. « Dialogue en route » est un projet interreligieux proposé aux jeunes. Son comité de pilotage examine sa mise en œuvre et discute des difficultés rencontrées le cas échéant. Face à la situation pandémique, « Dialogue en route » a réagi par le choix de nouvelles formes et de nouveaux thèmes. Le descriptif du projet a été adapté en conséquence. Diverses questions relatives au plan de financement pour la période 2021 – 2029 ont également joué un rôle essentiel pour la planification des activités futures.

6.4.2 Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Une rencontre entre le Conseil et la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) a eu lieu en juin. Les thèmes abordés étaient l'antisémitisme en Suisse aujourd'hui, les formes adéquates pour les relations bilatérales EERS – FSCI ainsi que l'adoption du texte de la Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP sur la « Terre d'Israël, État d'Israël, Terre sainte » et l'avenir de la commission.

Un nouveau document régulant les relations institutionnelles entre la FSCI et l'EERS a été élaboré pendant l'automne et approuvé lors de la 2^e rencontre de l'EERS avec la direction de la FSCI en octobre. Ce document règle aussi la manière de mandater des spécialistes pour des sujets d'intérêt commun pour les deux conseils sous une forme plus souple que celle d'une commission. L'impact du Covid-19 et de l'adoption par le peuple du mariage pour toutes et tous sur la vie des communautés ainsi que la législation sur le don d'organes ont également été discutés lors de cette rencontre.

6.4.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP

La Commission de dialogue entre juifs et protestants (CDJP) a publié cet été un document volumineux composé de deux parties : 1. Communiqué « Terre d'Israël, État d'Israël, Terre sainte : pour un dialogue objectif au sujet d'Israël/Palestine » et 2. Rapport « Terre d'Israël, État d'Israël, Terre sainte. L'importance d'une approche historico-théologique pour le dialogue entre juifs et chrétiens » (1. Verlautbarung « Land Israel, Staat Israel, heiliges Land: für einen sachlichen Dialog über Israel/Palästina » et 2. Bericht « Land Israel, Staat Israel, heiliges Land: Die Bedeutung von historisch-theologischen Zugängen für den jüdisch-christlichen Dialog »). Ce document est le fruit d'un travail de près de dix ans de cette commission. Il traite de l'épineuse question de la « sainteté » du territoire d'Israël-Palestine, respectivement des associations de sens que tous les acteurs de ce conflit font – volontairement ou inconsciemment – entre État d'Israël (et donc le droit du peuple juif à un État et à le défendre), le pays géographique (occupé majoritairement par des non-juifs pendant plus de 1500 ans) et la « Terre sainte » ou « promesse » des juifs, chrétiens et musulmans (et les attentes messianiques ou eschatologiques qui y sont liées dans les trois traditions). Il montre comment ces termes font l'objet d'une prise d'otage politique, idéologique et théologique depuis des centaines d'années.

La déclaration en elle-même peut sembler relativement banale et pleine de sens commun. Elle ne prétend pas essayer de résoudre définitivement les conflits d'interprétation des textes sacrés, des traditions et d'expériences historiques des juifs, des chrétiens et des Palestiniens. C'est justement le processus d'apprentissage propre des membres de la CDJP dans la discussion de ces questions brûlantes qui constitue le cœur de ce document. La commission a elle-même traversé toutes les étapes qui rendent le dialogue entre juifs et chrétiens protestants difficile depuis des dizaines d'années, pour constater qu'elle aussi, bien que mandatée, qualifiée et reconnue comme une commission de dialogue et de

compréhension de longue date entre juifs et protestants, n'était pas immunisée contre les a priori, les malentendus et autres manquements à la compréhension.

6.4.4 Commission « Nouveaux mouvements religieux » de l'EERS NMR

Durant l'année sous revue, la commission Nouveaux mouvements religieux a tenu trois séances auxquelles des personnes externes – le pasteur de la Grace Family Church ainsi que des représentants de l'association Inforel (portail d'observation des religions en Suisse) – ont été invitées à présenter leurs activités. En décembre, un colloque dédié aux chants spirituels au XXI^e siècle s'est déroulé à Rüti.

6.4.5 Conseil suisse des religions SCR

Lors de ses trois séances ordinaires organisées en 2021, le Conseil suisse des religions (SCR) s'est penché sur des sujets touchant aux rapports délicats entre religion et société laïque. Au début de l'année, deux nouveaux membres, Rita Famos et Ralph Lewin (FSCI), ont commencé leur travail au sein du SCR. Par ailleurs, l'évêque Harald Rein et Montassar BenMrad ont été réélus président et vice-président du SCR.

Au cours des premiers mois, l'accent a été mis sur l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », soumise au vote le 7 mars 2021. Auparavant, le SCR s'était prononcé contre l'initiative et avait approuvé le contreprojet indirect du Conseil fédéral et du Parlement. Il avait présenté sa position le 25 janvier 2021 lors d'une conférence de presse. Le SCR a également pris position sur le conflit à Gaza, sur la situation d'urgence des réfugiées et réfugiés afghans et sur la question de la vaccination contre le coronavirus.

L'année a été particulièrement marquée par l'élargissement du SCR aux Églises libres de Suisse (Schweizerische Evangelische Allianz [SEA] / Réseau évangélique suisse [RES] et Dachverband der Freikirchen (Association faïtière alémanique des Églises libres), qui ont été admises en qualité de membres à part entière. Elles seront représentées au SCR par le pasteur Jean-Luc Ziehli, président de l'association faïtière SEA – RES.

6.4.6 Rencontre des personnes chargées des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres

La rencontre annuelle des personnes chargées des questions en lien avec l'islam dans les Églises membres de l'EERS s'est déroulée en octobre 2021 à Fribourg. Dans une première partie, Hansjörg Schmid, du Centre suisse islam et société CSIS, a évoqué la mise en place d'études de théologie islamique et la formation d'imams en Suisse. Par ailleurs, Esmat-Isis Arnautovic a présenté sa thèse sur le thème « Vom Menschenbild zum Paradigma – theologische Anthropologie im Islam ». La deuxième partie de la rencontre, programmée l'après-midi, a été consacrée aux évolutions du dialogue interreligieux et des questions en lien avec l'islam dans les Églises et à l'EERS. Les participantes et participants ont apprécié l'échange sur les activités menées par les Églises membres dans ce domaine ainsi que la mise en réseau avec les autres personnes chargées des questions en lien avec l'islam. Cependant, des problèmes de délimitation entre questions spécifiques à l'islam et aspects relevant du dialogue interreligieux se posent de plus en plus souvent.

Annexes

1. Délégations et rencontres du Conseil

Durant l'année sous revue, le Conseil s'est réuni mensuellement en séances ordinaires ainsi que lors d'une retraite. En outre, le bureau APF (personnel et finances) a tenu sept séances seul et deux autres avec la Commission des finances COFI. D'autres séances ont par ailleurs eu lieu avec la Commission d'examen de la gestion CEG et la CPE.

L'un des membres du Conseil a été très sollicité du fait du nombre élevé de réunions des conseils de fondation de l'EPER et de PPP en lien avec le dossier de fusion des deux œuvres. Un autre membre du Conseil siège au conseil de fondation de Fondia. De nombreuses autres réunions de travail et délégations du Conseil ont porté sur des domaines de responsabilité des membres du Conseil.

En outre, les membres du Conseil ont assumé de nombreuses délégations à titre individuel. Une sélection est présentée dans le tableau ci-dessous :

Date	Organisme	Manifestation
07.01.2021	EERS/CER	Audition en ligne pour la consultation sur le règlement des finances
13.01.2021	Religionspädagogisches Fachgremium	Séance en ligne
18.01.2021	EERS	Rencontre en ligne des responsables des Églises membres sur le thème « Violation des limites »
20.01.2021	EERS	Séance du groupe de travail aumônerie de l'Armée
08.02.2021	KME (anciennement KMS)	Réunion par visioconférence
09.03.2021	Forum politique	Comité et AG, visioconférence
23.03.2021	Reformierte Kirche Zürich	Synode de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich
31.03.2021	EERS	Groupe de travail aumônerie de l'Armée
22.04.2021	CTEC.CH	20 ^e anniversaire de la signature de la Charte œcuménique européenne, visioconférence
27.04.2021	EPER	Discussion annuelle KiZA à Berne
03.05.2021	EERS	Conférence téléphonique sur le thème « religions » – développement de la maturité gymnasiale
05.05.2021	EERS	Rencontre des responsables de la migration
08.05.2021	FPS	Assemblée annuelle de FPS, débat public
08.05.2021	Liturgie- und Gesangbuchkonferenz LGBK	Colloque « Wandlung im Wandel – Abendmahl in ökumenischer Perspektive »
11.05.2021	EERS	Groupe de travail Forum pour l'éducation
10./11.05.2021	Faculté de théologie de Bâle	Débat public ; journées thématiques de la faculté de théologie de Bâle

Date	Organisme	Manifestation
21.05.2021	EERS	Rencontre du groupe de travail aumônerie de l'Armée
21.05.2021	Reformierte Landeskirche Zürich	Pré-synode
25.05.2021	EERS	Conférence Femmes « Croire au temps de la crise climatique »
25.05.2021	Reformierte Kirche Luzern	Synode LU
26.05.2021	Églises du nord-ouest de la Suisse	Pré-synode
27.05.2021	Églises réformées Berne-Jura-Soleure	Pré-synode
27.05.2021	CERT	Pré-synode
31.05.2021	EERS	Assemblée plénière de Solidarité protestante suisse SPS
31.05.2021	EERS	Assemblée plénière de Diaconie
02.06.2021	CTEC.CH	Assemblée plénière sur Zoom
03.06.2021	CER	Pré-synode
03.06.2021	EERS-FSCI	Rencontre de délégations à Zurich
03.06.2021	EERS	Commission de liturgie
04.06.2021	Églises de Suisse occidentale	Pré-synode
08.06.2021	Liturgie- und Gesangbuchkonferenz LGBK	Séance
10.06.2021	Mission21	Assemblée continentale
03.07.2021	Églises réformées Berne-Jura-Soleure	Cérémonie de consécration
08.07.2021	EERS/CTEC.CH	Signature de la Déclaration de Riva San Vitale avec l'Église néo-apostolique
09.07.2021	EERS-CES	Rencontre de délégations à Fribourg
20.07.2021	PanKS	Séance
01.08.2021	Société suisse d'utilité publique SSUP	Grütli des femmes
06.08.2021	Festival du film de Locarno	Réception du CF Alain Berset
12.08.2021	Festival du film de Locarno	Réception du prix œcuménique
15.08.2021	Reformierte Landeskirche Aargau	Consécration
27.08.2021	EPER et KME	Terre Nouvelle à Fribourg
27.08.2021	Association suisse de droit ecclésiastique protestant SVEK	Colloque à Zurich
28.08.2021	Églises réformées Berne-Jura-Soleure	Cérémonie d'institution
01.09.2021	EERS	Rencontre du groupe de travail aumônerie de l'Armée
02.09.2021	EERS	Commission de liturgie à Berne

Date	Organisme	Manifestation
02.09.2021	EERS	Débat public sur le thème « Mariage pour toutes et tous » à Genève
03.09.2021	Liturgie- und Gesangbuchkonferenz LGBK	Comité de l'association
04.09.2021	CTEC Allemagne	Journée œcuménique de la Création 2021
09.09.2021	EERS	Comité directeur de la Conférence de Solidarité protestante suisse SPS à Zurich
09.09.2021	EERS	Débat public sur le thème « Mariage pour toutes et tous » à Berne
10./11.09.2021	Église catholique chrétienne de la Suisse	Session ordinaire du Synode national de l'Église catholique-chrétienne de la Suisse
11.09.2021	Église évangélique réformée du canton de Fribourg	Synode à Morat
13.09.2021	CER	Assemblée générale extraordinaire
17.09.2021	EERS	Débat public sur le thème « Mariage pour toutes et tous » à Bâle
01.10.2021	EERS	Rencontre avec le secrétaire général a.i. du COE à Genève
02.10.2021	EPER	Célébration du 75 ^e anniversaire à Zurich
10.10.2021	CTEC.CH	Forum chrétien romand
18.10.2021	EERS	Rencontre avec le président de la CTEC.CH, Milan Kostrešević
18.10.2021	FSCI/EERS	Rencontre à Berne dans les locaux de la communauté israélite
20.10.2021	EERS/RKZ/CES	Réunion SeeliG
21.10.2021	EPER/PPP	Convocation débriefing initiative pour des multinationales responsables avec les Églises membres et les paroisses à Berne (Paulus)
25.10.2021	EERS	Conférence Femmes
25.10.2021	Liturgie- und Gesangbuchkonferenz LGBK	Réunion du comité à Berne
26.10.2021	CER	Réunion avec une délégation de la CER sur les flux financiers
30.10.2021	Églises réformées Berne-Jura-Soleure	Consécration à Berne
07.11.2021	Paroisse d'Uster	Dimanche de la Réformation, culte
11.11.2021	Uni Fribourg	Journée d'études sur le thème « Prière »
17.11.2021	CTEC.CH	Assemblée plénière avant le jubilé
17.11.2021	CTEC.CH	Célébration du 50 ^e anniversaire de la CTEC.CH, Predigerkirche de Bâle
17.11.2021	EERS	Comité de la conférence Solidarité protestante suisse SPS
18.11.2021	EERS	Responsables des secteurs migration
22.11.2021	EERS	Assemblée plénière Diaconie Suisse

Date	Organisme	Manifestation
26.11.2021	EERS	Rencontre des délégations intraprotestantes
26.11.2021	EERS	Rencontre du Conseil de l'Église et de la faculté de théologie de Zurich
27.11.2021	CER	Assemblée générale extraordinaire
30.11.2021	EERS	Commission de liturgie
08./09.12.2021	EERS	Soins palliatifs, congrès national
22.12.2021	EERS	Réunion du comité stratégique « Formation »
22.12.2021	EERS	Réunion du comité stratégique « Communication »

2. Les publications de l'EERS

2.1 Appels, prises de position, réponses à des consultations

- Prise de position du Conseil suisse des religions sur l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » – 25 janvier 2021
- Prise de position complémentaire du Conseil de l'EERS sur l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » – 26 janvier 2021
- Réponse de l'EERS à la consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030 – 18 février 2021
- 10 questions – 10 réponses du Conseil de l'EERS sur les deux initiatives populaires « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » ainsi que sur la loi sur le CO₂ – 3 mai 2021
- Appel du Conseil suisse des religions pour la paix au Proche-Orient – 19 mai 2021
- Appel des trois Églises nationales et de la communauté juive pour le Chabbat des réfugiés et le Dimanche des réfugiés – jeudi 17 juin 2021
- Prise de position du Conseil de l'EERS concernant le référendum populaire sur le « Mariage pour tous » – 8 juillet 2021
- Prise de position du Conseil de l'EERS sur la situation en Afghanistan – 5 septembre 2021
- Prise de position des trois Églises nationales sur les mesures du Conseil fédéral liées à la pandémie (Les Églises nationales soutiennent l'extension du certificat obligatoire) – 8 septembre 2021
- Prises de position du Conseil suisse des religions sur la gestion de la pandémie de Covid-19 et la vaccination contre le coronavirus et sur la détresse des réfugiés et réfugiés afghans – 13 septembre 2021

2.2 Publications

En 2021, le Conseil de l'EERS a publié deux documents sur la vaccination dans le cadre de la pandémie de coronavirus (février et décembre). En janvier ont paru – en complément de la prise de position du Conseil suisse des religions – les « considérations dans une optique évangélique réformée sur l'interdiction de se dissimuler le visage ». Par ailleurs, une publication consacrée aux trois objets environnementaux soumis à la votation du 13 juin a paru au format « 10 questions – 10 réponses ». En outre, le Conseil a publié un aide-

mémoire sur sa position concernant le « Mariage pour toutes et tous » ainsi qu'une réponse à la consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030.

En septembre 2021, le Synode a approuvé une résolution sur les « Demandeuses et demandeurs d'asile d'Afghanistan ».

La publication du guide « Accueillir en mots et en images – La langue inclusive en Église » et de la brochure sur l'EERS en tant qu'entreprise favorable à la famille était plutôt destinée à un public ecclésial.

Enfin, la déclaration de la Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP (une commission de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS et de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI) « Terre d'Israël, État d'Israël, Terre sainte » met en exergue l'importance des approches historico-théologiques pour le dialogue judéo-chrétien.

En 2021, le service de la communication de l'EERS a envoyé au total 26 communiqués de presse. Le 4 août 2021, l'EERS a organisé une conférence de presse sur les résultats du rapport d'enquête qui a suscité beaucoup d'attention.

2.3 Motions et postulats en cours d'examen

Aucun

3. Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie

État : 31 décembre 2021

Conseil

Rita Famos, présidente, (dicastère des affaires présidentielles, y c. la communication)

Esther Gaillard, vice-présidente (dicastère de la diaconie et de l'aumônerie)

Daniel Reuter, vice-président, (dicastère des œuvres et missions)

Pierre-Philippe Blaser, (dicastère des valeurs et l'orientation)

Claudia Haslebacher, (dicastère de l'œcuménisme et des relations extérieures)

Ulrich Knoepfel, (dicastère des affaires liées au culte et au développement de l'Église)

Ruth Pfister, (dicastère de la formation et de la culture)

Assistante administrative de la présidente : Nicole Freimüller (80 %)

Assistante administrative du Conseil : Pamela Liebenberg (70 %)

Groupe de direction

Directrice : Hella Hoppe (100 %)

Vice-directeur : Serge Fornerod

Assistante administrative de la directrice : Eva Wernly (80 %)

Assistante administrative : Helene Meyerhans (40 %)

Communication

Responsable de la communication : Dominic Wägli (90 %)

Collaboratrice pour communication médias : Michèle Graf Kaiser (80 %)

Éditrice internet et multimédia : Nadja Rauscher (60%)

Conceptrice typographique : Monica Schulthess Zettel (70 %)

Relectrice : Anne Durrer (20 %)

Services centraux

Directrice des services centraux : Anke Grosse Frintrop (90 %)

Responsable de la comptabilité : Lilian Fuchs (80 %)

Responsable de la comptabilité : Cécile Uhlmann (80 %)

Aide-comptable : Jacqueline Dähler (50 %)

Accueil : Karin Beyeler (30 %)

Accueil : Kathrin Boschung (50 %)

Accueil : Mirjam Wild (60 %)

Relations extérieures et œcuménisme

Directeur des relations extérieures : Serge Fornerod (100 %)

Collaborateur scientifique, secrétaire du Conseil suisse des religions (CSR) :

Abel Manoukian (40 %)

Collaborateur des relations extérieures : Damian Kessi (80 %)

Assistante administrative : Marion Wittine (80 %)

Service de relations avec l'administration fédérale

Direction du service de relations avec l'administration fédérale et chargée ou chargé des questions économiques : vacant

Chargé des affaires publiques et de la migration : David Zaugg (100 %)

Collaboratrice administrative : Claudia Strahm (40 %)

Théologie et éthique

Chargé des questions théologiques et éthiques : Frank Mathwig (100 %)

Chargé des questions théologiques : Luca Baschera (50 %)

Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (70 %)

Églises

Chargée des relations avec les Églises : Bettina Beer (50 %)

Chargée des questions liturgiques : Nadine Manson (100 %)

Collaboratrice administrative : Claudia Strahm (40 %)

Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (10 %)

Droit et société

Chargé des questions de droit et société : Felix Frey (50 %)

Chargé des questions de droit et société : Simon Hofstetter (60 %)

Assistante administrative : Anja Scheuzger (60 %)

Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (10 %)

4. Engagement dans des commissions fédérales

- Commission fédérale des migrations CFM :
Christoph Sigrist
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE :
Frank Mathwig
- Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT :
David Zaugg



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

11

**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Comptes 2021

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes annuels de 2021.
2. Le Synode décide de porter l'excédent de recettes d'un montant de CHF 592 118 au capital de l'organisation.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1.	Produits	3
1.2.	Charges d'exploitation.....	3
1.3.	Résultat financier et autres résultats.....	4
1.4.	Résultat des fonds	4
2.	Bilan.....	6
3.	Compte de résultat	7
4.	Tableau des flux de trésorerie.....	8
5.	Tableau sur la variation du capital.....	9
6.	Annexe aux comptes annuels	10
7.	Charges des projets et des «services et offres».....	15
7.1.	Aperçu.....	15
7.2.	Explications au sujet des charges des projets et des «services et offres»	16
7.3.	Charges pour des projets et des «services et offres»	20
7.4.	Charges des projets par domaine thématique	22
7.5.	Répartition des charges par objectif.....	23
8.	Charges structurelles.....	25
9.	Rapport de l'organe de révision.....	27

1. Introduction

Les comptes bouclent sur un excédent de 592 KCHF. Le bon résultat financier et l'évolution à nouveau favorable de la bourse ont largement contribué à ce résultat réjouissant, à hauteur de 405 KCHF.

Par ailleurs, la dissolution d'une partie de la provision (95 KCHF) constituée en 2020 pour une créance non vérifiée à l'époque a influencé positivement le résultat.

Comme l'année précédente, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Les collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie ont à nouveau travaillé plusieurs mois en télétravail et plusieurs conférences ainsi que de nombreuses réunions ont eu lieu de manière virtuelle.

1.1. Produits

Conformément à la décision du Synode de novembre 2020, les contributions des Églises membres ont été à nouveau réduites en 2021. Les contributions des membres à hauteur de 5 922 KCHF restent cependant la principale source de revenus de l'EERS.

Comme chaque année, les contributions à redistribuer sont supérieures aux prévisions budgétaires, car les contributions volontaires et dons transitant des Églises membres aux œuvres et aux organisations internationales n'ont pas été budgétisés jusqu'à présent.¹

Les collectes pour les fonds ont largement manqué la cible, en particulier celle pour le fonds Solidarité protestante suisse SPS qui est restée environ 100 KCHF en dessous de ce que l'on pouvait anticiper sur la base des collectes des années précédentes.

1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à environ 8 100 KCHF, soit environ 70 KCHF de plus que le budget. Environ 170 KCHF des charges d'exploitation sont des collectes volontaires et des dons des Églises membres aux organisations internationales et aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes (voir ci-dessus). Corrigées de ces contributions transitoires, les charges d'exploitation ont été inférieures de 100 KCHF au budget.

Charges des projets et des <services et offres>

Le Synode a mis en vigueur le nouveau règlement des finances au 1^{er} janvier 2022. Celui-ci prévoit de ventiler les dépenses présentées jusqu'ici comme <charges de projets> en <charges de projets> et en <services et offres>. Parce qu'il supposait que le règlement des finances entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2021, le Conseil avait déjà intégré cette distinction dans le budget 2021. La présentation des comptes 2021 suit celle du budget.

La part des dépenses pour les projets et les <services et offres> a de nouveau légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 62,8% à 64,7%.

Les dépenses pour les projets ont été inférieures d'environ 180 KCHF au budget. La plus grande différence a été constatée au niveau des champs d'action. Lorsque le budget avait été établi en été 2020, les champs d'action devaient avoir une autre signification que celle

¹ Les contributions transitoires seront budgétisées pour la première fois pour l'année 2023.

décidée par le Synode en été 2021. Ainsi, le budget se fondait sur l'hypothèse de six comités stratégiques au lieu de trois et prévoyait une autre méthode de travail.

«Offreunelumière» a été le plus grand projet individuel, à travers duquel l'EERS a offert dans toute la Suisse la possibilité d'allumer virtuellement une bougie pascale pendant la pandémie.

Tous les projets n'ont à nouveau pas pu être réalisés comme prévu en raison de la pandémie de Covid-19. Ont notamment été affectés les labels environnementaux et les projets de développement durable qui y sont liés.

Les dépenses pour les «services et offres» – corrigées des montants en transit non budgétés – ont été inférieures de 140 KCHF aux prévisions budgétaires.

Les explications à partir de la page 15 fournissent des renseignements détaillés sur les dépenses pour les projets et les «services et offres».

Charges structurelles

La part des charges structurelles dans l'ensemble des charges d'exploitation a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 37,2% à 35,3% mais elle reste toutefois nettement supérieure à celle des années antérieures à 2020. Une part importante de l'augmentation des charges est à nouveau due à un synode supplémentaire et à des dépenses plus élevées pour l'infrastructure des synodes. Afin de pouvoir respecter les règles de distance imposées par les autorités, les synodes de juin et de septembre n'ont pas pu se tenir à l'Hôtel du gouvernement de Berne et se sont déroulés à BernExpo. En raison du synode supplémentaire, les collaboratrices et collaborateurs qui s'occupent généralement de projets ont consacré plus de temps de travail à la structure.

L'annexe aux comptes annuels et les explications à partir de la page 25 fournissent des informations détaillées sur les charges structurelles.

1.3. Résultat financier et autres résultats

En raison de la bonne évolution des actions suisses notamment, le résultat financier a contribué à hauteur de 405 KCHF au résultat positif de l'exercice. La Banque Cantonale Bernoise offre désormais des fonds durables aux investisseurs institutionnels. Au début de l'année, l'EERS a donné ordre de vendre des parts de fonds et de recomposer son portefeuille avec des fonds durables selon ses directives de placement. Des bénéfices ont été réalisés lors de cette vente, d'où une plus-value relativement élevée, de près de 250 KCHF.

L'EERS assume l'administration de la Communauté de travail des Églises chrétiennes CTEC.CH et du Conseil des religions SCR. Les charges et les produits de ces organisations sont présentés comme résultat hors exploitation. Les dépenses de la CTEC.CH sont remboursées dans leur intégralité. Les dépenses pour le Conseil des religions sont prélevées sur le fonds SCR.

1.4. Résultat des fonds

En 2021, la collecte pour le Fonds pour le travail des femmes était encore une fois inférieure à l'année précédente. Comme les contributions aux Femmes Protestantes en Suisse sont calculées sur la base des recettes de l'année précédente, la fortune du fonds a été réduite de 10 KCHF.

La collecte de la Réformation était dédiée aux Églises ayant subi des pertes de recettes ou des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de Covid-19. Les recettes de la collecte ont été nettement inférieures aux attentes. Le comité a décidé de verser malgré tout la somme de 370 KCHF aux Églises concernées. La fortune du fonds a ainsi fondu de 265 KCHF et s'élève désormais à 465 KCHF.

L'Offrande des catéchumènes a été transférée à un projet en faveur de la jeunesse en Ukraine.

En 2021, un projet à Londres et un autre à Milan ont été soutenus par le Fonds pour les Églises suisses à l'étranger CESE.

La FEPS avait assuré la présidence du Conseil suisse des religions SCR jusqu'à début 2018. Ensuite, la présidence a été transmise à l'Église catholique-chrétienne, l'administration restant aux mains de l'EERS conformément à l'accord passé avec le SCR. Le capital du SCR est présenté comme un fonds affecté.

2. Bilan

	31.12.2021		Variation KCHF	31.12.2020	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	8'077		165	7'912	
Liquidités	2'297		-227	2'524	
4.1 Titres	5'735		422	5'313	
4.2 Créances	-		-46	46	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	29		-	29	
Comptes de régularisation actif	16		16	-	
4.3 Actif immobilisé	2'893		-111	3'004	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'209		-102	-1'107	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	23		-9	32	
4.4 Prêt	-		-	-	
Engagements à court terme		492	278		770
Dettes résultant de livraisons et de prestations		208	-82		126
4.5 Provisions à court terme		50	95		145
4.6 Comptes de régularisation passif		234	265		499
Capital des fonds (fonds affectés)		1'186	320		1'506
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		72	13		85
Fonds droits de l'Homme		60	-		60
Fonds Solidarité protestante suisse		465	265		730
Fonds Églises suisses à l'étranger		361	48		409
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		26	-6		20
Capital de l'organisation		9'292	-652		8'640
4.7 Réserves de réévaluation		4'220	-5		4'215
Réserve de réévaluation		2'786	101		2'887
Réserve de fluctuations des placements		1'434	-106		1'328
Fonds libres		2'633	-55		2'578
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zwingli		902	-		902
Fonds manifestations internationales		359	-55		304
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'847	-607		1'240
Résultat de l'exercice précédent (utilisation à décider)		-	544		544
Résultat de l'exercice		592	-529		63
	10'970	10'970	+/-54	10'916	10'916

3. Compte de résultat

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits						
Contributions des membres	5'922	74.2	5'922	74.8	6'045	69.4
Autres contributions (aux projets)	538	6.7	534	6.7	943	10.8
Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	20	0.2
Sommes cible pour transmission	1'124	14.1	955	12.1	1'126	12.9
Collectes pour fonds	328	4.1	465	5.9	504	5.8
Total produits internes	7'912		7'876		8'638	
Produits de prestations fournies	50	0.6	36	0.5	56	0.6
Produits de remboursements div. des assurances	17	0.2	0	0.0	12	0.1
Produits d'exploitation	7'979		7'912		8'706	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Projets						
Frais de personnel	-566	7.0	-578	7.2	-1'742	20.1
Frais de voyage et de représentation	-7	0.1	-24	0.3	-19	0.2
Frais généraux	-165	2.0	-315	3.9	-1'732	20.0
Transmission des sommes cibles	0	0.0	0	0.0	-1'126	13.0
Transmission d'autres sommes	0	0.0	0	0.0	-829	9.6
Total Projets	-738		-917			
Services et offres						
Frais de personnel	-1'080	13.3	-1'297			
Frais de voyage et de représentation	-16	0.2	-48			
Frais généraux	-1'863	23.0	-1'753			
Transmission des sommes cibles	-1'124	13.9	-955			
Transmission d'autres sommes	-420	5.2	-420			
Total Services et offres	-4'503		-4'473			
Total charges directes de projets	-5'241	64.7	-5'390	67.1	-5'448	62.8
Charges structurelles						
Frais de personnel	-2'025	25.0	-1'920	23.9	-2'003	23.1
Frais de voyage et de représentation	-47	0.6	-105	1.3	-38	0.4
Frais généraux	-573	7.1	-390	4.9	-960	11.1
Frais d'entretien	-101	1.2	-100	1.2	-100	1.2
Amortissements	-118	1.5	-128	1.6	-121	1.4
Total charges structurelles	-2'864	35.3	-2'643	32.9	-3'222	37.2
Total charges d'exploitation	-8'105		-8'033		-8'670	
Résultat d'exploitation	-126		-121		36	
Résultat financier						
Produits financiers	405		70		90	
Charges financières	-34		-20		-32	
Total résultat financier	371		50		58	
Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	143		137		138	
Charges sans rapport avec l'organisation	-162		-136		-163	
Produits exceptionnels	106		0		50	
Charges exceptionnelles	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	87		1		25	
Résultat avant variation du capital des fonds	332		-70		119	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-812		-948		-1'055	
Utilisation	1'132		957		960	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-161		-55		-67	
Utilisation	101		102		106	
Total variation du capital des fonds	260		56		-56	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	592		-14		63	
Attributions						
Utilisation à décider par le Synode	-592		14		-63	
Résultat annuel	0		0		0	

4. Tableau des flux de trésorerie

	2021	2020
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	592	63
Variation du capital des fonds	-260	63
Amortissements	103	59
Constitution et dissolution des provisions	-95	145
Diminution/Augmentation des titres	-422	-156
Diminution/Augmentation des créances	46	-10
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	-16	0
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	82	14
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	<u>-265</u>	<u>9</u>
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-235	187
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-6	22
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	14	0
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	0	13
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	8	35
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	-227	222
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	2'524	2'302
État des liquidités au 31.12.	2'297	2'524
Variation	-227	222

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2021	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2021
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		52		-65	72
Fonds droits de l'Homme	60		25		-25	60
Fonds Solidarité protestante suisse	730		252		-517	465
Fonds Églises suisses à l'étranger	409				-48	361
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	20		63		-57	26
Capital des fonds (fonds affectés)	1'506		812	0	-1'132	1'186
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'887				-101	2'786
Réserve de fluctuations des placements	1'328		106			1'434
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	304		55			359
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'240			607		1'847
Résultat de l'année passée	544			-544		0
Résultat annuel	63		592	-63		592
Capital de l'organisation	8'640	0	753	0	-101	9'292

Comptes	Existant initial 1.1.2020	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2020
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	53		71		-39	85
Fonds droits de l'Homme	64		26		-30	60
Fonds Solidarité protestante suisse	708		426		-404	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	369		50		-10	409
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	15		63		-58	20
Capital des fonds (fonds affectés)	1'411		1'056		-961	1'506
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'986				-99	2'887
Réserve de fluctuations des placements	1'291		37			1'328
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	274		30			304
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'240					1'240
Vorjahresergebnis				544		544
Résultat annuel	544		63	-544		63
Capital de l'organisation	8'609	0	130	0	-99	8'640

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom Église évangélique réformée de Suisse EERS, il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

L'EERS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement des finances de l'EERS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres

	31.12.2021	31.12.2020
Obligations suisses	2'933	2'695
Obligations étrangères	463	453
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	1'335	1'208
Actions étrangères	1'004	917
Fonds immobilier	0	18
Métaux précieux	0	22
Actifs transitoires		
Somme titres	5'735	5'313

6 Explications relatives au compte d'exploitation

6.1 <i>Produits</i>	31.12.2021	31.12.2020
Contributions des membres	5'922	6'045
Contributions des membres	5'922	6'045
diaconie.ch	2	3
Diaconie Suisse - Groupes de travail	68	83
Aumônerie CFA – contributions transmises	420	420
Collecte pascale		409
Autres	48	28
Contributions à des projets	538	943
Contributions pour la mission – contributions transmises	964	970
Bossey – sommes cibles transmises	56	56
KEK/CEC	10	10
COE	38	41
CMER	45	48
Autres	11	1
Contribution/sommes cibles pour transmission	1'124	1'126
Fonds travail des femmes – contributions transmises	52	72
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	25	26
Fonds Solidarité protestante suisse	251	406
Collectes pour fonds	328	504
6.2 Structures et frais administratifs	31.12.2021	31.12.2020
Synode	567	653
Conseil	487	885
Bureau de la présidente	408	423
Services centraux	904	815
Infrastructure	245	157
Immeuble	205	204
Bibliothèque	8	36
Frais administratifs des secteurs	40	49
Somme	2'864	3'222
6.3 Produits financiers	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice/perte de cours réalisé	247	-4
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	-78	1
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-22	-12
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	159	-26
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	15	44
Bénéfice/perte non réalisé autres	0	2
Intérêts et dividendes	33	50
Dividendes thésaurisés	51	35
Somme des produits financiers	405	90
6.4 Produits/charges extraordinaires	31.12.2021	31.12.2020
Dissolution de provisions non nécessaires	95	
Dissolution de provisions non nécessaires (autres)	11	50
Somme	106	50

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Le Fonds pour le travail des femmes a pour mandat de soutenir tant les activités des Femmes protestantes en Suisse (FPS) que d'autres projets visant à promouvoir par des contributions annuelles le travail de femmes. Les collectes pour le fonds ont rapporté 52 KCHF, soit encore une fois à peu près 20 KCHF de moins que l'année précédente. 50 KCHF sont allés aux FPS, 12 KCHF ont été affectés à trois autres projets.

Conformément au mandat, le Fonds en faveur des droits humains est administré par l'œuvre d'entraide des Églises protestantes EPER. Les prélèvements du fonds ont permis de soutenir neuf projets en Suisse et à l'étranger par des contributions de 200 à 5'000 CHF.

Le Fonds Solidarité protestante Suisse PSS a octroyé la somme de 120 KCHF respectivement à la Chiesa evangelica riformata nel Ticino, à l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel et à l'Église protestante de Genève. Il a également versé 10 KCHF à la Bernische Waldenserhilfe pour compenser une partie des dépenses supplémentaires occasionnées par la pandémie de Covid-19, ainsi que 35 KCHF à la Fondation de la Réformation (collecte de la Réformation).

L'offrande des catéchumènes d'un montant de 74 KCHF a soutenu un projet pour les jeunes en Ukraine. Un montant « coup de cœur » de 20 KCHF est allé à la Fondation Crêt-Bérard. En outre, des frais généraux occasionnés par un dépliant et un congrès ont été financés avec ce fonds.

En 2017, l'Assemblée des délégués avait décidé de ne plus organiser la collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE dès 2018 et d'utiliser le solde de la fortune du fonds pour financer des projets concrets des Églises suisses à l'étranger.

En 2021, un projet de la Swiss Church de Londres a bénéficié d'un soutien de 30 KCHF et un projet de la Chiesa Cristiana Protestante à Milan a obtenu 18 KCHF.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. En janvier 2016, la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

La réserve de réévaluation de l'immeuble est réduite chaque année du montant de l'amortissement. 106 KCHF ont été injectés à la réserve de fluctuations de la valeur des titres qui s'élève désormais à 25% des effets en portefeuille.

Le Fonds des manifestations internationales apporte une aide financière à des projets de grande envergure des organisations internationales, en particulier les assemblées plénières. Le fonds est alimenté chaque année par 30 KCHF. En 2021, ce montant a été complété par 25 KCHF supplémentaires pour le financement de la présence suisse à l'Assemblée du COE à Karlsruhe en 2022.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.11.2021, le degré de couverture se montait à 121,8%.

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 369 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2021.

10 Personnel

Au 31 décembre 2021, 32 (2020 : 31) collaboratrices et collaborateurs étaient employés pour 22,7 (2020 : 22,6) équivalents plein temps.

11 Contribution des membres

En dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions, l'AD a fixé la contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville pour 2021 à 50 KCHF.

7. Charges des projets et des «services et offres»

7.1. Aperçu

Projets	Personnel	Frais généraux	Comptes 21	Budget 21	Comptes 20
Être Église protestante sur trois plans	335	74	409	500	651
Champs d'action	37	1	38	90	34
100 ans de la FEPS	0	0	0	0	47
Identité visuelle	12	0	12	42	23
Site internet avec hub	47	1	48	183	89
Collaboration des présidences	179	62	241	61	363
Mise en route de l'EERS	60	10	70	124	95
Être Église protestante avec d'autres	221	1'592	1'813	1'768	1'705
Œcuménisme en Suisse	51	53	104	74	71
CEPE	26	71	97	127	74
Œcuménisme dans le monde	115	340	455	548	399
Œuvres et organisations missionnaires	26	0	26	34	26
Chrétiens menacés	3	4	7	30	9
Fonds transférés	0	1'124	1'124	955	1'126
La foi et la proclamation protestantes	70	567	637	453	503
Prix de la prédication	0	0	0	0	1
Vie chrétienne	1	11	12	1	4
Solidarité protestante Suisse	69	9	78	107	103
Fonds transférés	0	547	547	345	396
La célébration et la prière protestantes	193	422	615	560	565
Travail liturgique	141	3	144	142	157
Oeco et sauvegarde de la Création	26	26	52	0	6
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	18	9	27	23	31
Droits d'auteur	8	384	392	395	371
L'action protestante	408	638	1'046	1'063	1'353
Diaconie	236	88	324	321	278
Politique migratoire et d'asile	84	40	124	151	112
Politique des femmes et de genre	88	27	115	104	100
Fonds transférés	0	483	483	487	863
L'engagement public protestant	419	276	695	770	642
Relations publiques de l'EERS	159	58	217	271	243
Positions évangéliques	111	79	190	129	132
Défense d'intérêts et prise d'influence	125	80	205	236	162
Paix religieuse	24	34	58	99	77
Fonds transférés	0	25	25	35	28
Frais généraux des projet / non encore attribués	0	26	26	276	28
Total projets	1'646	3'595	5'241	5'390	5'448

7.2. Explications au sujet des charges des projets et des <services et offres>

Généralités

En 2021, les charges présentées jusqu'ici comme charges de projets ont été pour la première fois ventilées entre charges de projets et <services et offres> comme le prévoit le règlement des finances en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Les commentaires ci-dessous s'en tiennent toujours à la répartition des contenus par thèmes. La répartition entre projets et <services et offres> est présentée dans le tableau des pages 20-21.

Au total, les dépenses pour les projets et les <services et offres> ont été inférieures d'environ 150 KCHF au budget. L'écart se monte à 320 KCHF une fois corrigé par le montant des dons et collectes des Églises membres aux organisations internationales et aux œuvres protestantes d'entraide et missionnaires, soit près de 170 KCHF présentés comme postes transitoires dans le compte d'exploitation de l'EERS.

Sur cet écart, 180 KCHF sont imputables aux projets. Les champs d'action et les comités stratégiques sont concernés, mais la différence s'explique également par les restrictions qui subsistaient en 2021 en raison des directives des autorités pour endiguer la pandémie de Covid-19. Ainsi, certains projets, tels que l'obtention de deux labels environnementaux, ont été ajournés, des conférences et des réunions n'ont parfois eu lieu que virtuellement et des voyages prévus ont été reportés.

Être Église protestante sur trois plans

Le budget prévoyait six champs d'action, chacun devant être traité par un comité stratégique. Le Synode a finalement adopté trois champs d'action en été 2021 : Sauvegarde de la Création, Formation et professions et Communication. Au cours du deuxième semestre 2021, des frais internes de personnel pour environ 10 KCHF par champ d'action ont notamment été engendrés par la mise en place des comités stratégiques. En outre, deux comités ont tenu une première réunion virtuelle à la fin de l'année.

L'EERS a aidé plusieurs paroisses à intégrer le logo sur leur site internet. Elle a également véhiculé son identité visuelle à travers un insigne à épingle et divers produits griffés EERS, par exemple des dépliants ou le vin de l'Église.

Au cours du premier semestre 2021, la présence de l'EERS sur internet était marquée par les projets <Atonécoute> et <Offreunelumière>. Comme ces deux projets étaient directement liés à la pandémie de Covid-19, les heures de travail et les dépenses matérielles ont été comptabilisées dans le projet <Coronavirus>. Ce projet figure sous la rubrique <Collaboration des présidences d'Église>, car les mesures relatives à la pandémie ont toujours été prises en étroite concertation avec la CPE et la task force. Le projet <Site internet de l'EERS> a ainsi été déchargé.

Des dépenses d'environ 70 KCHF ont été engagées pour le projet <Offreunelumière>. D'autres tâches et mesures en rapport avec la pandémie, comme les accords avec les Églises membres et la CPE, le projet Corona Learnings ou les frais de personnel pour une éventuelle célébration de commémoration de la Passion ont coûté 90 KCHF supplémentaires.

Les séances ordinaires de la CPE, y compris une retraite en décembre, ont absorbé près de 50 KCHF.

Sous le mot-clé <Mise en route de l'EERS> sont regroupés divers aspects tels que la poursuite des travaux sur différents règlements et ordonnances (20 KCHF), l'état des lieux des

champs d'action (40 KCHF) ou le travail théologique de fond (10 KCHF). Les règlements et ordonnances ont coûté près de 40 KCHF de moins que prévu au budget. Le budget partait du principe que le règlement des finances serait adopté dès novembre 2020. Comme cela n'a pas été le cas, la poursuite des travaux sur d'autres règlements et ordonnances a été en partie reportée à 2022.

Le travail théologique de fond, avec comme priorité la mission donnée par la constitution, a été effectué dans une moindre mesure en raison d'autres priorités.

Être Église protestante avec d'autres

L'engagement de l'EERS pour l'œcuménisme en Suisse consiste notamment à soutenir la Communauté de travail des Églises chrétiennes CTEC.CH par des contributions (50 KCHF) et la mise à disposition de ressources de personnel.

Par ailleurs, des frais de personnel et des frais généraux d'un montant d'un peu plus de 35 KCHF ont été occasionnés par la collaboration avec l'Église catholique romaine, notamment pour une rencontre de délégations et la préparation d'une conférence commune, ainsi que pour l'élaboration d'une stratégie partielle en matière d'œcuménisme et pour la traduction du livre «Saints» en français.

Une contribution de 60 KCHF a été versée à la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE, comme les années précédentes. Les travaux courants en faveur de la CEPE ont engendré des frais de personnels de quelque 10 KCHF. En outre, l'EERS a organisé, en collaboration avec la CEPE et la CMER, le congrès «What can be learned from Corona ?» et l'a soutenu avec des ressources de personnel et matérielles à hauteur de 30 KCHF.

Les organisations internationales ont été soutenues par des contributions ordinaires, des dons des Églises membres et des contributions à des projets :

	Contr. ordinaires	Contr. aux projets	Dons Égl. mbres	Total
KEK	85		10	95
COE	130	40	38	208
CMER	50	9	45	104

En outre, des dépenses de personnel d'un peu plus de 70 KCHF ont été occasionnées. Les écarts par rapport au budget s'expliquent par les dons transitoires des Églises membres. Ces derniers n'avaient pas été budgétisés.

La participation suisse à l'Assemblée du COE a entraîné des dépenses d'environ 50 KCHF.

Les fonds transférés sont allés aux organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique de Bossey.

La foi et la proclamation protestantes

Sous le mot-clé «Vie chrétienne», une contribution à la Journée des Églises à Glaris d'un montant de 10 KCHF a été comptabilisée.

La conférence Solidarité protestante suisse SPS a été soutenue par la chancellerie sur le plan administratif et de la communication. Les frais de personnel ont été légèrement supérieurs au budget avec environ 70 KCHF, les frais généraux ont été inférieurs de 20 KCHF. Une partie des mandats externes prévus pour la communication des projets a pu être réalisée en interne par la chancellerie.

Les frais de personnel de la chancellerie pour l'administration de la conférence, la comptabilité et la communication ont été financés par le budget ordinaire de la chancellerie. Les frais généraux pour la communication des projets ont été financés par le fonds SPS.

Les contributions des fonds ont été financées par le fonds SPS et par le fonds CESE.

La célébration et la prière protestantes

Sous «Travail liturgique», est recensé le temps de travail consacré par la chancellerie à la commission de liturgie, aux travaux pour un recueil de chant EERS ainsi qu'à la préparation des cultes synodaux et autres recueils.

Sous la rubrique «oeco et sauvegarde de la Création» est comptabilisé le temps alloué aux réunions du comité de l'association *oeco Églises pour l'environnement*. En 2021, l'EERS a en outre soutenu cette association en participant au groupe de travail qui a préparé le matériel pour la «Saison de la Création» et celui qui a organisé le culte de la Saison de la Création à Genève, ainsi qu'en versant une contribution de 20 KCHF. Cette dernière était destinée à la mise en place d'un secrétariat en Suisse romande.

Les «Messages à l'occasion des fêtes religieuses» ont pris la forme d'une carte de Pentecôte et d'une carte de Noël.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances pour les droits d'auteur à Suisa (musique), Pro Litteris (textes et images), VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique versées à la faîtière des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour ses Églises membres.

L'action protestante

Sous le mot-clé «Diaconie» sont réunis le site internet diaconie.ch (75 KCHF), l'assemblée plénière, les comités et les groupes de travail et commissions de Diaconie (160 KCHF), la commission de vérification (20 KCHF), l'aumônerie de l'Armée (30 KCHF), les soins palliatifs (20 KCHF) et d'autres projets comme «ENSA – Premiers secours en santé mentale» ou l'aumônerie dans les milieux de santé.

L'EERS soutient l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (55 KCHF), soigne les relations avec les partenaires dans le domaine de la politique de la migration (40 KCHF) et s'engage dans d'autres projets et services de moindre envergure (30 KCHF).

Dans le domaine de la politique des femmes et des genres, la Conférence Femmes représente l'offre la plus importante de l'EERS. Avec un peu plus de 70 KCHF, les dépenses ont été inférieures de 10 KCHF au budget.

Le guide de langue inclusive en Église «Accueillir en mots et en images» (20 KCHF) n'était pas prévu au budget.

D'autres dépenses ont été engagées pour le projet de prévention des transgressions et pour les directives de protection de l'intégrité sur le lieu de travail, ainsi que pour le Fonds pour le travail des femmes et le label UND.

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF) ont été transférées conformément à la clé de répartition.

Les contributions des fonds ont été prélevées du Fonds pour le travail des femmes.

L'engagement public protestant

Le poste des relations publiques de l'EERS intègre le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs du service de la communication qui ne peut être attribué à un projet concret. Le travail médiatique en général et l'assistance pour le travail avec les médias en font partie. Les charges sont restées inférieures au budget, étant donné que plus d'heures de travail ont pu être ventilées sur des projets concrets et qu'en plus, des vacances n'ont pas encore été repourvues.

L'EERS prend position sur différents thèmes de société. En 2021, le thème du «mariage pour tous» a de nouveau constitué un point fort avec trois tables rondes à Bâle, Berne et Genève. Les frais de personnel se sont élevés à près de 80 KCHF et les frais générés à 15 KCHF.

Les dépenses pour la Journée des droits humains et le Dimanche des réfugiés ont été inférieures de 10 KCHF au budget et aux années précédentes.

Par ailleurs, un projet de livre traitant du sujet de la fin de vie et des soins palliatifs n'a pas été réalisé en raison d'un changement de priorités.

Comme les années précédentes, l'EERS a contribué au Prix du jury œcuménique au festival du film de Locarno (10 KCHF), à R/TV Tessin (28 KCHF) et à diverses publications universitaires (20 KCHF). Une augmentation unique de la contribution de 14 KCHF a été consentie à R/TV Tessin.

La défense des intérêts et la prise d'influence dans le sens des Églises sont poursuivies à travers différents projets et services. Le plus grand projet individuel dans ce domaine est le Forum politique de Berne dont l'EERS est membre de l'organe responsable ; le Forum a été soutenu par une contribution en espèces et en ressources de personnel (90 KCHF). Cette rubrique englobe en outre la participation à des commissions extraparlimentaires (30 KCHF), le monitoring des activités au Palais fédéral (20 KCHF), les frais de personnel pour les consultations et les prises de position (15 KCHF) ainsi que les projets écologiques de l'EERS (30 KCHF).

Les frais de personnel pour la collaboration dans les commissions extraparlimentaires ont été nettement supérieurs aux montants inscrits au budget. Il n'était notamment pas prévu de consacrer autant de temps de travail à la Commission nationale d'éthique CNE. La CNE s'est penchée sur des questions d'actualité liées à la pandémie de Covid-19 et s'est réunie plus souvent que d'habitude en 2021.

Les projets écologiques sont restés nettement en dessous du budget de 60 KCHF. Les restrictions imposées par la pandémie expliquent en partie les retards pris par ces projets. La contribution à *oeco Église pour l'environnement* a été budgétisée sous cette rubrique, mais présentée sous forme de charge pour l'association.

La paix religieuse a été encouragée par la contribution au Conseil suisse des religions (26 KCHF) et par l'engagement de personnel pour l'entretien des relations avec la Fédération suisse des communautés israélites FSCI (8 KCHF) et d'autres dialogues interreligieux.

Les contributions de fonds ont été prélevées du Fonds pour les droits de l'Homme.

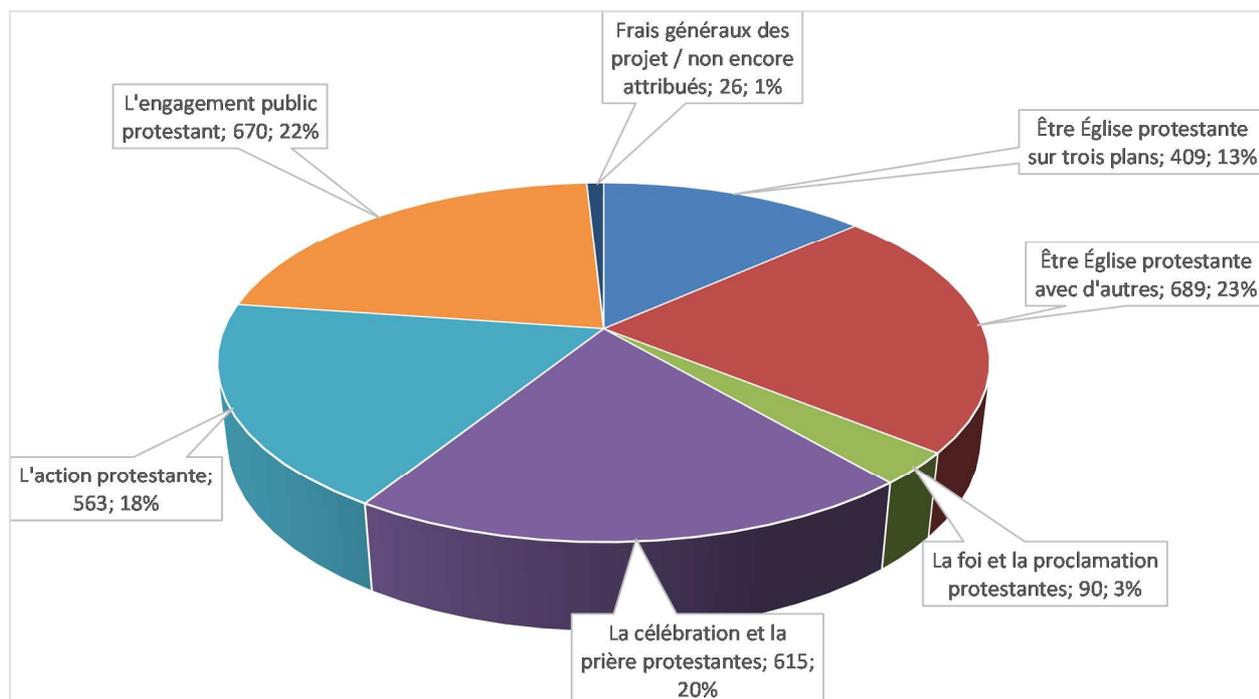
7.3. Charges pour des projets et des «services et offres»

Projets	Services et offres			Projets			Total		Somme
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	
Être Église protestante sur trois plans	25	37	62	310	37	347	335	74	409
Champs d'action	0	0	0	37	1	38	37	1	38
100 ans de la FEPS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Identité visuelle	0	0	0	12	0	12	12	0	12
Site internet avec hub	0	0	0	47	1	48	47	1	48
Collaboration des présidences	21	37	58	158	25	183	179	62	241
Mise en route de l'EERS	4	0	4	56	10	66	60	10	70
Être Église protestante avec d'autres	156	1'576	1'732	65	16	81	221	1'592	1'813
Œcuménisme en Suisse	51	53	104	0	0	0	51	53	104
CEPE	12	66	78	14	5	19	26	71	97
Œcuménisme dans le monde	64	329	393	51	11	62	115	340	455
Œuvres et organisations missionnaires	26	0	26	0	0	0	26	0	26
Chrétiens menacés	3	4	7	0	0	0	3	4	7
Fonds transférés	0	1'124	1'124	0	0	0	0	1'124	1'124
La foi et la proclamation protestantes	70	557	627	0	10	10	70	567	637
Prix de la prédication	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vie chrétienne	1	1	2	0	10	10	1	11	12
Solidarité protestante Suisse	69	9	78	0	0	0	69	9	78
Fonds transférés	0	547	547	0	0	0	0	547	547

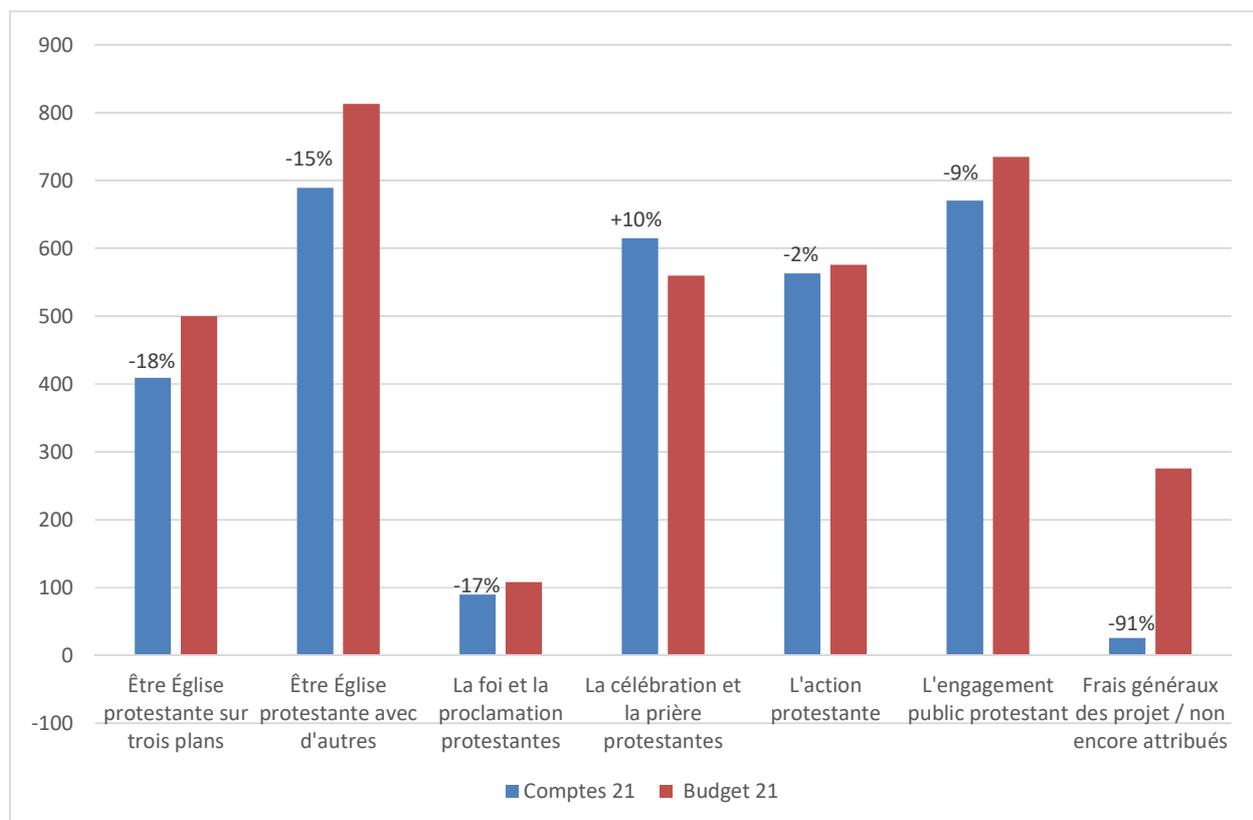
Projets	Services et offres			Projets			Total		Somme
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	
La célébration et la prière protestantes	174	422	596	19	0	19	193	422	615
Travail liturgique	122	3	125	19	0	19	141	3	144
Oeco et sauvegarde de la Création	26	26	52	0	0	0	26	26	52
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	18	9	27	0	0	0	18	9	27
Droits d'auteur	8	384	392	0	0	0	8	384	392
L'action protestante	372	624	996	36	14	50	408	638	1'046
Diaconie	220	84	304	16	4	20	236	88	324
Politique migratoire et d'asile	84	40	124	0	0	0	84	40	124
Politique des femmes et de genre	68	17	85	20	10	30	88	27	115
Fonds transférés	0	483	483	0	0	0	0	483	483
L'engagement public protestant	283	181	464	136	95	231	419	276	695
Relations publiques de l'EERS	159	58	217	0	0	0	159	58	217
Positions évangéliques	23	62	85	88	17	105	111	79	190
Défense d'intérêts et prise d'influence	77	2	79	48	78	126	125	80	205
Paix religieuse	24	34	58	0	0	0	24	34	58
Fonds transférés	0	25	25	0	0	0	0	25	25
Non encore attribués	0	26	26	0	0	0	0	26	26
Total	1'080	3'423	4'503	566	172	738	1'646	3'595	5'241

7.4. Charges des projets par domaine thématique

Sans transferts ni contributions de fonds affectés, en %



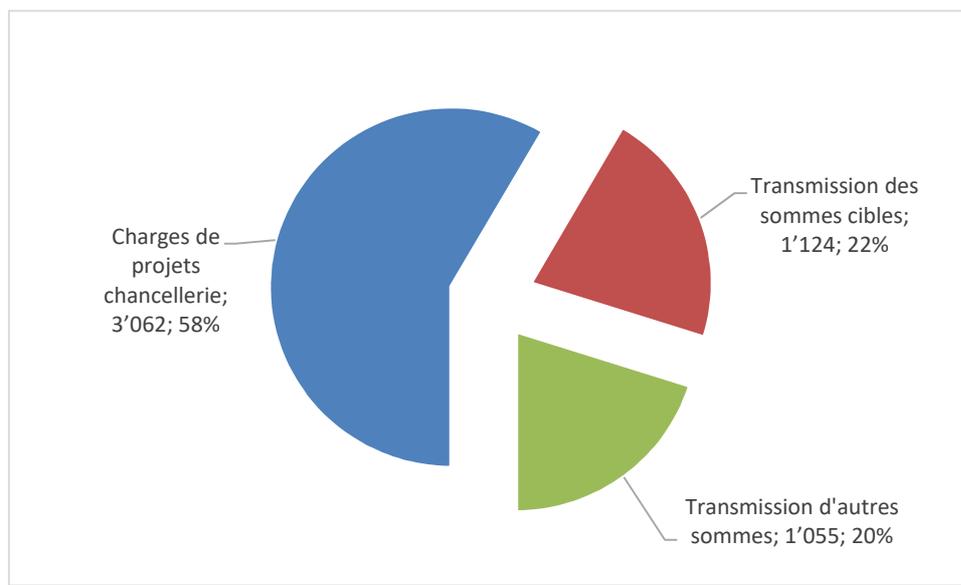
En %, en comparaison avec le budget



7.5. Répartition des charges par objectif

En 2021, 42% des dépenses totales pour les projets et les «services et offres» étaient des contributions transférées. Les transferts aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et à l'Institut œcuménique de Bossey ou pour l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile sont restées à peu près au même niveau que l'année précédente. Les contributions provenant de fonds ont été légèrement supérieures à celles de l'année précédente, en particulier les contributions du fonds SPS.

Répartition des charges des projets en projets de l'EERS et en contributions

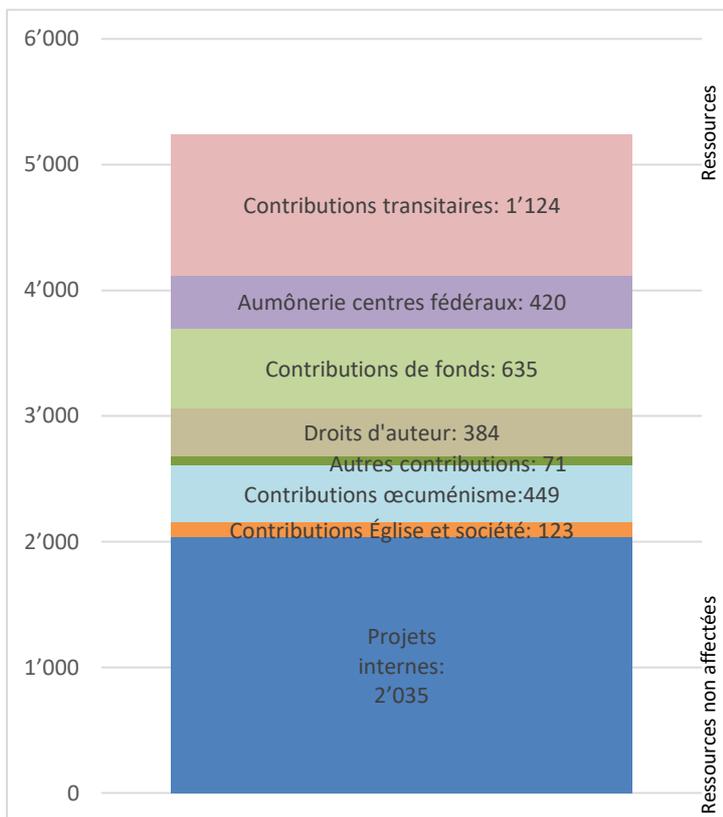


Le graphique de la page suivante classe la totalité des charges des projets de 5'241 KCHF en fonction de l'influence que le Conseil peut exercer sur l'utilisation des fonds.

Moins de 40% des dépenses pour les projets et les «services et offres» étaient destinés au travail de la chancellerie. Un peu plus de 60% étaient des projets externes et des contributions payées par l'EERS pour ses Églises membres :

- Près de 30% des charges vont au compte de contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires, l'Institut œcuménique de Bossey, d'autres dons ou des contributions extraordinaires des Églises membres pour l'aumônerie dans les centres fédéraux.
- Les contributions aux projets provenant de fonds dédiés ont représenté un peu plus de 12% des dépenses pour les projets et les «services et offres». Les contributions concrètes sont fixées par les commissions du Conseil et sur la base de l'affectation des dons.
- Un peu plus de 7% des charges pour les projets et les «services et offres» sont des taxes pour les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés de gestion des droits d'auteur en faveur des paroisses protestantes de Suisse.
- Un peu plus de 8,5% des charges étaient des contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.
- Quelque 2 % des contributions ont été orientées vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux («Église et société») ainsi que vers d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).

Charges selon affectation à but précis, en KCHF



8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 21	Budget 21	Comptes 20
Synode	243	324	567	354	653
Conseil	457	30	487	648	885
Bureau de la présidente	386	22	408	400	423
Services centraux	839	65	904	792	815
Infrastructure	53	192	245	221	157
Immeuble	2	203	205	202	204
Bibliothèque	5	3	8	14	36
Frais administratifs des secteurs	40	0	40	12	49
Total	2'025	839	2'864	2'643	3'222

Synode

Les charges pour le Synode ont dépassé le budget d'un peu plus de 210 KCHF. Cela s'explique notamment par les frais généraux pour un synode supplémentaire en septembre 2021 et la mise en œuvre des directives des autorités liées à la pandémie de Covid-19. Les synodes de juin et de septembre ont dû être organisés à nouveau à BernExpo au lieu de l'Hôtel du gouvernement de Berne, comme cela avait été prévu. Des dépenses d'un peu plus de 110 KCHF ont été engagées à cet effet. En outre, près de 50 KCHF ont été dépensés pour l'interprétation des séances du bureau du Synode, les discussions de la présidence du Synode avec la commission d'enquête et pour la préparation de la conférence de presse.

Les frais de personnel des collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie ont été supérieurs de 10 KCHF au budget. Ce dépassement est imputable notamment aux préparatifs du synode supplémentaire et de la conférence de presse. Les frais de personnel ont été générés par l'assistance administrative, la secrétaire du Synode et d'autres soutiens tels que le contrôle interne des traductions et les participations de collaboratrices et collaborateurs aux synodes.

Conseil

Les frais de personnel comprennent l'indemnisation des membres du Conseil et les frais de personnel annexes (315 KCHF), ainsi que les charges de la chancellerie pour le soutien administratif du Conseil et le temps de travail des chargées et chargés de dossier (140 KCHF).

Le règlement des finances, que le Synode a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2022, régit désormais l'indemnisation des membres du Conseil. Le budget partait du principe que le règlement des finances entrerait en vigueur en 2021 déjà et les indemnités ont été budgétisées en conséquence. En fait, les indemnités du Conseil ont été calculées selon l'ordonnance sur les indemnités du Conseil encore en vigueur, sous la forme d'une indemnité de base et d'un forfait journalier. À cause de la pandémie, les forfaits journaliers versés ont été inférieurs à la moyenne des années précédentes. Au total, les frais de personnel pour les membres du Conseil ont donc été inférieurs de 60 KCHF par rapport au budget.

Les charges prévues pour les collaboratrices et collaborateurs de la chancellerie sont restées inférieures de 15 KCHF au budget.

Les frais généraux sont également restés loin derrière les montants budgétisés. En raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19, de nombreux rendez-vous des membres du Conseil à l'extérieur ont été annulés. Les frais de représentation ont donc été

inférieurs d'environ 40 KCHF au budget. En outre, moins de mandats externes ont été attribués (-15 KCHF par rapport au budget) et la somme relevant de la compétence du Conseil n'a pas été sollicitée.

Bureau de la présidente

Le règlement des finances, que le Synode a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2022, régit désormais l'indemnisation de la présidente. Le budget partait du principe que le règlement des finances entrerait en vigueur dès 2021 et a budgétisé l'indemnité en conséquence. Au total, les frais de personnel pour la présidente ont donc dépassé le budget de 30 KCHF.

Les frais généraux ont été moins importants que le budget, car la présidente a pu se rendre à moins de rendez-vous à l'étranger que prévu en raison de la pandémie de Covid-19. En outre, les dépenses pour les honoraires et autres frais divers ont été inférieures au budget.

Services centraux

Les services centraux regroupent les dépenses liées à la direction de la chancellerie ainsi qu'à la gestion des finances et du personnel. Les dépenses de personnel ont été plus élevées que prévu au budget. L'écart tient au fait que dans les prévisions, il était supposé que les collaboratrices et collaborateurs des services centraux travailleraient plus souvent pour des projets concrets que cela n'a été le cas en fait.

Infrastructure

En font partie les dépenses pour l'informatique, y compris les amortissements (90 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres dépenses.

Au total, les dépenses ont dépassé le budget d'un peu plus de 20 KCHF. Le nouveau mobilier acheté pour la salle de réunion et pour les bureaux y a notamment contribué.

Immeuble

Le bien immobilier réévalué en 2010 est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur 40 ans. Les autres dépenses sont liées aux taxes et à l'entretien. L'entretien courant a nécessité moins de dépenses que la moyenne des années précédentes.

Bibliothèque

Les dépenses de personnel et les frais généraux sont légèrement inférieurs au budget.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris rapport d'activité, commission du personnel, travaux de traduction, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 10
Fax +41 34 422 07 46
www.bdo.ch

BDO SA
Kirchbergstrasse 215
3401 Burgdorf

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au synode de l'

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 6 à 14) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlements des finances.

Berthoud, le 13 avril 2022

BDO SA

Thomas Stutz

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pm Maik Morf

Réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

12

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Décharge 2020

Proposition

Le Synode donne décharge aux membres du Conseil Esther Gaillard, Daniel Reuter, Pierre-Philippe Blaser, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister et Sabine Brändlin pour leur activité durant l'exercice 2020.

Berne, le 14 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

Explication

- 1) Dans les rapports de droit impliquant qu'il soit rendu compte de la gestion des affaires sur le long terme par la présentation des comptes et d'un rapport d'activité, cette obligation a pour corollaire l'attribution d'une décharge. Les organes (collèges et individus) assument une responsabilité et doivent rendre compte de leur activité, sur laquelle la présentation des comptes et le rapport d'activité fournissent des renseignements. L'organe compétent pour donner décharge contrôle l'activité de l'exercice écoulé et le rapport correspondant dont il compare les résultats avec les statuts, règlements ainsi qu'avec les objectifs et avec les normes et les valeurs supérieures de l'organisation. Si l'activité, les comptes et le rapport d'activité sont conformes à ces éléments, la décharge peut être donnée. Si l'activité ou le rapport d'activité s'écartent de manière négative des éléments de référence ou, pire, en cas de violations des obligations, la décharge n'est pas donnée.

La nouvelle constitution de l'EERS prévoit donc au paragraphe 21, lettre o, que le Synode donne décharge au Conseil. Une telle décharge a été donnée pour la première fois pour l'exercice 2018, puis pour l'exercice 2019.

- 2) La décharge attribuée au Conseil comprend les membres à titre individuel, donc pas l'organe en tant que tel. C'est ce qui ressort de la théorie du droit des associations qui part du principe qu'il est à chaque fois donné une décharge individuelle. Cela vaut également pour le cas où une seule décision est prise pour donner décharge à tous les membres d'un organe (Riemer, Commentaire bernois, « Vereine », Berne, 1990, art. 69 N 135 : Il est possible de donner décharge à une partie seulement des membres de l'organe). Dans le rapport d'enquête interne de l'étude Rudin Cantieni, il est constaté qu'aucune violation des obligations n'est a priori imputable aux membres du Conseil – désignation qui n'inclut pas l'ancien président du Conseil. Ces membres n'ont contrevenu ni aux dispositions de droit privé ni à celles de la réglementation interne de l'association (rapport du 15 mars 2021 sur l'enquête interne de Rudin Cantieni, n. marginale 761). Par conséquent, la Commission temporaire nommée « Commission d'enquête » tire elle aussi la conclusion suivante : « Le présent rapport nous permet de dire aujourd'hui que, vu les circonstances mentionnées en début de chapitre, en l'absence de règles plus claires du ROrg et en présence d'une situation de crise extrêmement grave de par la problématique soulevée et de par les personnes concernées, le Conseil a agi avec prudence, en respectant les processus clairs en vigueur à l'époque. » (Commission temporaire nommée « Commission d'enquête », rapport du 26 juillet 2021 sur l'enquête interne, p. 19). Il est donc proposé de donner décharge aux membres du Conseil Esther Gaillard, Daniel Reuter, Pierre-Philippe Blaser, Ulrich Knoepfel, Ruth Pfister et Sabine Brändlin pour leur activité durant l'exercice 2020. Il convient de supposer que ces personnes n'ont pas violé leurs obligations.

- 3) Il en va autrement de l'ancien président du Conseil puisque, en attaquant violemment le Conseil et en tentant d'empêcher l'enquête Gottfried Locher a gravement violé ses obligations de loyauté et créé un risque pour la réputation de l'EERS : « Gottfried Locher avait, en vertu de sa fonction et de son contrat de travail, des obligations de diligence et de loyauté. Il ne pouvait donc pas se comporter de façon arbitraire. En attaquant le Conseil comme il l'a fait et en tentant d'empêcher l'enquête, il a vraisemblablement gravement violé ses obligations de loyauté et risqué d'entacher la réputation de l'EERS. » (rapport du 15 mars 2021 sur l'enquête interne de Rudin Cantieni, n. marginale 756 ; cité dans : Commission temporaire nommée « Commission d'enquête », rapport du 26 juillet 2021, p. 19). En conséquence, il n'est pas proposé de donner décharge à Gottfried Locher.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

13

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Décharge 2021

Proposition

Le Synode donne décharge au Conseil pour son activité durant l'exercice 2021.

Berne, le 14 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

Dorénavant, la constitution de l'EERS prévoit à l'article 21 « Compétences », lettre o, que le Synode donne décharge au Conseil. Cette décharge a été donnée pour la première fois pour l'exercice 2018.



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Aumônerie pour requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux : financement solidaire 2023 – 2026

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport sur l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile.
2. Le Synode approuve, dans le cadre de la législature 2023 – 2026, la poursuite du financement solidaire en faveur des services d'aumônerie dans les centres fédéraux.
3. Le Synode décide d'augmenter la contribution au financement solidaire de CHF 420 000 à CHF 470 000.
4. Le Synode décide d'adapter la clé de répartition en augmentant de 10 % la contribution correspondant aux prestations propres, qui passe ainsi à 30 %, et en réduisant en conséquence à 70 % la contribution basée sur le taux d'occupation.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Remarque préliminaire.....	2
2.	Contexte	2
2.1	Explication	2
2.2	Domaines d'activité de l'aumônerie dans les CFA	3
2.3	Cadre juridique	3
2.4	Organisation des services d'aumônerie.....	3
3.	Rétrospective de l'aumônerie dans les CFA au cours des quatre dernières années	6
3.1	Changements dans l'environnement de travail de l'aumônerie dans les CFA.....	6
3.2	Nouvel essai d'établir une aumônerie musulmane dans les CFA.....	7
3.3	Rencontres nationales de l'aumônerie dans les CFA et autres activités	8
4.	Évolutions dans le domaine de l'asile et des CFA	10
4.1	Restructuration du domaine de l'asile	10
4.2	Expériences faites depuis la restructuration	10
4.3	Capacités et taux d'occupation actuels dans CFA	11
4.4	Chiffres et pronostics concernant les demandes d'asile en Suisse	12
5.	Financement de l'aumônerie dans les CFA	14
5.1	Situation actuelle du financement et de la répartition des fonds	14
5.2	Observations des Églises membres concernant le financement solidaire.....	14
5.3	Décision de planification et financement 2023 – 2026.....	15

1. Remarque préliminaire

La guerre en Ukraine a provoqué un vaste mouvement de réfugiées et réfugiés ukrainiens dans les pays environnants de l'Europe de l'Est, et ce mouvement entraîne aussi actuellement (avril 2022) une forte augmentation du nombre de personnes ukrainiennes cherchant refuge en Suisse. Il est encore pratiquement impossible d'évaluer de quelle manière et dans quelle mesure ces événements influenceront le domaine de l'asile en Suisse. Certains passages du présent rapport ne refléteront donc plus la situation actuelle au moment de la lecture, par exemple les données relatives au nombre et aux capacités des centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (CFA) ou les prévisions du nombre de demandes d'asile.

2. Contexte

2.1 Explication

La prise en charge des requérantes et requérants d'asile dans les centres fédéraux constitue une mission à l'échelle nationale. C'est la raison pour laquelle les Églises membres de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) assument ensemble depuis 1999 un financement partiel des services d'aumônerie en participant à ce que l'on appelle le *financement solidaire*. Tous les quatre ans, le Synode statue sur la planification de la poursuite de ce financement. Les contributions annuelles sont adoptées lors du synode d'automne pour l'année suivante.

La dernière décision de planification remonte au synode d'été 2018 et portait sur la période 2019 – 2022. C'est pourquoi le Conseil présente au synode d'été 2022 les propositions correspondantes pour la prochaine législature 2023 – 2026 ainsi que le rapport ci-dessous.

Ce dernier propose un aperçu des activités et de l'organisation des services d'aumônerie, présente une brève rétrospective de l'aumônerie au cours des quatre dernières années, et tente d'esquisser les évolutions actuelles dans le domaine de l'asile. Il se conclut par des explications et des recommandations concernant le financement des services d'aumônerie actuels dans les CFA.

2.2 Domaines d'activité de l'aumônerie dans les CFA

Les personnes en charge de l'aumônerie mènent des entretiens individuels d'accompagnement spirituel avec les requérantes et requérants d'asile, et les mettent en contact avec des paroisses ou des ministres d'autres religions ainsi qu'avec des œuvres d'entraide soutenant les requérantes et requérants d'asile dans leur pays d'origine ou un pays tiers. Elles les orientent vers les services de consultation juridique et sociale et les informent sur les procédures et sur l'organisation dans les CFA. Enfin, l'aumônerie peut aussi jouer un rôle important dans la médiation de conflits. Les aumônières et aumôniers sont soumis au secret professionnel (conformément à l'art. 321, al. 1, CP).

Selon le document « Image directrice pour l'aumônerie dans les centres fédéraux », les aumônières et aumôniers œuvrent en vue d'offrir « attention au prochain, ce qui demande des services d'aumônerie la disponibilité et l'ouverture au dialogue avec tout être humain, particulièrement envers des personnes en détresse ou qui, pour d'autres raisons, ne peuvent s'exprimer, indépendamment de leur religion ou de leur culture. »¹

2.3 Cadre juridique

Le cadre juridique des services d'aumônerie dans les CPA est fixé dans l'accord-cadre conclu en 2002 par l'Office fédéral des migrations (OFM) – aujourd'hui Secrétariat d'État aux migrations (SEM) – avec la Fédération des Églises protestantes de Suisse – aujourd'hui Église évangélique réformée de Suisse (EERS) –, la Conférence des évêques suisses, l'Église catholique-chrétienne de la Suisse, ainsi que la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). L'accès aux centres de la Confédération et aux logements dans les aéroports est réglementé par l'art. 3 de l'ordonnance du DFJP relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements dans les aéroports².

2.4 Organisation des services d'aumônerie

Les domaines de responsabilité pour les tâches des services d'aumônerie évangélique réformée sont définis dans la *Convention concernant l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux* conclue entre l'EERS et les Églises membres sur le territoire desquelles se situe un CFA. Ces Églises sont responsables des questions juridiques liées à l'engagement des aumônières et aumôniers, et présentent à l'EERS un rapport annuel sur l'utilisation des ressources provenant du financement solidaire. L'EERS défend les intérêts des aumônières et aumôniers évangéliques réformés et des Églises concernées envers les

¹ Image directrice pour l'aumônerie de novembre 2003, révisée en octobre 2009

² <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/1/fr>

autorités fédérales, contrôle et coordonne les demandes d'accréditation des aumônières et aumôniers évangéliques réformés, et assure la médiation en cas de conflit entre les acteurs.

Les déléguées et délégués des Églises nationales et de l'Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF) (représentant la FSCI) ainsi que des représentantes et représentants du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) se rencontrent régulièrement dans le cadre du « Comité mixte ».

L'EERS a organisé et animé jusqu'ici deux journées d'échange annuelles pour aumônières et aumôniers dans les CFA consacrées à un thème prioritaire et servant à la formation continue (cf. point 3.3). Selon les besoins, l'EERS a conduit des entretiens bilatéraux avec les aumônières et aumôniers, les Églises concernées et le SEM.

Actuellement, 21 aumônières et aumôniers de confession réformée sont accrédités dans les CFA et dans les zones de transit des aéroports de Genève et de Zurich. En outre, 15 aumôniers catholiques (comme en 2018), un aumônier juif ainsi que sept aumônières et aumôniers musulmans sont à l'œuvre dans les CFA. Sur les 21 aumônières et aumôniers évangéliques réformés, cinq sont engagés dans les aéroports de Zurich et de Genève, bien que ces centres soient très faiblement occupés. Il s'ensuit que 16 aumônières et aumôniers évangéliques réformés travaillent dans les CFA pour un total de 4,4 EPT (équivalents plein temps). L'engagement de l'aumônerie catholique dans les CFA est assuré par 4,9 EPT, et celui de l'aumônerie musulmane par 2,5 EPT.

De nombreux collaborateurs et collaboratrices bénévoles soutiennent et complètent les services de l'aumônerie à l'extérieur des centres. Ces personnes bénévoles travaillent par exemple dans les cafés-rencontres pour requérantes et requérants d'asile gérés conjointement par les Églises et les services d'aumônerie, interviennent dans la prise en charge des enfants, ou proposent des cours de langue.

Des aumônières et aumôniers évangéliques réformés sont présents dans presque tous les CFA exploités en permanence. L'aumônerie est organisée en équipes œcuméniques et de plus en plus souvent interreligieuses, et est assurée de manière œcuménique et interreligieuse. Elle est parfois organisée par des associations œcuméniques. En de nombreux endroits, les aumônières et aumôniers sont intégrés dans les structures des Églises nationales au travers de groupes d'accompagnement et peuvent ainsi bénéficier de ressources spécifiques étendues dans le domaine de l'aumônerie.

Tableau 1: Aperçu des aumônières et aumôniers, des taux d'activité et de l'occupation moyenne des centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (CFA)

Site (canton)	*Aumônières et aumôniers accrédités			Taux d'activité des aumônières et aumôniers EPT			Occupation moyenne des centres en 2021
	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
Région Suisse romande							
CFA Boudry (NE)	2	2	1	0,5	0,5	0,2	320
CFA Vallorbe (VD)	2	1	1	0,5	0,5	0,3	94
CFA Chevrolles (FR)	1	1	1	0,2	0,5	0,3	124
**Procédures à l'aéroport de Genève (GE)	3	1	0	0,75	0,4	0	3

Site (canton)	*Aumônières et aumôniers accrédités			Taux d'activité des aumônières et aumôniers EPT			Occupation moyenne des centres en 2021
Les Verrières (NE)	0	0	1	0	0	-	6
CFA Genève/Grand-Saconnex (GE) (en préparation)	0	0	0	0	0	0	0
Région Berne	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
CFA Berne (BE)	1	2	1	0,5	0,3	0,2	162
CFA Chapelle (BE)	0	2	0	0	1	0	67
CFA Boltigen (BE)	0	0	0	0	0	0	6
Région Suisse du Nord-Ouest	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
CFA Bâle (BS)	1	1	0	0,2	0,15	0	170
CFA Allschwil (BL)	0	1	0	0	0,15	0	69
CFA Flumenthal (SO)	1	0	0	0,1	0	0	99
CFA Reinach (BL)	0	0	0	0	0	0	20
CFA Brugg (AG)	0	1	0	0	?	0	28
Région Tessin et Suisse centrale	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
CFA Chiasso (TI)	1	1	1	0,5	0,5	-	102
CFA Pature (TI)	1	0	1	0,5	0	-	122
CFA Glauenbert (OW)	1	1	1	0,1	0,1	-	63
Région Suisse orientale	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
CFA Altstätten (SG)	2	1	1	0,3	0,2	0,2	135
CFA Kreuzlingen	3	0	1	0,3	0,2	0,2	111
CFA Sulgen (TG)	0	0	1	0	0	0,1	26
Région Zurich	Év. réf.	Cath.	Mus.	Év. réf.	Cath.	Mus.	
CFA Zurich (ZH)	1	1	2	0,4	0,4	0,5	218
CFA Embrach (ZH)	1	2	2	0,3	0,6	0,5	149
**Procédures à l'aéroport de Zurich (ZH)	2	1	0	1,8	0,95	0	1
Total des pour cent de poste				4,4 (6,95)***	4,9 (6,25)***	2,5	

* Certains aumônières et aumôniers sont accrédités dans plusieurs centres fédéraux.

** Les aumônières et aumôniers aux aéroports de Zurich et de Genève sont à la disposition aussi bien des requérantes et requérants d'asile que des autres personnes qui fréquentent l'aéroport.

*** Y compris l'aumônerie dans les centres des aéroports de Genève et de Zurich.

3. Rétrospective de l'aumônerie dans les CFA au cours des quatre dernières années

3.1 Changements dans l'environnement de travail de l'aumônerie dans les CFA

3.1.1 Restructuration du domaine de l'asile

L'aumônerie dans les CFA a connu une période agitée : la restructuration du domaine de l'asile (cf. point 4.1) a aussi profondément transformé l'environnement de travail des équipes d'aumônerie. Les anciens centres d'enregistrement et de procédure de la Confédération sont désormais exploités à l'échelle nationale en tant que centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile. Certains sites ont changé, et il y a aussi eu des changements dans la répartition des locaux au sein des centres, par exemple à la suite de travaux de rénovation ou de transformation. L'aumônerie a souvent été affectée et a dû intervenir pour obtenir des locaux adaptés à des entretiens d'accompagnement spirituel ou un espace de silence réservé à la pratique religieuse, ou encore pour faire connaître ses besoins concernant l'aumônerie de proximité et la liberté de déplacement qu'elle implique. Ces démarches ne sont pas simples, notamment parce qu'il n'existe pas de réglementation claire et contraignante avec le SEM concernant les locaux destinés aux activités d'aumônerie. En outre, le SEM et ses prestataires ont enregistré et enregistrent régulièrement des changements au niveau du personnel ou des responsabilités et fonctions. Il est donc d'autant plus important d'informer régulièrement les différents acteurs des tâches de l'aumônerie et d'établir et entretenir le contact avec les divers interlocuteurs et interlocutrices dans les centres. Le service de coordination des Églises et de l'Union suisse des comités d'entraide juive au sein du Comité mixte a soutenu activement la communication d'informations sur l'aumônerie, sur sa mission et ses besoins spécifiques lors de plusieurs visites de centres fédéraux et d'entretiens avec les responsables du SEM, et il poursuivra dans cet objectif l'échange direct sur le terrain avec le SEM.

Même si la restructuration du domaine de l'asile est déjà appliquée, du moins en partie, depuis quelques années, les nouveaux processus dans le cadre des procédures d'asile et de l'organisation de l'hébergement ont encore besoin d'être rodés, et les acteurs doivent continuer de clarifier leurs rôles au sein des centres.

3.1.2 Pandémie de Covid-19

Les mesures prises par le Conseil fédéral pour endiguer la pandémie de coronavirus ont aussi eu des répercussions sur le domaine de l'asile et sur l'exploitation des centres fédéraux. Le SEM et ses prestataires dans les centres ont été confrontés au défi de mettre en œuvre le plus rapidement et complètement possible les prescriptions et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Pour les requérantes et requérants d'asile, les mesures de lutte contre la pandémie, dont la fermeture temporaire des frontières, ont entraîné une période de fortes incertitudes ainsi qu'une charge psychique supplémentaire. Il était d'autant plus important que les aumônières et aumôniers puissent les accompagner dans cette situation difficile et, dans la mesure où les circonstances le permettaient, rester présents ou au moins joignables dans la mesure du possible sans interruption.

Les premiers jours et les premières semaines après les mesures restrictives du 13 mars 2020, les directions des différents CFA et les organisations chargées de l'encadrement ont été énormément sollicitées. C'est précisément pour cette raison que la crise a aussi été en de nombreux endroits l'occasion de renforcer la collaboration entre les organisations d'encadrement, les responsables du SEM et les équipes d'aumônerie. L'aumônerie a notamment apporté un soutien dans l'information sur les mesures d'hygiène et de comportement et leur application, et a défendu les besoins des personnes demandant l'asile. Les aumônières et aumôniers et les responsables du SEM ont régulièrement exprimé leur respect mutuel pour le travail accompli et leur estime pour l'engagement de l'autre.

Les équipes d'aumônerie ont affronté ces conditions difficiles avec souplesse, créativité et beaucoup d'engagement. En de nombreux endroits, elles ont emprunté de nouvelles voies pour contacter et accompagner les requérantes et requérants d'asile et ont expérimenté de nouvelles solutions. Par exemple, lorsque les rencontres personnelles étaient difficiles, voire impossibles, la communication a été assurée par courriel, téléphone ou flyers.

À l'heure actuelle, hormis le maintien de la division des espaces et des bâtiments en raison de la pandémie, les centres fédéraux ont retrouvé en grande partie leur fonctionnement normal.

3.1.3 Mesures visant à promouvoir et à mieux positionner l'aumônerie dans les CFA

Un facteur – lequel s'est révélé comme contribuant au bon fonctionnement de l'aumônerie durant la pandémie – revêt d'une manière générale une importance primordiale : les équipes d'aumônerie qui disposent d'un accès facilité en particulier auprès des directions des centres du SEM, qui sont régulièrement en contact avec elles et peuvent ainsi s'appuyer sur une communication bien rodée et de bons contacts professionnels, sont mieux informées de ce qui se passe à l'intérieur d'un CFA (p. ex. informations sur les changements importants dans le fonctionnement, sur les nouvelles mesures de sécurité, sur le règlement interne ou encore sur le changement d'affectation/le déplacement de locaux de l'aumônerie, etc.) ; elles y sont mieux intégrées, mieux prises en compte, et cela d'une manière générale et pas seulement en situation de crise. Quand il existe des contacts bien établis et des relations fondées sur la confiance non seulement avec la direction du SEM, mais aussi avec les autres acteurs du CFA, il est beaucoup plus facile d'aborder des sujets délicats ou des situations problématiques et de se faire entendre.

Compte tenu des observations des aumônières et aumôniers et des évaluations basées sur les entretiens directs entre le service de coordination et le SEM, il faudrait s'efforcer à l'avenir de développer de manière plus ciblée des structures permettant d'assurer une communication régulière et plus contraignante, et de mieux sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs du SEM au fondement partenarial de l'aumônerie et à sa mission. L'entretien de bonnes relations, la création d'un climat de confiance réciproque et la connaissance des tâches, méthodes de travail et compétences de l'autre nécessitent une certaine présence de l'aumônerie dans les CFA.

3.2 Nouvel essai d'établir une aumônerie musulmane dans les CFA

Depuis avril 2021, le SEM mène un nouveau projet pilote visant à introduire une aumônerie musulmane dans les CFA. Après le projet pilote de 2013 dans l'ex-CEP de Chiasso et celui

de juillet 2016 à juillet 2017 dans l'ancien centre pilote et actuel CFA de Zurich, ce nouveau projet pilote est déjà le troisième du genre. Tous ces projets ont été jugés très positifs et prometteurs par l'ensemble des actrices et acteurs impliqués (dont les Églises).

Cependant, l'objectif du projet en cours diffère de celui des précédents projets. Il a été lancé dans le contexte d'une série de mesures urgentes visant à apaiser la situation dans des CFA dont l'exploitation est perturbée par des requérantes et requérants d'asile dits « récalcitrants ». Ainsi, l'objectif poursuivi est double : les aumônières et aumôniers musulmans doivent d'une part contribuer à la désescalade dans les centres et, d'autre part, proposer également un accompagnement spirituel à tous les requérantes et requérants d'asile. Le Centre suisse islam et société (CSIS) de l'Université de Fribourg, qui a assuré le suivi scientifique, est très engagé dans le projet, comme il l'avait déjà été dans le projet pilote de Zurich. Le service spécialisé QuaMS (pour assurance qualité de l'aumônerie musulmane dans les institutions publiques) – soutenu notamment par les deux grandes Églises nationales zürichoises sur le plan financier et par une activité de conseil dans le cadre d'un groupe d'accompagnement – y est aussi en partie impliqué. Quatre aumônières et aumôniers musulmans sont actuellement engagés à temps partiel dans le cadre de ce projet pilote dans les régions d'asile de Suisse romande, de Suisse orientale et du Tessin et Suisse centrale. Les aumônières et aumôniers musulmans qui étaient déjà en activité depuis le précédent projet à Zurich et avaient pu conserver ensuite leur travail indépendamment du SEM, ont également été intégrés dans le projet et seront à nouveau directement financés par le SEM pendant la phase pilote. Au total, cinq aumôniers musulmans et une aumônière musulmane sont ainsi employés dans le cadre du projet pilote actuel.

Sur la base d'un rapport d'évaluation de la première phase de mise en œuvre depuis avril 2021, rapport établi en automne 2021 par le CSIS, le SEM a prolongé la phase pilote d'une année, jusqu'à fin 2022.

Remarques concernant le projet pilote :

Les Églises nationales et le VSJF n'ont pas été impliqués dans le processus stratégique, conceptuel et organisationnel du projet pilote. Le Comité mixte en a été informé la première fois par le SEM le 15 avril 2021 lors d'une séance ordinaire.

D'une part, les Églises nationales et le VSJF ont salué la volonté du SEM de trouver une solution susceptible d'assurer durablement l'implantation et le financement de l'aumônerie musulmane dans les CFA mais, d'autre part, il ont fermement critiqué une vision étroite de la mission de l'aumônerie, concentrée sur la prévention de la violence ; ils ont aussi déploré que le Comité mixte n'ait été informé que tardivement du projet pilote par le SEM, bien que ce dernier souhaite pouvoir compter sur la participation constructive et active de ses partenaires. Les Églises nationales et le VSJV ont convenu de soutenir activement la mise en œuvre opérationnelle du projet pilote et de contribuer à une bonne intégration des nouveaux aumôniers et de la nouvelle aumônière dans les équipes d'aumônerie en place. Depuis le début du projet pilote, les aumônières et aumôniers musulmans ont toujours été invités à la rencontre nationale des personnes en charge de l'aumônerie dans les CFA.

3.3 Rencontres nationales de l'aumônerie dans les CFA et autres activités

Durant la législature 2019 – 2022, l'EERS a de nouveau entretenu une collaboration globalement bonne et constructive avec les représentations des Églises et en particulier les services compétents de la Conférence des évêques suisses et du SEM. De nombreux entretiens bilatéraux et prises de contact ont eu lieu au niveau national. L'EERS a joué un rôle primordial dans la coordination des services d'aumônerie œcuménique à l'échelle nationale.

Dans le cadre des rencontres nationales de l'aumônerie dans les CFA réalisées deux fois par an, l'EERS a organisé des formations continues sur les thèmes suivants :

- Printemps 2019 : « Nouvelle procédure – nouveaux acteurs », avec des contributions de Caritas Suisse, du conseil juridique de l'Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF) en Suisse romande et de l'organisation « Société civile dans les centres fédéraux d'asile »
- Automne 2019 : « Sowas wie Sozialarbeiter, oder ? » (« Quelque chose comme des travailleurs sociaux, non ? » – l'aumônerie sous un angle éthique et dans le contexte interreligieux
- Automne 2020 : Conférence introductive et atelier sur le thème « Akut und chronisch belastete Migranten – Ressourcen-orientierter Umgang und Selbstschutz » (Personnes migrantes souffrant de stress aigu et chronique – prise en charge axée sur les ressources et protection personnelle)
- Printemps 2021 : Organisation des soins de santé dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile, conférence introductive et table ronde avec une spécialiste du SEM
- Automne 2021 : Atelier sur le thème « Von der Seelsorge zur Institution und wieder zurück » (De l'aumônerie à l'institution et inversement) – comment les positions de l'aumônerie sont-elles influencées par le travail dans des institutions publiques, et dans quelle mesure peuvent-elles exercer un effet rétroactif sur l'institution ?
- Printemps 2022 : Informations concernant les bases juridiques et spécifiques aux tâches de l'aumônerie dans les CFA ; présentation de l'évaluation du projet pilote « Aumônerie musulmane dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile » par le Centre islam et société de l'Université de Fribourg ; introduction au domaine d'activité du service spécialisé QuaMS

Au programme des rencontres nationales figurent aussi toujours les comptes rendus des équipes d'aumônerie engagées dans les CFA, ainsi qu'une discussion sur des problématiques spécifiques aux différents sites ou plus générales. En outre, l'aumônerie formule à chaque fois ses demandes au niveau national, soit au SEM. Le service de coordination de l'EERS transmet les résultats de ces discussions aux représentantes et représentants des Églises et du SEM pour qu'ils les traitent dans le cadre du Comité mixte.

En plus des rencontres nationales des aumônières et aumôniers dans les centres fédéraux, une rencontre des aumônières et aumôniers de Suisse romande a été organisée en août 2021 à Neuchâtel avec des représentations de la Conférence des évêques suisses (migration) et de l'EERS ainsi que des responsables des services cantonaux de l'aumônerie des deux Églises. Cette rencontre, réalisée à la demande des aumônières et aumôniers, visait à mener une réflexion commune sur la façon dont l'aumônerie pourrait mieux faire valoir ses demandes envers le SEM et être soutenue dans cette démarche par les Églises au niveau cantonal et national.

Un thème a pris beaucoup d'importance ces dernières années : la violence dans les CFA qui a fait l'objet de nombreux comptes rendus en 2020 et 2021. À la fin de l'automne 2020, à l'invitation du SEM, l'EERS ainsi que des œuvres d'entraide pour personnes réfugiées et des organisations de défense des droits humains ont participé à une table ronde consacrée à la violence dans les CFA. Le fait que la violence puisse aussi provenir du personnel de sécurité et que cette problématique requière une attention particulière a été discuté ouvertement et de manière approfondie. À la suite de cela, les ONG et l'EERS ont été consultées en vue d'élaborer une stratégie globale de prévention de la violence. L'EERS a participé à cette consultation.

4. Évolutions dans le domaine de l'asile et des CFA

4.1 Restructuration du domaine de l'asile

Le projet de procédure d'asile accélérée impliquant une vaste restructuration du domaine de l'asile a été accepté en votation populaire le 5 juin 2016. La nouvelle loi sur l'asile est en vigueur depuis mars 2019. L'élément central de la révision est la procédure d'asile accélérée. La nouvelle procédure devrait être à la fois rapide et équitable grâce à la représentation juridique gratuite nouvellement introduite.

La plupart des personnes demandant l'asile restent pendant toute la durée de leur procédure (maximum 140 jours) dans les structures de la Confédération, appelées centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (CFA). Environ 5 000 places d'hébergement y sont à disposition et une réserve stratégique de 1 000 places est par ailleurs prévue au cas de situation extraordinaire.

Les requérantes et requérants d'asile sont hébergés dans trois types de centres fédéraux : les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile avec tâches procédurales (CFA avec TP) sont des lieux où les demandes sont déposées et examinées et où le SEM rend ses décisions. Tous les acteurs et actrices de la procédure y sont réunis avec les personnes requérantes d'asile, de sorte que demandes peuvent être traitées rapidement. Les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile sans tâches procédurales (CFA sans TP) hébergent essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée. Les personnes requérantes d'asile qui, par leur comportement, menacent sérieusement la sécurité et l'ordre publics ou perturbent fortement le bon fonctionnement des CFA, sont transférées provisoirement dans un centre dit spécifique. Actuellement, le seul centre de ce type se trouve aux Verrières (NE). Un transfert dans les structures d'hébergement cantonales a lieu lorsque le traitement d'une demande d'asile prend plus de temps en raison de sa complexité ou lorsqu'une décision de renvoi entrée en force a été rendue.

4.2 Expériences faites depuis la restructuration

Depuis mars 2021, le SEM a fait procéder à une évaluation externe des nouvelles procédures, de la qualité des décisions d'asile en procédure accélérée et de la protection juridique portant sur les deux premières années de fonctionnement. Les résultats de l'évaluation sont disponibles depuis août 2021. Les rapports montrent que les procédures d'asile accélérées durent en moyenne 55 jours. Cette valeur est jugée bonne, mais susceptible d'être optimisée. Aux yeux des expertes et experts externes, la qualité des décisions d'asile est globalement satisfaisante. Des améliorations s'avèrent cependant nécessaires, notamment dans l'établissement des faits, dans le traitement des avis des représentantes et représentants juridiques sur les projets de décisions, ainsi que dans le contrôle de la qualité. Des recommandations correspondantes ont été transmises à l'intention du SEM et des organisations chargées de la protection juridique. Différentes ONG œuvrant dans le domaine de l'asile et des droits humains ont critiqué très tôt (et continuent de le faire dans une moindre mesure) le fait que le rythme rapide et la pression du temps qui en découle affectent l'équité et la qualité des procédures d'asile.

Entre-temps, le SEM a effectué des adaptations à différents niveaux et a notamment précisé les critères d'affectation, de sorte que dès 2020 déjà, plus de demandes d'asile ont été traitées selon la procédure étendue et pas selon la procédure accélérée. Depuis lors, le

nombre de décisions du SEM corrigées par le Tribunal administratif fédéral (TAF) a pu être nettement abaissé. Les ONG saluent ces mesures, mais au vu des taux toujours élevés de cassation par le TAF, elles exigent des améliorations supplémentaires dans le domaine de l'assignation aux procédures, des demandes de prolongation des délais ainsi que du traitement des moyens de preuve. Enfin, un potentiel d'amélioration a également été identifié au niveau de l'organisation procédurale entre le SEM et la protection juridique.

4.3 Capacités et taux d'occupation actuels dans CFA

Depuis le 1^{er} mars 2019, les procédures d'asile sont menées dans six régions d'asile. Chaque région dispose d'un centre fédéral avec tâches procédurales et jusqu'à quatre centres sans tâches procédurales.

Tableau II : Aperçu des capacités, de l'occupation moyenne et du statut actuel des centres

Site	Fonction	Capacité/occupation moyenne en 2021 ³	Statut
Région Suisse romande			
CFA Boudry (NE)	avec tâches procédurales	480/320	en service
CFA Vallorbe (VD)	sans tâches procédurales	250/94	en service
CFA Chevrières (FR)	sans tâches procédurales	250/124	en service
Procédures à l'aéroport avec tâches procédurales de Genève (GE)		--/3	en service
Les Verrières (NE)	centre spécifique	--/6	en service
CFA Genève/Grand-Saconnex (GE)	sans tâches procédurales	250(?)/--	en projet, entrée en service possible en 2022
Région Berne			
CFA Berne (BE)	avec tâches procédurales	292/162	en service
CFA Chapelle (BE)	sans tâches procédurales	270/67	en service
CFA Boltigen (BE)	sans tâches procédurales	--/6	plus en service
Région Suisse du Nord-Ouest			
CFA Bâle (BS)	avec tâches procédurales	400/170	en service
CFA Allschwil (BL)	sans tâches procédurales	150/69	en service
CFA Flumenthal (SO)	sans tâches procédurales	250/99	en service
CFA Reinach (BL)	sans tâches procédurales	25/20	en service temporaire
CFA Brugg (AG)	sans tâches procédurales	230/28	en service temporaire

³ Chiffres du SEM. Données sur les capacités : situation en février 2022

Site	Fonction	Capacité/occupation moyenne en 2021 ³	Statut
Région Tessin et Suisse centrale			
CFA Chiasso (TI)	avec tâches procédurales	214/102	en service
CFA Pature (TI)	sans tâches procédurales	220/122	en service
CFA Glaubenbert (OW)	sans tâches procédurales	340/63	en service temporaire
Région Suisse orientale			
CFA Altstätten (SG)	avec tâches procédurales	340/135	en service
CFA Kreuzlingen	sans tâches procédurales	290/111	en service
CFA Sulgen (TG)	sans tâches procédurales	120/26	en service temporaire
Région Zurich			
CFA Zurich (ZH)	avec tâches procédurales	360/218	en service
CFA Embrach (ZH)	sans tâches procédurales	480/149	en service
Procédure à l'aéroport de Zurich (ZH)	avec tâches procédurales	--/1	en service

En raison de la place supplémentaire requise pour le respect des mesures d'hygiène liées à la pandémie de Covid-19, quatre centres temporaires ont été mis en service à fin 2020 à Sulgen (TG), Brugg (AG), Reinach (BL) et Boltigen (BE). Le CAF de Boltigen a été fermé en été 2021 déjà. La durée d'exploitation des autres centres temporaires n'est pas encore connue.

4.4 Chiffres et pronostics concernant les demandes d'asile en Suisse

En 2021, 14 928 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 3 887 de plus que l'année précédente. Entre 2014 et 2016, le nombre de demandes d'asile en Suisse a été supérieur à la moyenne. Des chiffres plus élevés avaient été enregistrés à la fin des années 1990. Depuis le dernier pic de 39 523 demandes d'asile en 2015, leur nombre a continuellement diminué jusqu'en 2020. L'augmentation par rapport à l'année précédente est une conséquence des chiffres exceptionnellement bas de l'année de pandémie 2020. En 2021, les demandes d'asile ont retrouvé des niveaux comparables à ceux de 2018 et 2019.

Avec 3 079 demandes, l'Afghanistan a été le principal pays de provenance des requérantes et requérants d'asile en 2021. Ainsi, pour la première fois depuis 2010, l'Érythrée n'est plus le principal pays d'origine. Selon le SEM, l'augmentation des demandes afghanes en 2021 n'a pas de lien direct avec les récents événements en Afghanistan. Elle résulterait plutôt de la poursuite de la migration de ressortissantes et ressortissants afghans qui avaient déjà séjourné pendant un certain temps en Turquie, en Grèce et dans les Balkans. D'autres pays d'origine importants sont la Turquie, l'Érythrée, la Syrie et l'Algérie.

Au début de l'année, les restrictions de déplacement à l'intérieur du pays imposées par de nombreux États Schengen en vue d'endiguer la pandémie de Covid-19 ont influencé les mouvements migratoires. Après leur suppression au printemps, le nombre de demandes d'asile a continuellement augmenté pour atteindre en août 2021 le niveau des années 2018 et 2019. L'un des principaux facteurs influençant la migration en Europe et en Suisse est la dynamique sur la route des Balkans ; les routes par la Méditerranée centrale et plus encore par la Méditerranée occidentale, ne jouent actuellement qu'un rôle secondaire. L'importance de la Suisse en tant que pays de destination est moindre par rapport à ses voisins du nord et de l'ouest. Sur les quelque 650 000 demandes d'asile déposées en Europe en 2021, 2,3 % ont été présentées en Suisse. Ces dernières années, cette proportion a varié entre 2,0 et 2,4 %. Avant 2016, la Suisse était un pays de destination pour de plus nombreux requérants et requérantes d'asile potentiels, alors qu'aujourd'hui elle est considérée davantage comme pays de transit.

Il est naturellement difficile de faire des prévisions concernant l'évolution des mouvements migratoires vers l'Europe et du nombre de demandes d'asile en Suisse. En été 2021, le SEM s'attendait à une augmentation plus ou moins continue du nombre de demandes d'asile en Suisse à partir de 2022, cela en sachant qu'elles se situaient à un niveau historiquement bas ces deux dernières années en raison de la crise du coronavirus. Lorsque la plupart des restrictions de voyage liées à la pandémie ont été levées, un certain effet de rattrapage a été observé au niveau des migrations. Celui-ci pourrait s'intensifier si la situation pandémique continue à se détendre.

La pression migratoire aux frontières extérieures de l'UE reste élevée. Fin 2021, le SEM escomptait environ 15 000 nouvelles demandes d'asile pour l'année 2022 mais n'excluait pas un scénario allant jusqu'à 25 000 demandes d'asile. En revanche, des valeurs supérieures à 25 000 demandes lui paraissaient improbables à moyen terme. Selon le SEM, il est peu probable que la configuration politique, militaire et géographique particulière des années 2015 et 2016 se reproduise. Cependant, comme on peut l'observer par exemple en Afrique du Nord et de l'Ouest ou en Éthiopie et dans ses pays voisins, différents pays et régions sont devenus politiquement plus instables, ce qui accroît le risque de situations poussant leurs ressortissants à fuir vers l'Europe et la Suisse. À cela s'ajoute le fait qu'en raison de la pandémie de Covid-19, la situation économique, et donc aussi politique, s'est détériorée dans de nombreux pays, ce qui, selon le SEM, pourrait aussi contribuer à augmenter la pression à l'émigration.

Après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, le 24 février 2022, et l'élargissement continu des zones de guerre, l'évaluation de la situation migratoire a radicalement changé. En ce moment, les vastes mouvements de réfugiées et réfugiés ukrainiens se font surtout sentir dans les pays voisins de l'Ukraine. Mais plus la guerre se prolongera et s'étendra sur l'ensemble du territoire ukrainien, plus les personnes seront nombreuses à quitter le pays et à chercher aussi refuge dans des pays situés plus à l'ouest. Début mars, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés prévoyait que quelque 20 000 personnes chercheraient refuge en Suisse. À la mi-mars, le SEM évoquait même 60 000 demandes d'asile. À ce jour (1.4.2022), 20 000 Ukrainiennes et Ukrainiens en quête de protection ont été enregistrés en Suisse.

Les principaux facteurs qui influenceront les mouvements de personnes réfugiées vers la Suisse sont les mesures de politique d'asile prises par l'Union européenne pour maîtriser la situation, la grandeur de la diaspora ukrainienne en Suisse, l'assombrissement des perspectives de retour, ou encore les conditions de vie dans les pays voisins de l'Ukraine.

La stratégie d'hébergement du SEM est conçue pour 29 000 demandes d'asile au plus par année. Les structures de la Confédération devraient suffire pour faire face même à une forte augmentation des demandes d'asile à court terme. L'activation, le 4 mars 2022, du statut de protection « S » par le Conseil fédéral doit permettre d'enregistrer rapidement et sans lourdeur administrative les ressortissantes et ressortissants ukrainiens et de régler leur séjour en Suisse. D'autre part, en réaction à la guerre en Ukraine et en perspective d'un possible afflux de réfugiées et réfugiés, la Confédération a activé différentes cellules de crise. La Confédération et les cantons sont en train de mettre en place des plans d'urgence. Pour les personnes d'Ukraine qui demandent une protection temporaire, il devrait être possible d'organiser un hébergement privé. Cela permettra aussi de décharger les autorités.

5. Financement de l'aumônerie dans les CFA

5.1 Situation actuelle du financement et de la répartition des fonds

L'assemblée des délégués (AD) de la FEPS (aujourd'hui : Synode de l'EERS) avait mis en place en 1999 un financement solidaire destiné à financer partiellement l'aumônerie des Églises évangéliques réformées dans les centres d'asile de la Confédération. Depuis lors, cela a permis d'assurer un financement partiel aux Églises sur le territoire desquelles se situent les CFA. Au cours de la législature actuelle 2019 – 2022, 420 000 CHF ont été versés annuellement en faveur du financement solidaire.

L'AD d'automne 2006 avait adopté différents critères pour la répartition des ressources du financement solidaire et chargé le Conseil d'élaborer une clé de répartition ad hoc. Cette clé est utilisée depuis 2007. Les critères déterminants pour la répartition des ressources sont *l'occupation des centres, la capacité financière de l'Église concernée* selon la clé de répartition pour les contributions de membre et *les prestations propres des Églises concernées*.

5.2 Observations des Églises membres concernant le financement solidaire

En février 2022, une enquête sur le financement solidaire a été menée auprès des Églises membres. Leurs observations sont résumées ci-dessous.

D'une manière générale, les Églises membres considèrent que le financement solidaire constitue un instrument précieux qui a fait ses preuves. Il contribue de manière importante à la sécurité de la planification et à la capacité de fonctionnement de l'aumônerie dans les CFA. Les réponses montrent qu'il contribue aussi directement à compenser dans une certaine mesure les différences de possibilités financières des Églises membres. Le financement solidaire est en outre apprécié en tant qu'important et beau signe de reconnaissance envers les services d'aumônerie et de solidarité vécue entre Églises. Pour une majorité d'Églises membres, les contributions fournies au travers du financement solidaire sont essentielles, dans la mesure où une diminution du soutien financier entraînerait une réduction significative de l'activité d'aumônerie dans les CFA.

Selon les Églises membres, le soutien financier fourni par le financement solidaire est dans la plupart des cas suffisant pour les taux d'activité actuels, mais pour les Églises aux capacités financières plus limitées, il se situe à la limite inférieure et n'est que partiellement satisfaisant.

Les Églises membres comprennent le principe d'une répartition des ressources fondé en grande partie sur l'occupation moyenne des centres ; il apparaît toutefois également que la pondération aussi forte de ce critère a aussi des inconvénients. En effet, si les Églises aux finances plus solides peuvent compenser sans trop de difficulté des chiffres d'occupation temporairement bas, les Églises membres financièrement moins bien loties ne le peuvent pas. Dans ce contexte, l'importance d'autres critères pour compenser les fluctuations des taux d'occupation est soulignée et il est suggéré de réviser les critères actuels en tenant compte de cette problématique. Le besoin d'une certaine sécurité de planification et d'une plus grande continuité des contributions de soutien de l'EERS a également été exprimé à plusieurs reprises. En outre, une majorité d'Églises membres n'est pas, ou pratiquement pas en mesure de compenser une baisse des contributions de soutien, p. ex. en cas de diminution du taux d'occupation des CFA.

5.3 Décision de planification et financement 2023 – 2026

Les équipes d'aumônerie sont à l'écoute des requérantes et requérants d'asile indépendamment de leurs origines, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse, leur consacrent du temps, et accordent une attention particulière à leurs besoins spirituels. Elles les accompagnent dans leurs questionnements sur la vie et la foi et aident ainsi les requérantes et requérants d'asile vivant des situations extrêmement éprouvantes et pleines d'incertitude à retrouver un peu d'équilibre et de confiance. Elles reçoivent des témoignages de reconnaissance et d'estime pour leur service d'aide aux personnes non seulement de la part des requérantes et requérants d'asile eux-mêmes, mais aussi des responsables du SEM, du personnel d'encadrement et de sécurité ainsi que des acteurs de la société civile, à l'extérieur des centres. Aumônières et aumôniers jouent également un rôle important de jeteuses et jeteurs de ponts, notamment pour les acteurs hors des centres – qu'il s'agisse des paroisses locales, des bénévoles, de centres de consultation ou de communautés religieuses. L'aumônerie est la seule à même d'accomplir ce travail d'accompagnement et de soutien à l'intérieur et à l'extérieur des centres fédéraux. Le financement partiel de l'aumônerie dans ces centres par des fonds du financement solidaire reste indispensable pour continuer d'assurer cet engagement des Églises évangéliques réformées de Suisse dans la même mesure et avec la même qualité.

Des mesures s'imposent à deux niveaux au vu de la dotation personnelle actuelle de l'aumônerie dans les CFA et compte tenu des observations des Églises membres relatives au financement solidaire :

1. La présence de l'aumônerie dans les centres est déterminante non seulement au regard de son activité au sens strict (entretiens d'accompagnement spirituel avec les résidentes et résidents), mais aussi pour l'entretien de contacts professionnels et l'établissement d'un climat de confiance avec les différents acteurs à l'intérieur et à l'extérieur des centres. Dans le dernier rapport d'évaluation de l'aumônerie dans les centres fédéraux portant sur la période de 2015 à 2018, il avait déjà été relevé qu'un taux d'activité minimum de 0,2 EPT était nécessaire pour garantir une continuité dans l'accompagnement. Si l'on regarde les données actuelles, on constate que le taux d'activité est inférieur à 0,2 EPT pour six aumônières et aumôniers dans quatre sites, et que les taux de sept aumônières et aumôniers dans cinq sites se situent entre 0,2 et 0,25 EPT soit dans la limite inférieure. Actuellement, l'aumônerie évangélique réformée n'est pas présente dans deux CFA.

Dans le même temps, les Églises membres dont l'aumônerie présente de faibles taux d'activité semblent avoir en grande partie épuisé leurs possibilités financières. Sans financement supplémentaire par l'EERS, on ne peut donc guère s'attendre à ce qu'elles augmentent leurs prestations propres pour les développer.

Dans ce contexte, le Conseil de l'EERS propose au Synode d'augmenter de CHF 50 000 la somme à répartir par l'EERS. Grâce à l'application de la clé de répartition de l'EERS et des critères de répartition, cette augmentation profiterait aux Églises membres qui, sans soutien financier, ne seraient pas en mesure d'attribuer davantage d'EPT à l'aumônerie.

2. Il est logique et pertinent de conserver l'occupation moyenne comme principal critère de répartition des fonds entre les Églises concernées. Sur la somme à répartir annuellement – CHF 420 000 au cours de la législature actuelle (2019 à 2022) –, 80 % sont répartis sur la base des taux d'occupation moyens des différents CFA. CHF 84 000 (soit 20 %) sont répartis à titre de contributions aux prestations propres, en tenant compte de la capacité financière de l'Église concernée. Pour diverses raisons, les taux d'occupation peuvent fluctuer plus ou moins fortement d'une année à l'autre. Les Églises aux capacités financières limitées ont parfois signalé avoir beaucoup de mal à compenser les fluctuations des contributions de l'EERS par une augmentation des fonds propres. Il a donc fallu à plusieurs reprises ces dernières années donner plus de poids au critère de la capacité financière par rapport à celui de l'occupation pour maintenir les contributions à un niveau relativement constant. **Compte tenu des mesures de compensation prises durant la législature actuelle et des observations des Églises membres, le Conseil de l'EERS propose au Synode une adaptation modérée de la clé de répartition. La contribution selon le taux d'occupation devrait être réduite à 70 % (actuellement 80 %) et celle pour les prestations propres augmentée à 30 % (actuellement 20 %).** Cette diminution de la pondération du critère de l'occupation par rapport aux critères de la capacité financière et des contributions aux prestations propres permettra de mieux compenser les pics lors de fluctuations importantes de l'occupation. En outre, avec cette modification, l'aspect de la sécurité de planification est mieux pris en compte, ce qui est important en particulier pour les Églises membres financièrement moins bien loties. Cette modification permettrait d'inscrire aussi formellement dans la pratique les mesures de compensation susmentionnées.

La proposition concernant la contribution au financement solidaire est présentée comme jusqu'ici en tant que *contribution extraordinaire* au sens du § 39 de la constitution de l'EERS (auparavant art. 17 de la constitution de la FEPS). Il est ainsi clair que les contributions au financement solidaire ne relèvent pas des contributions de membre ordinaires à l'EERS. Il s'agit d'un *montant transitoire* que l'EERS encaisse pour le redistribuer immédiatement aux Églises membres ayant droit à une contribution. Les contributions des Églises membres au financement solidaire sont calculées selon la clé de répartition des contributions de l'EERS.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

15

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2023

Proposition

Le Synode décide d'organiser en 2023 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire

Fondé en 1946, l'Institut œcuménique de Bossey (Bossey) est le centre de formation œcuménique et de formation continue du Conseil œcuménique des Églises (COE) ainsi qu'un centre international de rencontre et de dialogue. Il propose des formations universitaires postgrades et de doctorat et des cours de formation continue pour des théologiens et théologiennes ainsi que des laïcs et des laïques. Les diplômes suivants peuvent y être obtenus : *Complementary Certificate in Ecumenical Studies ; Master of Advanced Studies in Ecumenical Studies ; Doctorate in Theology (Mention Ecumenical Studies)* ainsi que le *Certificate of Advanced Studies in Ecumenical Studies*. Bossey est également fréquenté par des pasteurs et des pasteurs en congé sabbatique. La vie sociale et spirituelle communautaire occupe une place importante dans l'enseignement et la formation œcuménique dispensés à Bossey. Un cours d'été interreligieux est tenu avec succès depuis 2011 pour des étudiantes et des étudiants provenant de contextes chrétien, juif et musulman.

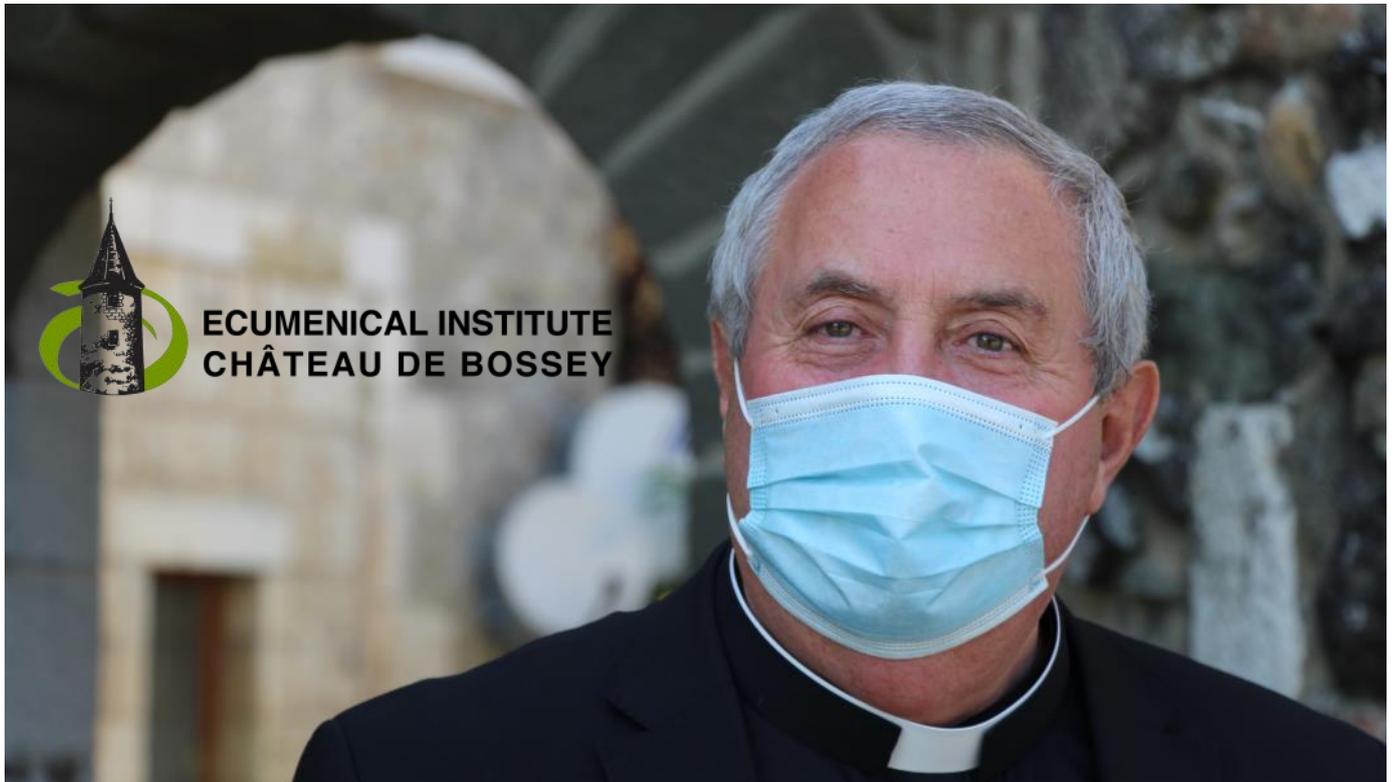
L'institut rappelle aux Églises de manière vivante et avec insistance qu'elles ont pour mission de motiver et former des jeunes gens afin qu'ils puissent s'engager en faveur de l'unité visible de l'Église et d'un monde plus juste et plus pacifique, que ce soit sur leur lieu d'activité ou dans le cadre du mouvement œcuménique. Avec ce centre, le COE veut mettre à disposition un lieu d'apprentissage et d'expérience œcuménique. Pour les Églises du COE, Bossey représente donc une référence très importante en tant que lieu d'études et de rencontres. La newsletter annexée de l'Institut œcuménique de Bossey de septembre 2021 donne des informations sur l'utilisation des ressources financières.

Un lien fort unit les Églises réformées de Suisse et l'Institut œcuménique de Bossey depuis des dizaines d'années. Des Églises et des paroisses à titre individuel entretiennent des relations nombreuses et diversifiées avec cet institut. Depuis des années, des paroisses de Suisse accueillent des étudiants de l'institut pendant l'Avent. L'EERS est représentée au sein du *Bossey Accompaniment Group* et par ailleurs s'engage en faveur des intérêts de l'institut.

Suivent d'autres possibilités d'action de nos Églises en faveur de l'Institut de Bossey :

- le soutien financier des Églises membres à des étudiantes et des étudiants suisses en théologie,
- l'encouragement des pasteurs et des pasteurs à suivre des cours à l'Institut dans le cadre de leur formation initiale et continue,
- l'organisation de conférences et de retraites à Bossey,
- une tâche permanente est d'inciter davantage de personnes effectuant leurs études en Suisse à suivre leur formation à l'Institut œcuménique,
- le lancement de collectes supplémentaires en faveur de Bossey. En 2021, les dons et collectes de l'EPER, des Églises cantonales, des paroisses et de personnes privées ont atteint la somme de CHF 213 643.00. La somme totale récoltée par le biais de l'EERS en 2021 s'est élevée à CHF 56 192.00. Les dons récoltés en Suisse représentent 23 % des revenus de Bossey, 37 % proviennent d'Églises à l'étranger, 40 % sont générés par l'Institut.

Le Conseil propose au Synode d'organiser une collecte au sein des Églises membres dans le but d'atteindre le montant visé de CHF 60 000 pour l'année 2023, et de répartir les montants collectés à parts égales entre l'Institut œcuménique et son Fonds des bourses.



Greetings from the Bossey Ecumenical Institute. I continue to thank God for your faithful prayers and generous support. It is because of you and others that Bossey continues its mission of forming ecumenically trained leaders to engage in the transformation of the church.

Your generosity enabled our resiliency. Despite the uncertainty of 2020 and early 2021, we graduated 24 students with certificates in ecumenical studies from 19 countries, representing 19 churches. Another four master's students from four countries, representing four churches, graduated in June, 2021. Even COVID-19 could not stop the ecumenical formation of pastors and theologians from around the world!

With great excitement, we are expected to welcome nearly 40 students for the 2021-2022 academic year, representing 32 churches from China, Democratic Republic of Congo, Egypt, Germany, Greece, Honduras, Hungary, Indonesia, Madagascar, Mexico, Myanmar, Nepal, Pakistan, Republic of Congo, Romania, Russia, South Korea, Sweden, Thailand, United Kingdom, United States of America, Ukraine and Zimbabwe.

While some schools focus on distilling and passing on information, the mission and pedagogy of Bossey is fundamentally formational. Our graduates should understand, embrace and insist that the church isn't simply called to preach the gospel with words or to enact it with service; it is also called to embody the gospel in the character of its own fellowship. We engage students in constructive, if sometimes difficult, dialogues at Bossey out

of a conviction that they need one another in order to be the church more fully and to understand God more truly.

The majority of students receive a scholarship to study at Bossey. The cost of a 6-month certificate course is about CHF 12,850. The cost for the master's programme is about CHF 24,500.

In 2020, the Ecumenical Institute received CHF 570,000 in scholarship funds from friends, parishes, churches, and partners. Through your generosity, we awarded CHF 450,000 in scholarships.

Your contribution helps make it possible for Bossey to continue reaching more students every year, forming leaders, transforming lives and helping the church make its unity in Christ visible to the world. On behalf of the students and faculty, please accept our sincere appreciation for your continued support.

Yours in Christ,

Fr. Prof. Dr Ioan Saucă

Acting General Secretary,
World Council of Churches
Director of the Ecumenical Institute Bossey

Bossey graduates set out to “be ambassadors of reconciliation and unity”

Bossey combines academic teaching and experiential learning, as the students live together, share everyday life, participate in prayer and go on study visits together. The curriculum connects theory and practice in order to enable formation that may lead to transformation.

As they return to their home countries, graduates fondly recall their formation and look forward to using it to transform their communities



Zhao Meiqing, from China, defined the 2020-21 graduating class as “the COVID generation,” citing a year full of uncertainties, constant changes and adaptations.

“Thanks to the tireless efforts of the faculty at Bossey, not only are we a group of no less diversity, we have also made the best of the time, living out ecumenism together! Bossey, as the ecumenical laboratory, is a place where chemistry happens through our encountering, sharing and learning together. Walls that separate us are broken down as we appreciate the diversity among us with understanding and patience.”

Graduation is not the destination of their journey together, Meiqing added. “As we head back to where we are from, we joyfully bring with us the burden of embodying the spirit of unity gifted to us and carrying the movement forward through the love of Christ, to be ambassadors of reconciliation and unity in our respective contexts!”

Rev. Evans Nyamadzawo, from Zimbabwe, described Bossey as “a full package of ecumenism” in all aspects. “Unity in diversity is expressed in all forms: in classes, prayer life, and daily life. It was amazing how we interacted in and outside the classes despite our differences in race, regions, countries, languages, and churches.”

Nyamadzawo’s vision is to be an ambassador of ecumenism in Zimbabwe and beyond. “I would like to promote ecumenism in all circles I am part of.”



“Living with and experiencing people with different ideas and cultures was most rewarding for me at Bossey,” said **Rev. Sang Hoon Han**, a missionary from Burundi. “I realized that there were people with different perspectives beyond my imagination, and I wish to become a more humble and inclusive person.”

Han is heading home to teach Burundi churches and Christians about the ecumenical movement and spirit.

“Moreover, I want to help them to be more tolerant and inclusive of their conversations with people of other faiths.”

2020 exchange of Bossey students with Swiss Protestant parishes

Due to Covid-19 restrictions, study visits to Swiss Protestant parishes were not allowed in 2020. Instead, an online exchange with representatives of the Reformed Church Bern-Jura-Solothurn took place with Rev. Susanne Schneeberger, Rev. Heinz Bichsel and Ms Lisa Krebs, all belonging to the organizing partner OeME Secretariat of cantons Bern-Jura-Solothurn of the Reformed Protestant Church in Switzerland.

The meeting was well-organized in three sessions: 1) Overall religious landscape in Switzerland and especially the Reformed Church; 2) Local thematic work on interreligious dialogue; and, 3) Local thematic work on “blue community” and other ecological concerns.

Students participated in all sessions and gave the meeting very positive responses, noting how the sessions informed their understandings and modelled how to critically and constructively reflect on the challenges and opportunities in a particular context while engaging across contexts with urgent global challenges.



Kirsty Borthwick, from the UK, reflected on the exchange:

“Since I am engaged in parish placements at home in the UK as part of my ordination training, I was excited about the prospect of spending a weekend with a Swiss Parish.

Whilst disappointed that the in-person visit had to be cancelled, I am very grateful for the ingenuity and flexibility of our hosts in putting together an online programme in its place.

It was excellent to learn about the Swiss Reformed tradition and in particular about specific projects the Swiss Reformed Church is engaged in.

It was good to relate what we have learned about water justice and interreligious work in the programmes of the WCC to what is happening in similar projects in the Swiss local context.

I was grateful that our hosts were so open to conversation and questions.”



Bossey faculty and students in December 2020

Enclosures

Academic year 2020-2021 – Resident students by academic programme

Narrative and Financial Reports

Should you require detailed narrative and financial reports for 2020 please contact Laura Sandoval Merritt at LSM@wcc-coe.org

Contributions

Please consider making a contribution for the 2021-2022 academic year.

Please specify if your contribution is for the “Ecumenical Institute” or “Bossey Scholarships”.

Beneficiary

Institut Œcuménique
Château de Bossey
Chemin Chenevière 2
1279 Bogis-Bossey, Switzerland

Bank Account

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne, Switzerland
IBAN: CH81 0076 7000 U067 5255 7
SWIFT: BCVLCH2LXXX

Post Account

Conseil Oecuménique des Eglises
Institut Oecuménique
1218 Le Grand-Saconnex, Switzerland
CCP: 12-17719-8 Institut Oecuménique



**ECUMENICAL INSTITUTE
CHÂTEAU DE BOSSEY**

Institut Oecuménique
Château de Bossey
Chemin Chenevière 2
1279 Bogis-Bossey
Switzerland

Tel.: +41 22 960 7300

Fax: +41 22 960 7310

Email: bossey@wcc-coe.org

<https://www.oikoumene.org/what-we-do/the-ecumenical-institute-bossey>



Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Aumônerie de l'armée

Propositions

1. Le Synode prend connaissance des « Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'Aumônerie de l'armée AA, le Service psychopédagogique de l'armée SPP A et le Service social de l'armée SSA », des « Principes de l'aumônerie de l'armée » et des « Principes de base pour les Églises et communautés religieuses » (Annexe 1).
2. Le Synode adopte la répartition des compétences et la collaboration prévue entre l'EERS et les Églises membres au sujet du processus de recrutement (Chap. 2.3).
3. Le Synode adopte le document intitulé « Critères de l'EERS pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée » (Annexe 2).
4. Le Synode prend connaissance de la liste des idées possibles d'action pour activer des candidatures (Annexe 3) et recommande aux Églises membres de la compléter et de l'adapter à leur situation cantonale.
5. Le Synode donne mandat au Conseil d'élaborer un document proposant des recommandations aux Églises membres dans la gestion de leur réglementation en matière de service au sein de l'AA.
6. Le Synode donne mandat au Conseil de lui faire un rapport, d'ici la fin 2023, sur la mise en œuvre des décisions 2, 3 et 5 ci-dessus.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Introduction et contexte

L'aumônerie de l'armée (AA) a été instituée en 1883. Elle était réservée jusqu'il y a peu aux trois Églises nationales. Confrontée depuis lors aux profonds changements de notre société, en particulier la baisse de l'affiliation aux Églises traditionnelles (et donc du nombre de personnes engagées dans l'AA) et la pluralisation religieuse croissante, l'armée a opéré de profonds changements en 2020 pour assurer le service d'assistance spirituelle exigée par la Loi sur l'armée. De nouvelles bases pour une aumônerie contemporaine, sous la devise « Une aumônerie de l'armée pour tous face à la diversité religieuse » ont été publiées en mars 2020.

Les nouvelles « *Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'Aumônerie de l'armée AA, le Service psychopédagogique de l'armée SPP A et le Service social de l'armée SSA* » et les « *Principes de bases pour les Églises et communautés religieuses* » (annexe 1, p.1 et 13) précisent les conditions à remplir pour qu'un ou une militaire puisse assumer la fonction d'aumônier. Parmi celles-ci, on trouve en particulier : « il/elle dispose de compétences lui permettant de remplir cette mission (c'est-à-dire une formation théologique reconnue par l'État ou une formation équivalente ou des qualifications dans les domaines d'activité de l'AA), ainsi que des références/recommandations correspondantes ». Ceci implique que d'autres personnes que des ministres, qui répondent aux critères de l'AA, peuvent être candidates et candidats à l'AA, sous réserve d'une recommandation de l'Église membre.

Afin de mettre en œuvre ces *Directives*, l'armée a édicté, après une longue consultation avec les Églises nationales, les « *Principes de l'aumônerie de l'armée AA* » (annexe 1, p.11). Ces principes prévoient pour l'AA le devoir d'exercer toutes ses activités au profit de l'ensemble des militaires, sans distinction aucune. Le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA sont axés sur la personne sans a priori. La rencontre entre les personnes responsables de l'aumônerie et les militaires se déroule dans un climat d'ouverture œcuménique et interreligieuse, dans le respect des convictions religieuses, confessionnelles, philosophiques et idéologiques.

Ces *Principes de l'AA* font des Églises et autres communautés religieuses des *partenaires possibles* de l'armée. Il n'y a donc plus de monopole des Églises nationales sur ce sujet. Cette réforme est aussi un appel aux Églises pour qu'elles assument leur responsabilité sociale. Les *Principes* édictent également les conditions suivantes que les Églises et communautés religieuses ont à remplir pour ce partenariat :

- a) « *Les Églises et les communautés religieuses regroupées en une faîtière nationale sont invitées à établir un partenariat avec l'AA* ». L'EERS est comprise comme l'« organisation faîtière » des Églises membres et à ce titre est invitée à être la signataire d'une convention de partenariat avec l'armée. Dans ce cas de figure, l'EERS est également subsidiairement responsable de la coordination, de la représentation et de l'information entre les Églises membres et les services fédéraux compétents de l'AA. Le fondement de ce partenariat est formulé dans les « *Principes de bases pour les Églises et communautés religieuses* » (annexe 1, p.13)
- b) « *L'AA attend de ses partenaires :*
 - *Un soutien actif dans le recrutement de personnes convenant à un engagement dans l'AA.*
 - *Un soutien structurel aux membres de l'AA en ce qui concerne l'établissement de conditions cadre rendant compatibles activité professionnelle et service au sein de l'AA.*
 - *La désignation d'une personne de contact responsable auprès de l'AA.*

- *La garantie d'établir, dans un délai convenable, les recommandations pour les candidats issus de leurs rangs ; celles-ci correspondent aux critères établis par les partenaires eux-mêmes et communiqués de manière claire et transparente. »*

Jusqu'ici, les Églises membres avaient une compétence directe pour faire des recommandations au sujet de candidates ou candidats. Pour répondre à cette situation complexe, le Conseil de l'EERS a chargé en mars 2020 Esther Gaillard de constituer un groupe de travail temporaire, composé de spécialistes et de membres d'exécutifs d'Église pour le conseiller dans l'élaboration de son partenariat avec l'AA. Après avoir approuvé ces « Principes de l'AA », l'EERS a signé le 18 mai 2020 ce partenariat avec l'armée suisse, afin de garantir la possibilité aux Églises membres de pouvoir continuer à fournir des responsables de l'aumônerie qualifiés à l'armée. Le Conseil de l'EERS a également décidé que la personne de contact responsable vis-à-vis de l'armée serait Esther Gaillard.

Spécificité de l'aumônerie de l'armée

L'Aumônerie de l'armée (AA) se distingue d'autres formes d'aumôneries spécialisées (telles celles des hôpitaux, prisons, etc.) par l'aspect particulier du caractère de service public au niveau de la Confédération. Les personnes responsables de l'aumônerie de l'armée, en tant que membres de l'Église, ayant une formation ou une compétence théologique appropriée, sont en effet des « porteurs de l'uniforme de l'armée suisse ». Ils et elles accomplissent leur tâche en tant que membres d'une armée de milice. Il s'ensuit que les règles de leur travail ne concernent pas l'espace propre et exclusif de l'Église. Ces règles doivent être comprises comme des prestations offertes par l'État en vue d'accomplir un service public. Pour les Églises, ceci est une excellente opportunité de pouvoir être en contact direct et sur une longue durée avec les jeunes gens à ce stade de leur vie. Il est donc dans l'intérêt des Églises d'assumer cette responsabilité et d'offrir ce service à l'AA. Le Conseil constate en outre, que ce sujet est d'une grande urgence et doit être traité rapidement par les Églises membres. L'armée attend une réponse claire des Églises. Actuellement, il manque environ 20 personnes réformées en formation par année.

2. Le groupe de travail temporaire

Le groupe de travail temporaire était composé de Armin Elser (diacre, aumônier, Wil, SG), Vincent Guyaz (pasteur, Vice-Président du Conseil synodal, aumônier, VD), Sabine Herold (pasteure, aumônier, Wohlen, AG), Matthias Inniger (pasteur, aumônier, BEJUSO), Stefan Junger (pasteur, chef de l'AA), Antoine Reymond (pasteur, ancien membre permanent du Conseil synodal, ancien aumônier, VD), Christoph Weber-Berg (pasteur, Président Conseil d'Église, AG), Andreas Zeller (pasteur, ancien président du Conseil synodal, ancien aumônier, BEJUSO).

La tâche de ce groupe était de dégager des pistes et des propositions et de discerner comment l'EERS peut remplir cette double mission de soutien auprès de l'AA citée plus haut. L'objectif de son travail était de produire un document d'orientation pour les Églises à discuter et à approuver par le Synode.

Le groupe de travail s'est réuni trois fois entre janvier et septembre 2021. Tous les documents produits par l'armée suisse au sujet de l'AA ont été expliqués et étudiés. L'historique de la relation entre l'AA et l'EERS a été rappelé. Le groupe a d'abord défini les critères internes qui doivent guider les Églises membres de l'EERS dans la recherche et la recom-

mandation de candidats et de candidates (annexe 2). Ces critères doivent à la fois correspondre aux exigences de qualité de l'Église et de l'AA. Le groupe a ensuite concentré sa réflexion sur trois éléments clé où la compétence des Églises est sollicitée, à savoir :

- a) **favoriser le recrutement** des futurs aumôniers, hommes et femmes, au sein des Églises membres
- b) **créer des conditions-cadre durables** dans les Églises membres
- c) régler **la question de la compétence** respective des Églises membres et de l'EERS comme partenaire officiel de l'armée.

2.1. Favoriser le recrutement

Il s'agit d'assurer qu'une information adéquate atteigne les candidates et candidats potentiels. Il s'agit à la fois d'identifier les lieux et les moments où ces personnes peuvent être mises en relation avec l'offre de l'AA ainsi que de se soucier que cette offre soit communiquée de manière claire et attractive. A cet effet, le groupe a élaboré *une liste non exhaustive d'idées et de suggestions pour les Églises membres afin d'augmenter les occasions de contact et d'information entre l'AA et les candidates et candidats potentiels* (annexe 3). Le Conseil de l'EERS demande et recommande aux Églises membres de discuter ces idées, de les compléter et de les mettre en œuvre. En effet, les Églises ont la meilleure connaissance de leur personnel. Néanmoins, il est souhaitable que ces mesures puissent être identiques dans toutes les Églises et qu'elles soient durablement mises en œuvre. C'est pourquoi le Conseil de l'EERS souhaite pouvoir présenter aux Églises membres différentes mesures à envisager.

Ces mesures vont de la création de sections d'information sur l'AA sur les sites internet à la diffusion de petites vidéos de témoignage, en passant par l'organisation d'occasions de rencontre entre l'AA et les candidates et candidats potentiels pendant leur formation, ou des invitations aux représentants de l'AA à intervenir lors de Synodes de l'EERS ou à la Conférence des Présidences d'Églises CPE.

2.2. Conditions-cadre durables

Les Églises membres doivent pouvoir offrir aux candidates et candidats potentiel-les des conditions-cadre claires et attractives. Cela signifie par exemple que cette activité doit être réglée dans les règlements du personnel des Églises. En effet la formation d'AA est une formation au niveau fédéral et identique pour tous. Elle devrait être reconnue et valorisée. Les Églises sont invitées à en faire la promotion en les rendant attractives par des avantages, des compensations ou des récompenses.

Afin de faire un premier pas dans ce sens, une enquête a été menée auprès des chancelleries des Églises membres de l'EERS pour obtenir l'état actuel des réglementations existantes dans les Églises sur cette question. Elle a révélé une disparité importante entre les Églises (annexe 4). Afin de pouvoir garantir le partenariat avec l'AA sur le plan national, le Conseil recommande à toutes les Églises de se doter de réglementations et de les harmoniser tant que possible.

2.3. La question de la compétence

Une fois les candidates et les candidats identifié-es, reste la question de la validation par l'EERS et les Églises membres avant que le processus de recrutement puisse se poursuivre. Le groupe de travail est clairement d'avis que cette tâche de partenaire officiel de l'armée devrait être déléguée à l'EERS. Ce serait donc elle qui devra transmettre les dossiers de candidatures au chef de l'AA. Mais elle ne saurait le faire sans l'avis de l'Église membre concernée.

Le Conseil a repris les arguments du groupe de travail et recommande une solution intermédiaire où les Églises membres et EERS collaborent de la manière suivante : l'évaluation des dossiers de candidature se ferait par l'Église membre qui les connaît le mieux, la validation serait conjointe à l'Église membre et l'EERS, et la communication à l'AA la tâche de l'EERS. Cela implique toutefois que les Églises membres assument la responsabilité de faire suivre rapidement leurs recommandations pour les candidates et les candidats à l'EERS.

3. Calendrier

Jun 2022	décisions du Synode
Août 2022	début de la mise en œuvre dans l'EERS et les Églises membres des idées possibles pour favoriser le recrutement (cf. annexe 3)
Juillet 2023	rapport des Églises membres au Conseil de l'EERS sur les mesures mises en œuvre et les premiers résultats
Novembre 2023 dès 2023	rapport du Conseil de l'EERS au Synode information annuelle du Conseil de l'EERS dans le cadre du rapport annuel au Synode sur les progrès réalisés

4. Annexes

1. Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'Aumônerie de l'armée AA, le Service psychopédagogique de l'armée SPP A et le Service social de l'armée SSA ; Principes de l'aumônerie de l'armée AA ; Principes de base pour les Églises et communautés religieuses.
2. Critères de l'EERS pour la recommandation de candidatures à l'AA
3. Idées possibles pour favoriser le recrutement
4. Synopsis des textes réglementaires des Églises membres au sujet de l'aumônerie de l'armée



Directives 90.126 f

Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA, le SPP A et le SSA

(DCAS)

Valable dès le 01.03.2020

Valable au 31.12.2024



Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA, le SPP A et le SSA (DCAS)

du 01.03.2020

Le chef de l'Armée

vu l'art. 31 de la loi du 3 février 1995 sur l'armée (LAAM)¹,
vu l'art. 10 de l'ordonnance du 7 mars 2003 sur l'organisation du Département fédéral de la
défense, de la protection de la population et des sports (Org-DDPS)², et
vu l'art. 2 de l'ordonnance du 30 novembre 2018 sur le Fonds social pour la défense et la
protection de la population (OFDPP)³,

édicte les directives suivantes⁴ :

Section 1 Dispositions générales

Art. 1 Objet

Les présentes directives règlent :

- a. le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par :
 1. l'Aumônerie de l'armée (AA) ;
 2. le Service psychopédagogique de l'armée (SPP A) ;
 3. le Service social de l'armée (SSA) ;
- b. la mission de base et la collaboration entre les trois services ;
- c. les tâches et l'organisation de chaque service.

Section 2 Dispositions communes aux trois services

Art. 2 Mission de base

¹ L'AA, le SPP A et le SSA réunis constituent le réseau d'assistance spirituelle et psychosociale de l'armée (RASP) de l'armée, chargé du conseil, de l'accompagnement et du soutien. Le Care Team de l'armée et la Hotline pour les proches de militaires en font partie.

¹ RS 510.10

² RS 172.214.1

³ RS 611.021

⁴ Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ces directives. Le texte s'adresse naturellement aussi aux femmes.

²Le RASP est à la disposition des personnes suivantes :

- a. les conscrits lors du recrutement et les militaires en service ;
- b. les militaires, leurs proches, leurs survivants ainsi que les anciens militaires pour autant que la demande soit en rapport direct avec le service militaire ou un engagement de l'armée ;
- c. le personnel dans le cadre d'engagements de l'armée en Suisse ou à l'étranger, que cela soit en phase de préparation, d'exécution, de rapatriement ou de suivi ;
- d. les militaires et les employés du Groupement Défense lors de situations d'urgence ou de crises.

³L'AA, le SPP A et le SSA peuvent édicter des directives techniques communes afin d'assurer que leur mission de base puisse être remplie.

Art. 3 Collaboration des trois services

¹L'AA, le SPP A et le SSA se soutiennent mutuellement dans la réalisation de leurs tâches et collaborent de manière active.

²Ils organisent des tâches en commun de manière à utiliser les synergies existantes ; les ressources et les compétences disponibles sont réparties en conséquence. Ceci concerne en particulier le personnel, la logistique, l'aide au commandement et l'informatique, de même que la formation de base et continue des collaborateurs ainsi que des membres de leurs états-majors spécialisés et services auxiliaires.

Art. 4 Collaboration avec d'autres domaines et services spécialisés

Les trois services :

- a. assurent la promotion et la coordination des activités du RASP avec d'autres domaines spécialisés des Affaires sanitaires actifs en la matière ainsi qu'avec d'autres parties intéressées ;
- b. coordonnent leurs activités d'accompagnement avec les services spécialisés Diversity Armée suisse et Extrémisme dans l'armée, et harmonisent les différentes mesures de prévention contre le racisme, la discrimination et la xénophobie ainsi que les mesures de promotion des droits humains.

Art. 5 Droit de visite et autorisation d'accès

¹Les collaborateurs et membres de milice de l'AA, du SPP A et du SSA ont toujours le droit de rendre visite aux militaires et autres personnes mentionnées à l'art. 2, al. 2, qui en expriment le souhait.

²En cas d'urgence, ils obtiennent sans délai une autorisation d'accès aux installations militaires, pour la stricte durée de la visite et sans qu'ils aient besoin de déposer de demande écrite ; l'autorisation est délivrée sur place, par le personnel de l'installation ou le commandant du corps de troupe.

³Ils informent rapidement les supérieurs hiérarchiques des personnes auxquelles ils rendent visite de leur passage, pour autant que la confidentialité soit respectée.

Art. 6 Secret de service, secret de fonction, secret professionnel, secret lié à l'assistance spirituelle

¹ Les collaborateurs et les membres de milice de l'AA, du SPP A et du SSA sont soumis sans limitation de temps au secret de service, au secret de fonction et au secret professionnel.

² Les aumôniers qui, dans leurs activités civiles, sont soumis au secret lié à des fonctions d'assistance spirituelle le sont également à l'armée.

³ Ils traitent les secrets qui leur sont confiés comme des données particulièrement sensibles, conformément aux dispositions applicables.

⁴ Leur devoir de discrétion ne connaît aucune limite de temps et perdure au-delà de la fin des rapports de service ou de fonction.

Art. 7 Rapport

¹ L'AA, le SPP A et le SSA établissent un rapport annuel de leurs activités et présentant des résultats qualitatifs et quantitatifs à l'intention du chef du Personnel de l'armée (chef Pers A).

² Se fondant sur ledit rapport, le chef Pers A établit des recommandations d'action à l'intention du chef de l'Armée et les lui fait parvenir par voie hiérarchique.

Section 3 Tâches et organisation de l'AA**Art. 8 Buts**

¹ L'AA est le service spécialisé chargé du conseil, de l'accompagnement et du soutien spirituels. Elle s'occupe, dans le cadre de l'armée, des questions et requêtes d'ordre religieux, spirituel, éthique, existentiel ou liées à la vision du monde propre à chaque personne.

² Les membres de l'AA appartiennent à des églises ou à des communautés religieuses qui partagent les principes de l'AA. L'AA entretient un dialogue avec ces églises et communautés religieuses.

³ Les membres de l'AA favorisent le bien-être spirituel des militaires en tenant pleinement compte de la situation personnelle de ceux-ci. Ils les rencontrent en leur portant de l'estime, dans un esprit d'accueil et d'ouverture, en se fondant sur une conception de l'être humain et sur des valeurs liées, notamment, à la tradition chrétienne dont notre pays est imprégné, telles que la justice, la liberté, l'égalité de traitement, la solidarité, la coexistence pacifique, le respect, la tolérance et la diversité. De manière réfléchie, ils abordent l'humain en tenant compte de ses dimensions spirituelle et religieuse, quelle que soit la forme sous laquelle elles s'expriment.

Art. 9 Tâches

¹ L'AA accomplit les tâches suivantes :

- a. assurer le conseil, l'accompagnement et le soutien spirituels ;
- b. établir des critères permettant d'intégrer de nouveaux membres au service auxiliaire de l'AA et vérifier l'aptitude des personnes intéressées ;
- c. édicter des instructions et des directives destinées aux membres de l'AA et à leur engagement ;

- d. assurer la formation de base et continue des membres du service auxiliaire de l'AA ;
- e. assurer la formation et la formation continue des commandants et des cadres au service militaire pour les questions relevant de l'encadrement sur le plan spirituel en tant que part des tâches d'assistance ainsi que de la conciliation de la pratique religieuse et du service militaire ;
- f. garantir la disponibilité de l'AA, y compris en assurant un service de piquet toute l'année ;
- g. assurer l'assistance spirituelle d'urgence dans le cadre du Care Team de l'armée, contribuer à alimenter celui-ci en personnel, participer à ses engagements ainsi qu'à la formation et à la formation continue de ses membres (assistance psychosociale d'urgence certifiée), de même qu'à son service de piquet ;
- h. prendre des décisions à propos de l'attribution et des priorités d'engagement de son personnel professionnel et de milice ;
- i. établir les critères de partenariat avec les églises et communautés religieuses ;
- j. assurer la liaison avec des établissements de formation théologique, des aumôneries et des institutions religieuses externes à l'armée ;
- k. entretenir un lien de collaboration au niveau international avec les aumôneries militaires d'autres États.

² Les membres du service auxiliaire et de l'état-major spécialisé de l'AA accomplissent les tâches suivantes : a.

- a. mener des entretiens de soutien spirituel ;
- b. donner des exposés et instaurer le dialogue sur des questions et des valeurs d'ordre religieux, spirituel, éthique, existentiel ou liées à la vision du monde propre à chaque personne ;
- c. rendre visite à des militaires placés à l'infirmerie ou aux arrêts ;
- d. apporter un appui ou servir d'intermédiaire en cas de crise interpersonnelle ou dans des problématiques d'ordre éthique ;
- e. organiser des temps de recueillement, en particulier lors d'événements heureux ou malheureux ;
- f. proposer et diriger des services religieux, des temps de célébrations et des rituels ;
- g. apporter un soutien lors de décès ou de situations extrêmes menant les personnes à leurs limites ;
- h. donner des conseils en matière de pratiques religieuses ;
- i. conseiller les commandants à tous les échelons pour des questions relevant d'activités et de thèmes évoqués ci-dessus.

Art. 10 Organisation

¹ L'AA comprend :

- a. un chef AA et son suppléant ;
- b. des spécialistes de l'assistance spirituelle ordinaire et en cas d'urgence.

² L'état-major spécialisé et le service auxiliaire de l'AA comprennent :

- a. un chef d'état-major spécialisé AA et son suppléant ;
- b. des chefs de service d'aumônerie ;
- c. des aumôniers et des officiers spécialistes ;
- d. des officiers de liaison avec les églises, les communautés religieuses et les partenaires externes ;
- e. des experts pour différentes thématiques ;
- f. des aspirants AA.

³ Afin d'assurer l'engagement de l'AA tout au long de l'année, la même personne assume les charges de chef AA et de chef d'état-major spécialisé AA.

Art. 11 Conditions pour assumer une fonction

¹ Un militaire peut demander d'exercer la fonction d'aumônier si :

- a. l'armée a besoin de pourvoir de telles fonctions ;
- b. son instruction militaire de base et sa formation technique sont achevées ;
- c. il dispose de compétences lui permettant de remplir cette mission (comme une formation théologique et en assistance spirituelle reconnue par l'Etat ou une formation équivalente, respectivement des qualifications dans les domaines d'activité de l'AA), ainsi que des références/recommandations correspondantes ;
- d. son adhésion aux principes selon lesquels l'AA s'acquitte de ses tâches est acquise ;
- e. une lettre de recommandation d'une église ou d'une communauté religieuse compétente peut être présentée.

² Les officiers spécialisés de l'AA nommés au grade de capitaine portent l'insigne de capitaine.

Section 4 Tâches et organisation du SPP A

Art. 12 Buts

¹ Le SPP A est le service spécialisé chargé de la psychologie de troupe, de la psychologie d'urgence, de la prévention, du conseil et du coaching, ainsi que de la formation continue et de la recherche en matière de pédagogie et de psychologie spécifique au monde militaire.

² L'action du SPP A se fonde sur une approche professionnelle, interdisciplinaire et scientifiquement établie répondant à de hautes exigences en matière d'éthique. Elle constitue le cadre pour l'engagement de tous les membres du SPP A, quelles que soient leurs compétences et leur origine socio-culturelle.

³ Les spécialistes du SPP A apportent conseil, accompagnement et soutien de manière rapide, pratique et sans bureaucratie. Ils accomplissent leur mission en faisant preuve d'engagement, d'intégrité et de sens des responsabilités, en s'identifiant aux principes directeurs du SPP A.

Art. 13 Tâches

Le SSP A accomplit les tâches suivantes :

- a. assurer le conseil, l'accompagnement et le soutien psychologiques ;
- b. établir les critères de recrutement des membres du service auxiliaire du SPP A ;
- c. assurer la formation de base et continue des membres du SPP A ;
- d. édicter des instructions et des directives relatives au SPP A et à son engagement ;
- e. assurer le conseil, l'accompagnement et le soutien psychologique de troupe dans les formations ;
- f. apporter toute l'année des conseils en matière d'intégration dans le cadre du travail social effectué en cas de problèmes d'ordre personnel pouvant avoir des répercussions sur le service et contribuer à l'intégration au sein de la troupe, y compris en examinant l'aptitude à faire du service ;
- g. coacher les cadres de milice ;
- h. contribuer à la préparation mentale (gestion du stress, aide à la résilience, etc.) ;
- i. assurer la coordination de l'engagement en faveur de SWISSINT ;
- j. assurer la psychologie d'urgence, l'alimentation et l'engagement du Care Team de l'armée, y compris les services de piquet, ainsi que la formation de base et continue de ses membres conformément aux normes du Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) ;
- k. assurer le fonctionnement de la Hotline pour les proches de militaires ;
- l. assurer l'offre de cours en cas d'illétrisme et d'analphabétisme (LESIA)
- m. assurer l'offre de cours de désensibilisation à la peur de porter un masque de protection (SCHUMA) ;
- n. réaliser des évaluations (assessments) lors de la sélection des cadres militaires ;
- o. conseiller les commandants et assurer leur formation de base et continue pour toutes les questions relevant de l'encadrement psychosocial, psychologique et pédagogique en tant que tâche d'assistance à la troupe et aux proches des militaires ;
- p. mener la recherche appliquée dans ces domaines ;
- q. assurer la liaison avec des institutions de formation en psychologie et andragogie ;
- r. cultiver la collaboration dans la branche au niveau international

Art. 14 Organisation

¹Le SPP A comprend :

- a. un chef SPP A et son suppléant ;
- b. des spécialistes en psychologie, andragogie et psychologie d'urgence ;
- c. les collaborateurs du SPP A.

²L'état-major spécialisé et le service auxiliaire du SPP A comprennent :

- a. un chef d'état-major spécialisé SPP A et son suppléant ainsi qu'une autre personne assumant la fonction d'aide à la conduite ;

- b. un état-major avec détachements spéciaux et spécialistes SPP A ;
- c. un quartier général ainsi que des organisations régionales avec spécialistes SPP A ;
- d. des membres du service auxiliaire en dehors de l'état-major spécialisé, en particulier au commandement des Opérations ;
- e. des aspirants SPP A,
- f. un détachement d'exploitation pour les trois états-majors spécialisés AA, SPP A et SSA.

³ Afin d'assurer l'engagement du SPP A tout au long de l'année, la même personne assume les charges de chef SPP A et de chef d'état-major spécialisé SPP A.

Section 5 Tâches et organisation du SSA

Art. 15 Buts

Le SSA est chargé du travail social, des consultations et de la prévention sociale ainsi que de l'encadrement à court et à long terme. Il peut compléter ses activités de conseil et d'accompagnement d'un soutien financier.

Art. 16 Tâches

¹ Le SSA accomplit les tâches suivantes :

- a. assurer le conseil, l'accompagnement et le soutien dans les questions sociales ;
- b. établir des critères – et les vérifier – en vue du recrutement de membres de l'état-major spécialisé du SSA ;
- c. assurer la formation de base et continue des membres de l'état-major spécialisé du SSA ;
- d. édicter des instructions et des directives relatives au SSA et son engagement ;
- e. apporter toute l'année des conseils aux militaires, aux membres du service de la Croix-Rouge, de la justice militaire et de la protection civile en cas de problèmes d'ordre personnel pouvant avoir des répercussions sur le service et ayant pour cause principale une origine financière ou juridique ;
- f. assurer le conseil, l'accompagnement et le soutien aux patients militaires, à leurs proches et survivants ;
- g. conseiller et échanger avec les autorités et les institutions d'aide sociale lorsque des conscrits, des militaires ou leurs proches sont affectés en raison du recrutement ou du service militaire ;
- h. conseiller les commandants et assurer leur formation et leur formation continue pour toutes les questions relevant de l'encadrement psychosocial, financier et juridique en tant que tâche d'assistance à la troupe et aux proches des militaires ;
- i. assurer l'offre de cours et l'appui à l'instruction sur des thèmes relatifs au travail social ;
- j. assurer les échanges et garantir la coordination dans la collaboration avec des oeuvres d'entraide militaire dans le pays ;

- k. promouvoir des activités pour le bien commun des militaires, par exemple en mettant en place des installations de loisirs ou en soutenant des activités culturelles destinées à la troupe ;
- l. cultiver la collaboration nationale et internationale dans la branche ainsi que la recherche avec les acteurs du travail social, en particulier actifs au sein de forces armées.

²Le chef Pers A accomplit les tâches suivantes :

- a. édicter des directives relatives à l'organisation et aux tâches du SSA ;
- b. siéger en tant que conseiller au conseil de gestion du Fonds social pour la défense et la protection de la population ;
- c. siéger au conseil de fondation du Don national suisse ;
- d. siéger au conseil de fondation de la «Fondation Général Henri Guisan».

Art. 17 Organisation

¹Le chef Pers A assume également la fonction de chef SSA. En tant que supérieur hiérarchique du chef du domaine SSA (chef dom SSA), il assume la responsabilité stratégique du SSA.

²Le chef dom SSA assume la suppléance du chef SSA ainsi que la responsabilité de la conduite des affaires. Il dirige également le Bureau du SSA ainsi que l'état-major spécialisé SSA.

³Le Bureau du SSA comprend :

- a. un chef de domaine SSA et son suppléant ;
- b. des spécialistes du travail social ;
- c. les collaborateurs du SSA.

⁴L'état-major spécialisé du SSA comprend :

- a. un chef de domaine SSA et son suppléant ;
- b. un responsable pour la formation et le conseil juridique ;
- c. des spécialistes SSA ;
- d. des aspirants SSA.

Art. 18 Comptabilité et prestations

¹La tenue des comptes du SSA fait partie de la comptabilité du Fonds social pour la défense et la protection de la population conformément à l'art. 4, al. 2, let. c, de l'ordonnance sur le Fonds social pour la défense et la protection de la population (OFDPP)⁵.

²Le SSA assure la gestion des comptes annuels communs sur mandat du Fonds, auquel il remet chaque année un rapport sur les moyens utilisés par le SSA ;

³Les prestations financières sont affectées par le SSA et utilisées pour assurer le soutien matériel et la prise en charge aux conditions du conseil de gestion du Fonds et du bailleur de fonds.

⁵RS 611.021

Section 6 Dispositions finales

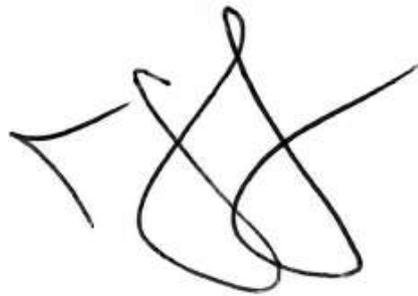
Art. 19 Abrogation du droit en vigueur

Les directives du chef du commandement de l'Instruction du 1^{er} janvier 2018 concernant le Service social de l'armée (DSSA)⁶ sont abrogées.

Art 20 Entrée en vigueur et validité

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} mars 2020 et s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2024.

CHEF DE L'ARMÉE



Commandant de corps Thomas Süssli

Destinataires

Chef EM A
Chef cdmt Op
Chef BLA
Chef BAC
Chef cdmt Instr

Pour info

SG-DDPS
Affaires juridiques D
Service Croix-Rouge
Justice militaire
Organisations cantonales de protection civile

⁶LMS 94.309



Principes de l'aumônerie de l'armée

Sur la base de l'article 11, lettre d des "Directives du chef de l'armée sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'aumônerie de l'armée, le service psychopédagogique de l'armée et le service social de l'armée" (DCAS), entrées en vigueur le 01.03.2020.

Situation de départ

- a. Chaque militaire (mil) a le droit de bénéficier d'un conseil, d'un accompagnement et d'un soutien dans le registre spirituel. Les bases légales en sont les suivantes :
 - Loi fédérale sur l'armée (LAAM, article 31) ;
 - Règlement de service de l'armée (chiffre 20, paragraphe 5 / chiffre 56 / chapitre 6) ;
 - DCAS.
- b. Les DCAS décrivent l'aumônerie de l'armée (AA) comme étant le service spécialisé prenant en charge la dimension spirituelle du conseil, de l'accompagnement et du soutien. Dans le cadre de l'armée, l'AA traite les questions et requêtes d'ordre religieux, spirituel, éthique, existentiel ou liés à la vision du monde propre à chaque personne.
- c. Les DCAS font partie intégrante de ce document (annexe 1). Elles définissent les objectifs, les tâches et l'organisation de l'AA, ainsi que les conditions requises pour la rejoindre.
- d. Les deux principes suivants sont fondamentaux pour le recrutement (processus de recrutement, annexe 2) et l'engagement des membres de l'AA.

Principe 1 : S'engager au profit des personnes incorporées dans l'armée

1 Manière dont les membres de l'aumônerie de l'armée vivent leur engagement :

- a. En tant qu'institution publique, l'armée ne fait pas de distinction entre les mil quant à leur appartenance religieuse, ecclésiale, confessionnelle ou convictionnelle. L'armée exige donc de l'AA qu'elle adresse ses activités à l'attention de tous les mil, sans distinction aucune.
- b. Le membre de l'AA conseille, accompagne et soutient le mil en plaçant toujours l'humain au cœur de ses préoccupations, et ce sans préjuger de résultats à obtenir. Le cheminement et l'objectif à atteindre sont principalement définis par le mil qui a recours à l'AA.
- c. Les entretiens se déroulent sous le sceau du secret de fonction et sont traités avec la plus grande confidentialité par le membre de l'AA.
- d. Le membre de l'AA est mis au défi d'accueillir le mil dans tout ce qui fait son humanité. Il le rencontre là où il se trouve. Face aux défis qui s'imposent à lui, il se tient à ses côtés, l'accompagne, le soutient et l'encourage.
- e. De façon inconditionnelle, le membre de l'AA accueille et respecte le mil dans tout ce qui fait son identité et sa personne.
- f. Le membre de l'AA s'appuie sur la foi et la tradition confessionnelle dont il est issu. Il sait faire preuve d'ouverture œcuménique et interreligieuse quand le mil l'invite sur le terrain de ses propres convictions, qu'elles soient religieuses, ecclésiales, confessionnelles ou liées à une vision du monde personnelle. Le membre de l'AA ne doit ni cacher, ni nier son enracinement, son identité et ses convictions. Il les place cependant quelque peu en retrait, vu qu'il porte l'uniforme de l'armée suisse et qu'il agit en tant que représentant crédible d'un service ouvert à tous les mil.
- g. La tâche du membre de l'AA consiste à encourager les mil, de façon constructive, à réfléchir sur eux-mêmes et à activer leurs propres ressources religieuses et convictionnelles.
- h. Porter l'uniforme implique une loyauté du membre de l'AA à l'égard de l'armée.

2 Profil de base des membres de l'aumônerie de l'armée

Le profil de base des membres de l'AA se fonde sur les objectifs et les tâches définis par les DCAS.

- a. Le membre de l'AA est recommandé par son Eglise ou sa communauté religieuse, celles-ci ayant établi un partenariat avec l'AA. Il prend soin de sa spiritualité personnelle, laquelle est une ressource pour son engagement dans le cadre des principes de l'AA.
- b. Le membre de l'AA dispose de :
 - Compétences dans le registre de l'assistance spirituelle (acquises dans des lieux de formation et au travers de cours reconnus par l'AA, respectivement acquises par le biais d'une pratique civile).
 - Compétences théologiques : une relation réfléchie à sa propre tradition religieuse, ce qui constitue le fondement pour aller à la rencontre de personnes issues de différentes dénominations religieuses, ecclésiales, confessionnelles ou convictionnelles.
 - Compétences personnelles, sociales et dans le registre de la communication :
 - Etre conscient et tenir compte de ses propres limites professionnelles et personnelles.
 - Attitude fondamentale empreinte de respect et d'estime ; capacité de gérer, de manière professionnelle, un équilibre entre proximité et distance avec le mil accompagné.
 - Attention à l'autre, capacité d'être à l'écoute, fiabilité, discrétion et maturité personnelle.
 - Compétences rituelles : capacité de proposer des rituels dans des situations particulières et, si nécessaire, de solliciter d'autres membres de l'AA qualifiés dans ce registre.
 - Compétences militaires : capacité d'acquérir celles qui s'avéreraient nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'AA.

Principe 2 : Etablir un partenariat avec les Eglises et les communautés religieuses

- a. Les Eglises et les communautés religieuses regroupées en une faîtière nationale sont invitées à établir un partenariat avec l'AA ; l'organisation faîtière est également partenaire de l'AA.
- b. L'AA établit un partenariat avec les Eglises et les communautés religieuses qui partagent ses principes ; elles y adhèrent via une déclaration de consentement (annexe 3) ;
- c. L'AA offre à ses partenaires :
 - Le droit d'attribuer ou de retirer la recommandation à l'égard des membres de l'AA issus de leur propre Eglise ou communauté religieuse.
 - Un large éventail d'expériences dans le registre de l'assistance spirituelle, avec la reconnaissance qui accompagne un tel engagement.
 - Des contacts directs avec des mil issus d'un large spectre de réalités sociales et individuelles.
 - Des possibilités de formation et de perfectionnement offertes aux membres de l'AA et profitant également à leurs activités civiles.
 - Une visibilité en tant qu'organisation qui, comme partenaire de l'AA, s'engage pour notre société et le bien-être de notre pays.
- d. L'AA attend de ses partenaires :
 - Un soutien actif dans le recrutement de personnes convenant à un engagement dans l'AA.
 - Un soutien structurel aux membres de l'AA en ce qui concerne l'établissement de conditions cadres rendant compatibles activité professionnelle et service au sein de l'AA.
 - La désignation d'une personne de contact responsable auprès de l'AA.
 - La garantie d'établir, dans un délai convenable, les recommandations pour les candidats issus de leurs rangs ; celles-ci correspondent aux critères établis par les partenaires eux-mêmes et communiqués de manière claire et transparente.
- e. Au niveau stratégique, le chef de l'AA entretient un dialogue avec les partenaires par des réunions régulières avec les personnes de contact.
- f. Au niveau opérationnel, l'AA favorise également, par l'intermédiaire des officiers de liaison, les échanges et les contacts avec les structures de base des partenaires.

Aumônerie de l'armée

Approuvé par le chef Pers A, 03.03.2020

Annexe 1 : Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien
Annexe 2 : Processus de recrutement pour l'aumônerie de l'armée
Annexe 3 : Déclaration de consentement

Personelles der Armee

Brigadier Markus Rins
Chef Personelles der Armee
03.03.2020



Principes de bases pour les Eglises et communautés religieuses concernant la recommandation, par leurs soins, de candidat-e-s à l'aumônerie de l'armée

Les compétences et attitudes suivantes sont essentielles pour l'activité d'aumônier/aumônière de l'armée.

Les Eglises et communautés religieuses qui ont conclu un partenariat avec l'aumônerie de l'armée font justement référence à ces compétences et attitudes dans leur recommandation des candidat-e-s.

A. Compétence personnelle et compétence sociale

1. Attitude personnelle fondamentale

- Peut être considéré-e comme une personne de confiance, droite et faisant preuve de loyauté.
- Pense et agit de manière autonome et responsable.
- Réagit sans s'énerver à la critique et cherche des solutions.
- Fait preuve d'initiative et d'engagement, et accepte les revers comme des défis.

2. Comportement social

- Dans son activité professionnelle, cultive une approche constructive à tous les niveaux.
- Fait preuve d'ouverture et de compréhension pour les autres.
- Perçoit le risque de conflit, l'aborde objectivement et en cherchant des solutions.
- Peut s'intégrer dans des groupes.

3. Aptitudes intellectuelles

- Analyse rapidement, dans leur intégralité, des situations données.
- Parvient à transposer dans la pratique les connaissances acquises.
- Trouve des solutions viables.
- Est capable de rendre compte de manière critique de son propre agir.

B. Capacité d'action

1. Capacité en tant que *leader*, respectivement motivateur/trice

- Peut faire passer son message avec conviction.
- Par son propre exemple, agit de manière convaincante.
- Même sous pression, reste confiant-e et concentré-e sur l'objectif à atteindre.
- Prend des décisions de manière réfléchie et dans les temps impartis.

2. Communication avec autrui

- Est à l'écoute des autres.
- S'exprime ouvertement et directement.
- Ses gestes et ses expressions sont naturels.
- Communique un contenu d'une façon brève, vivante, simple et compréhensible.

3. Techniques de travail et d'organisation

- Dispose d'une technique de travail fonctionnelle.
- Travaille de manière fiable, transparente et adaptée à la situation.
- Dans ses domaines d'activité, fixe les priorités de manière consciente et réfléchie.
- S'organise de manière appropriée et en prêtant attention à son environnement.

4. Capacité à montrer l'exemple et à donner du sens

- Fixe des objectifs appropriés et s'engage avec soin à les atteindre.
- Transmet un contenu de façon compréhensible, adéquate et adaptée au destinataire.
- Transmet du sens dans le respect intégral de ses semblables.
- Soutient ses semblables qui agissent de manière autonome.

C. Compétence professionnelle

1. Compétence en matière d'assistance spirituelle

- Considère pleinement son vis-à-vis dans tout ce qui fait son humanité.
- Rencontre les personnes sans préjugés et les accueille de manière inconditionnelle, en leur témoignant estime et respect.
- Se tient aux côtés des personnes pour les accompagner, les encourager et les soutenir.
- Peut écouter et sait quand il faut se mettre en retrait ou aller à la rencontre de l'autre.

2. Compétence religieuse

- Vit une spiritualité personnelle et la nourrit.
- Est enraciné-e dans sa propre tradition religieuse.
- Est capable d'avoir un regard critique sur sa propre position et est ouvert-e aux autres.
- Aime les gens et les rencontre dans un esprit d'acceptation et de valorisation.



Critères de l'Église évangélique réformée de Suisse pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée

Les militaires suisses sont des citoyens et citoyennes en uniforme. D'un point de vue réformé, chrétiens et chrétiennes sont en même temps membres de la communauté chrétienne (Église) et membres de la communauté citoyenne (État). Fidèles à leur perception de l'Église, certains membres et/ou ministres de l'Église réformée assument leur responsabilité chrétienne au sein de l'armée suisse au nom de l'EERS. Celle-ci estime qu'il est de sa responsabilité d'offrir une contribution à l'accompagnement spirituel au sens large dans toute la société. C'est pourquoi elle s'engage aussi dans l'aumônerie de l'armée. L'aumônerie de l'armée (AA) s'inscrit dans ce contexte. Elle accomplit les tâches spécifiques de conseil, d'accompagnement et de soutien qui lui incombent en lien et en collaboration avec le Service psychopédagogique de l'armée (SPP A) et le Service social de l'armée (SSA). Ces trois services réunis constituent le réseau d'assistance spirituelle et psycho-sociale de l'armée (RASP). Les tâches et les objectifs de l'AA sont précisés dans la loi sur l'armée (art. 31), dans le règlement de service de l'armée (chiffre 20, al. 5, chiffre 56 et chap. 6) et dans les « Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA, le SPP A et le SSA » (DCAS) de l'armée suisse.

L'aumônerie de l'armée (AA) et l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) travaillent en partenariat pour accomplir cette tâche d'aumônerie. L'EERS se voit notamment conférer le droit « d'attribuer ou de retirer la recommandation à l'égard des membres de l'AA issus de [sa] propre Église » (Principes de l'aumônerie de l'armée suisse). L'AA permet aux Églises d'avoir une action extérieure, dans un domaine de la société qui fournit un service particulier à l'État et à la société. L'AA leur offre simultanément des possibilités de réseautage institutionnel, professionnel et politique. Les Églises ont tout intérêt à être représentées à l'AA de manière authentique, compétente et intégrative. En association avec ses Églises membres, l'EERS vise donc à assurer la qualité des compétences personnelles, sociales et professionnelles requises.

Les critères de sélection des candidatures pour l'AA découlent du profil d'exigences formulé dans les documents précités de l'armée suisse. L'adéquation d'une personne à cette fonction ne doit pas être mesurée par l'Église en considérant si cette personne est particulièrement apte à représenter les intérêts des Églises, mais en évaluant sa capacité à assumer en toute confiance les tâches importantes et exigeantes de l'AA. D'un point de vue ecclésial, l'examen doit s'appuyer sur les critères suivants :

1. Qualifications professionnelles

- Le candidat ou la candidate exerce une fonction active et/ou reconnue au sein de l'Église (pasteur/pasteure, diacre ou personne qui s'engage au service de l'Église et qui est au bénéfice d'une formation théologique ou d'une autre formation pertinente pour l'AA).
- D'autres compétences et des connaissances en éthique, en aumônerie, en coaching, en gestion des conflits par exemple, voire un intérêt pour ces domaines, sont autant d'atouts supplémentaires.
- Le candidat ou la candidate s'intéresse aux questions de théologie et d'éthique et a une expérience pédagogique. Il ou elle est prêt-e à se perfectionner dans ces domaines.

2. Conditions institutionnelles

- Le candidat ou la candidate est membre d'une Église réformée.
- Sa candidature pour le service au sein de l'AA est recommandée par une Église membre de l'EERS.
- Sa candidature est recommandée par l'EERS en consultation avec l'Église membre pour le service au sein de l'AA.

3. Conditions personnelles

- Le candidat ou la candidate est disposé-e et apte à apporter son bagage ecclésial et théologique dans un contexte de visions du monde et de références religieuses plurielles.
- Il ou elle est ouvert-e à d'autres visions du monde, au dialogue pluriel avec les autres religions et est doté-e de réflexions propres.
- Il ou elle est en mesure de supporter la charge inhérente à son poste, y compris dans les situations difficiles pouvant survenir dans le cadre de l'AA.
- Il ou elle est conscient-e et au clair sur les tâches et les buts de l'armée suisse.¹
- Il ou elle a conscience des défis complexes auxquels une armée de milice doit faire face dans un État de droit au XXI^e siècle.

4. Compétences

- Le candidat ou la candidate dispose des compétences demandées par l'armée suisse dans ses « Principes de l'aumônerie de l'armée » : compétences dans le registre de l'assistance spirituelle et de la communication, compétences théologiques, rituelles, personnelles et sociales.
- Il ou elle est capable de s'abstenir d'imposer son propre sentiment religieux dans un entretien avec des hommes ou des femmes qui ont une autre foi ou une autre vision du monde.

¹ Voir « Éthique militaire dans l'armée suisse. Rapport du Conseil fédéral sur la conduite interne de l'armée », Berne, 2010, p. 20 : Les soldats de l'armée suisse « sont des individus autonomes, avec des droits et libertés fondamentaux, [...], qui doivent être formés comme des soldats disponibles, préparés et prêts à l'engagement en fonction de la mission. En tant que tels, ils contribuent à ce que l'armée puisse remplir son mandat légal. Dans le même temps, l'armée attend des citoyens qu'ils participent de manière constructive à l'aménagement de leur service. Elle leur accorde à cet effet des droits de participation selon le Règlement de service. » Voir aussi Dieter Baumann, *Berufsethik in anderen Streitkräften am Beispiel der Schweizer Armee*: Thomas Bohrmann/Karl-Heinz Lather/Friedrich Lohmann (Hg.), *Handbuch Militärische Berufsethik*, Bd. 1: Grundlagen, Wiesbaden 2013, 255–377.

- Il ou elle est intéressé-e à acquérir des compétences dans l'aumônerie spécialisée et/ou l'aumônerie d'urgence ou en dispose déjà.
- Il ou elle s'intéresse aux questions portant sur les fondements de la démocratie dans un État de droit libéral. Il ou elle est très sensible aux problématiques de l'extrémisme, du racisme et de la discrimination.
- Il ou elle apprécie de travailler dans une atmosphère collégiale et met ses compétences, son bagage et ses intérêts au service du travail mené en commun dans le RASP.

Idées possibles d'action de l'EERS et des Églises membres pour activer des candidatures pour l'AA

Domaine	Contenus, exemples	Priorité	Responsable
1. Sites web			
Création d'un secteur spécifique sur le site evref.ch avec :	- Toutes les informations importantes (procédure de candidature et de recrutement, critères, bref historique) ;	1	EERS
	- Un message du Conseil de l'EERS, qui fasse la promotion de l'AA	1	EERS
	- Une interview de la Conseillère Fédérale sur ce sujet sur le site de l'EERS	1	EERS
	- 2-3 histoires personnelles et des témoignages : « Pourquoi je suis devenu aumônier/aumônière... »	1	EERS/AA
Tous les sites des Eglises, publient un rappel de cette info avec les liens.	- Sites des Églises membres et de l'EERS, des associations pastorales/ministérielles, des offices de formation au ministère, diakonie.ch ;	1	Églises membres/ EERS
	- Éventuellement sites des Facultés de théologie, TDS Aarau, OPF... dans la rubrique des débouchés possibles	2	Églises membres/ EERS
2. Événements de motivation à utiliser ou à créer			
	- Rencontres du Conseil de l'EERS et des Églises membres pour échanger et motiver au sujet des mesures possibles (kit standard)	1	EERS
	- Rencontres des pastorales/ministérielles (avec la participation d'aumôniers, hommes et femmes, en activité	1	Églises membres
	- Facultés de théologie : associations des étudiants en théologie/science des religions, évtl. lieux de formation d'autres services (catéchètes, animation jeunesse...)	2	Églises/Facultés/ Lieux de formation
	- Intervention dans le cadre des semaines de formation pastorale de base et continue dans les premières années de ministère (OPF, a+w, pwb...)	1	Églises, Concordat, Offices
	- Synodes de l'EERS (et évtl. des Églises), participation et information d'une délégation de l'AA	1	EERS/Églises

Domaine	Contenus, exemples	Priorité	Responsable
	- Organiser un Synode dans une caserne	2	EERS
	- Identifier et nommer des personnes relais dans les Églises cantonales chargées de porter ce souci : un Conseiller Synodal, une Conseillère synodale est officiellement responsable dans chaque Eglise du dossier AA, et donc du recrutement : il, elle porte le souci d'organiser des rencontres personnelles avec les AA. Il, elle est aussi responsable de diffuser le matériel de base de l'EERS et de mettre en œuvre une information active sur le sujet. (cf. point 3 ci-dessous).	1	Églises/EERS
	- Invitation du Chef de l'aumônerie de l'armée à la CEP/KKP	2	EERS
	- Créer des avantages/récompenses pour les candidats, par ex. points ECS, prime de formation, jours de congé...	2	Églises
	- Organiser un Synode dans une caserne	2	EERS
3. Médias / communication de l'EERS et Églises			
	- Histoires/témoignages personnels à publier dans les réseaux cantonaux (newsletter internes, bulletin des pastorales, journaux régionaux, publiereportage...)	1	EERS/Églises
	- Flyer, information dans le kit de base pour les inscriptions dans les facultés de théologie.	1	EERS/Églises
	- Histoires personnelles à publier dans les réseaux cantonaux (newsletter internes, bulletin des pastorales, journaux régionaux, publiereportage...)	2	EERS/Églises
	- Interview de la Conseillère Fédérale sur l'importance de l'AA	2	
	- Vidéo brève du chef AA ou d'autres responsables (aussi dans les médias sociaux, capsules)...	2	EERS/Églises
	- Réfléchir avec l'armée sur la question des canaux de communication respectifs (par ex. le journal des AA) pour affiner leur produit de communication.	2	EERS/AA
	- Communiquer la plus-value des AA, respectivement de leur formation	2	AA/EERS

Synopse des textes réglementaires des Églises membres sur le service de l'aumônerie de l'Armée

Synopse der Auszüge aus den Reglementen der Mitgliedkirchen betreffend den Armeeeseelsorgedienst

Église	Texte	Source	Lien Web / doc.
Argovie	<p>Pas réglementé mais évoqué § 41⁴⁷ <i>Lohnanspruch bei Militär-, Zivil-, Bevölkerungs- und Zivilschutzdienst sowie anderen Dienstleistungen</i></p> <p>¹Bei Arbeitsverhinderung infolge obligatorischen Diensten, die unter das Erwerbsersatzgesetz⁴⁸ fallen, wird für die Dauer des Dienstes der volle Lohn geleistet. Dazu gehört auch der Dienst von Frauen, die sich freiwillig zur Leistung von Diensten im Sinne des EOG melden.</p> <p>²Im Fall von länger dauernden Diensten wie Rekrutenschule, Erfüllung der Ausbildungsdienstplicht ohne Unterbrechung oder Beförderungsdiensten kann der Lohn anteilmässig zurückgefordert werden, wenn das Dienstverhältnis innert zwei Jahren nach Abschluss des Dienstes aufgelöst wird.</p> <p>³Für freiwilligen Dienst in Militär oder Bevölkerungsschutz sowie für den Beitritt zum Rotkreuzdienst ist die Zustimmung der Kirchenpflege erforderlich. Diese wird erteilt, wenn die dienstlichen Voraussetzungen solche Dienstleistungen zulassen.</p>	<p>Dienst- und Lohnreglement für die ordinierten Dienste (DLD) vom 16. November 2005 (Stand 1. Januar 2021)</p>	<p>https://www.ref-ag.ch/srla/371.300_DL.D.html#p41</p>
Appenzell	Aucun		
Bâle Campagne	<p>festgehalten: Pfarrpersonen, die eine Rekrutenschule absolviert haben und militärdiensttauglich sind, können vom Kirchenrat mit ihrem Einverständnis den zuständigen militärischen Behörden als «Hauptmann Armeeeseelsorger» vorgeschlagen werden. Auf regionale Verhältnisse ist nach Möglichkeit Rücksicht zu nehmen.</p> <p>In der Praxis sendet eine interessierte Pfarrperson ein Gesuch an den Kirchenrat. Im Fall einer Zustimmung spricht der Kirchenrat eine Empfehlung zuhanden der Schweizer Armee aus.</p>	<p>Kirchenordnung Art. 119</p>	

Église	Texte	Source	Lien Web / doc.
Bâle	Aucun Hinsichtlich Armeeeseelsorge, Diensttage von Pfarrpersonen o.ä. bestehen in der ERK BS keinerlei Reglementierungen.		
Bern-Jura-Soleure	<p>Arbeitsrechtlich ist insbesondere auf Art. 44 des Personalreglements sowie auf die Art. 39, 41 und 46 der Personalverordnung hinzuweisen. Der Synodalrate hat zudem am 13. August 2020 beschlossen, dass die Armeeeseelsorge als «gesamtkirchliche Aufgabe» im Umfang von jährlich max. 15 Arbeitstagen (entsprechend Pensum) anerkannt wird. Dies ist so in unseren Stellenbeschrieben integriert.</p> <p>Bezüglich der Übernahme der Stellvertretungskosten gilt die Regelung in der Stellvertretungsverordnung. Aus dem bereits erwähnten Beschluss des Synodalrates gehen sodann folgende Steuerungsinstrumente hervor: Stellvertretungsgutscheine für die Kirchgemeinde im entsprechenden Kalenderjahr in der Höhe der EO (falls keine Stv. gemäss Stellvertretungsverordnung in Anspruch genommen wird); erhöhte Weiterbildungssubventionen subsidiär bis CHF 500 bei Weiterbildungen in Zusammenhang mit der gesamtkirchlichen Aufgabe; Anerkennung von Ausbildungsmodulen an die WEA- und Weiterbildungspflicht.</p>		
Fribourg	Aucun		
Genève	Aucun		
Glaris	Aucun		
Grisons	Aucun		
Lucerne	Aucun		
Neuchâtel	L'aumônier militaire assure l'accompagnement spirituel des personnes accomplissant un service militaire. Pour pouvoir devenir aumônier militaire il faut avoir accompli une école de recrues, être apte au service militaire, être consacré pasteur ou diacre par l'autorité ecclésiastique compétente, être recommandé par l'autorité ecclésiastique compétente.	Extrait du coutumier de l'Eren	

Église	Texte	Source	Lien Web / doc.
	Le Conseil synodal contacte systématiquement les nouveaux consacrés/agrégés pour aborder avec eux la question de l'aumônerie militaire et encourager les ministres qui présentent le profil adéquat.		
Nidwalden			
Obwald	7.5. Militärdienst Während des Militärdienstes erfolgt eine 100%ige Lohnfortzahlung.		Personalreglement Beschluss KGR 2016 (PDF)
Schaffhouse	Aucun		
Schwyz	Aucun		
Soleure	Aucun		
Saint Gall	Aucun Sinon les questions de : Artikel 32 Lohnzahlung bei Erwerbsausfallentschädigung Während der Dauer von Militär-, Zivilschutz-, Zivil- und Feuerwehrdienst wird der Lohn voll ausgerichtet. Die Erwerbsausfallentschädigung fällt der Kantonalkirche zu. Ist der Lohn niedriger als die Entschädigung, so wird diese ausgerichtet. Artikel 39 Ferien Bei Krankheit, Unfall, Militär-, Zivilschutz- und Feuerwehrdienst von zusammen mehr als 3 Monaten Dauer im Kalenderjahr werden die Ferien für jeden Monat um 1/12 gekürzt.		
Thurgovie	§ 29 Militärdienst 1 Während des obligatorischen Militärdienstes besteht Anspruch auf die volle Besoldung. Die Kirchenvorsteherschaft oder der Kirchenrat kann Fälle besonders regeln, in denen die Dauer der Abwesenheit im Verhältnis zur Dauer des Dienstverhältnisses unverhältnismässig wird. 2 Der Zivilschutzdienst, der Zivildienst und der Militärische Frauendienst sind dem Militärdienst gleichgestellt.	Grundlagen der Landeskirche	

Église	Texte	Source	Lien Web / doc.
	<p>3 Bei gleichwertigen Einsätzen im Dienst der Allgemeinheit, insbesondere bei Rettungsdiensten, können die Bestimmungen sinngemäss angewendet werden.</p> <p>4 Allfällige Kürzungen richten sich nach den entsprechenden Bestimmungen der Verordnung des Regierungsrates zur Verordnung des Grossen Rates über die Besoldung des Staatspersonals.</p>		
Tessin	Aucun		
Uri	Pas de réponse obtenue		
Vaud	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les absences pour raison d'aumônerie militaire relèvent de l'article 29 de la Convention collective de travail. Toutefois, la disposition particulière qui suit est instaurée pour limiter les surcharges que ces absences occasionnent pour les aumôniers et les équipes ministérielles. 2. Des remplacements sont possibles pour le ministre qui doit s'absenter pour raison d'aumônerie militaire : <ul style="list-style-type: none"> • une absence entre deux jours et une semaine autorise un remplacement pour un dimanche de cultes dominicaux ; • une absence de deux semaines autorise un remplacement pour 7 jours de permanence services funèbres et pour un dimanche de cultes dominicaux ; • une absence de trois semaines autorise un remplacement pour 14 jours de permanence services funèbres et pour deux dimanches de cultes dominicaux. <p>NB. Les remplacements pour des absences de moins de deux jours sont pris en charge par les équipes régionales.</p> 3. Les remplacements autorisés sont pris en charge financièrement par l'ORH au tarif usuel des rétributions pour cultes dominicaux et pour permanence services funèbres (Fr. 150.- par dimanche de cultes ; forfait de Fr. 450.- brut pour 7 jours de permanence services funèbres ; le cas échéant, frais de déplacement en sus). 4. Il revient à l'aumônier de trouver son remplaçant parmi des collègues qui ne sont pas engagés à plein temps ou parmi des ministres retraités. Il soumet préalablement ses intentions à l'ORH. 	Document officiel mis à jour 1 ^{er} juin 2010 intitulé « Recommandation de l'Office des ressources humaines en cas d'absence pour aumônerie militaire »	

Église	Texte	Source	Lien Web / doc.
	<p>5. Démarche:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aumônier avertit son conseil, son coordinateur et l'ORH de ses absences pour aumônerie militaire dès qu'il les connaît. • L'aumônier fait part à son coordinateur de ses intentions en vue de son remplacement et les soumet à l'ORH. • Une fois son remplaçant trouvé, l'aumônier avise l'ORH. Il avise aussi son conseil et son coordinateur (Cf. RE, art. 50). 		
Valais	Aucun		
Zoug	Aucun mais évoqué dans le (Personalgesetz; BGS 154.21) des Kantons Zug ab. In § 61 ist u.a. der obligatorische Militärdienst geregelt.		
Zurich	<p>Die Mitwirkung von Pfarrpersonen in der Armeeseelsorge ist im Recht der Zürcher Landeskirche wie folgt geregelt:</p> <p>§ 88 der Personalverordnung (LS 181.40): Armeeseelsorge ist eine Amtspflicht im Rahmen der gesamtkirchlichen Aufgaben, die Pfarrpersonen wahrzunehmen haben.</p> <p>§ 132 der Vollzugsverordnung zur Personalverordnung (LS 181.401): Anspruch auf zusätzliche Freisonntage</p> <p>§ 73 der Verordnung über das Pfarramt in der Landeskirche (LS 181.402): Armeeseelsorge ist eine Form, in der gesamtkirchliche Aufgaben gemäss § 88 PVO wahrgenommen werden können.</p> <p>Die drei Erlasse erhalten Sie in der Beilage. Sie finden sich unter der entsprechenden Ordnungsnummer auch in der Gesetzessammlung des Kantons Zürich.</p>		https://www.zh.ch/de/politik-staat/gesetze-beschluesse/gesetzes-sammlung.html#zhlex_ls
Eglise méthodiste	Aucun		



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Étude sur l'avenir des finances ecclésiales

Propositions

1. Le Synode prend connaissance de l'étude sur l'avenir des finances ecclésiales.
2. Le Synode adopte le thème « Perspectives 2045 » pour le premier synode de réflexion.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Origine et mandat de l'étude

La présente étude sur l'avenir des finances ecclésiales, réalisée par la société Ecoplan, a été motivée par le recensement des revenus des Églises membres provenant des impôts des personnes physiques et morales ainsi que des subventions étatiques en 2017/18. Ces chiffres ont été relevés parce qu'ils font partie intégrante du calcul de la clé de répartition des contributions.

L'enquête a montré que les recettes totales à l'échelle nationale correspondaient presque exactement à celles de l'année 2007. Les recettes perçues au titre de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques ont même augmenté au total (+18 %) malgré le recul du nombre de membres (-11 %).

L'hypothèse selon laquelle les Églises avaient perdu des membres, surtout parmi la jeune génération, tandis que les membres plus âgés, financièrement plus aisés, leur étaient restés fidèles constituait une explication évidente de cette évolution. De cette hypothèse découlait la crainte d'un effondrement brutal des recettes lorsque les membres âgés de l'Église prendraient leur retraite ou décèderaient.

Le Conseil de l'EERS a estimé qu'il était important de disposer d'informations plus détaillées et – par suite des réactions positives de la commission des finances du Conseil et de la Conférence des présidences d'Église (CPE) – a chargé la société Ecoplan d'établir des prévisions sur l'évolution des finances ecclésiales au cours des vingt prochaines années.

Le mandat octroyé à la société Ecoplan était formulé comme suit :

- *Présentation des changements dans le financement des Églises à l'avenir*
- *Vitesse des changements*
- *Modélisation de ces évolutions sur la base des recettes fiscales*
- *Augmentation des connaissances sur la capacité financière des membres afin d'évaluer les ressources futures des Églises membres*

La situation financière de l'Église évangélique méthodiste EEM n'a pas fait l'objet de l'étude, car l'EEM n'est pas organisée au niveau cantonal.

L'EERS a commandé et accompagné l'étude en collaboration avec la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). Du côté évangélique réformé, elle a été soutenue par la commission des finances du Conseil.

2. Prévisions jusqu'en 2045 : baisse des recettes d'environ un quart

À l'échelle nationale, l'étude prévoit d'ici 2045 une diminution de moitié du nombre de membres et une baisse d'environ un quart des recettes provenant de l'impôt ecclésiastique et des contributions de l'État. Cette évolution sera régulière et non brutale au niveau national mais aussi au niveau cantonal.

La situation de départ des Églises membres est toutefois très différente. Certaines Églises ressentent déjà des pertes de revenus massives, tandis que d'autres Églises se trouvent encore à un point culminant et des baisses significatives ne sont pas attendues avant quelques années. L'évolution prévue par Église membre est présentée en annexe de l'étude.

Les premiers résultats de l'étude ont déjà été présentés à la Conférence des présidences d'Église (CPE) en décembre 2021. La discussion qui a suivi a mis en évidence l'intérêt d'approfondir le sujet.

3. Poursuite des travaux : perspectives 2045

À la suite de la CPE, le Conseil s'est penché de manière approfondie sur la question de la contribution que l'EERS, en tant que communion ecclésiale, peut apporter pour relever ces défis financiers.

Il articule le processus en trois étapes :

1. Dans un premier temps, la présente étude a montré dans quel cadre se situeront les moyens financiers dont disposeront les Églises d'ici 2045.
2. Dans un deuxième temps, le Conseil analysera les flux financiers au niveau national.

Une part importante des recettes provenant de l'impôt ecclésiastique est utilisée là où elles sont générées, c'est-à-dire dans les paroisses et les Églises membres. Une enquête nationale sur cette utilisation ne semble pas judicieuse.

Le Conseil a toutefois déjà décidé d'analyser les flux financiers au niveau national. Il s'agit notamment des contributions versées par les Églises membres à des organisations nationales ou de régions linguistiques, mais aussi des flux financiers entre les Églises membres, entre les Églises et les œuvres et d'autres relations financières avec des organisations ecclésiales ou proches des Églises.

Cette décision a été déclenchée par une demande de la Conférence des Églises de Suisse alémanique KIKO au Conseil ; la KIKO soupçonnait l'existence de structures parallèles dans les flux financiers (demandes, contributions à des projets). Il a été convenu d'établir un « inventaire » des flux financiers et d'impliquer la Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER dans le processus. La CER a d'autres tâches que la KIKO, mais a assuré son soutien au projet.

Le Conseil demande dès à présent aux membres du Synode de veiller auprès de leurs Églises à ce que l'EERS reçoive les informations nécessaires.

3. Mais le Conseil tient en particulier à aborder des questions de fond sur la base des informations politico-financières disponibles. La situation financière fournit le contexte mais elle ne doit pas être au centre des réflexions. En effet, la baisse des ressources n'est qu'une conséquence de l'évolution que connaissent les Églises.

Le Conseil propose de consacrer le premier synode de réflexion aux perspectives des Églises en 2045 et au-delà. Les Églises membres se sont déjà penchées de différentes manières sur les perspectives futures pour les Églises. Le synode de réflexion offre aux membres du Synode la possibilité de faire part de leurs expériences et d'échanger leurs points de vue sur la manière d'utiliser correctement les ressources des Églises, sur les priorités à fixer et, surtout, sur les formes futures d'être Église.

En ce qui concerne les ressources, le Conseil ne pense pas seulement aux finances, mais aussi au personnel, aux bénévoles et aux biens immobiliers des Églises.

4. Prochaines étapes

Le Conseil propose donc au Synode de fixer le thème « Perspectives 2045 » pour le premier synode de réflexion.

Le Conseil est conscient que le bureau du Synode ne présentera le règlement des synodes de réflexion au Synode qu'en novembre 2022 et que les étapes concrètes ne pourront être planifiées qu'à partir de ce moment-là.

Le Conseil part du principe que le Synode élira une commission chargée de préparer le synode de réflexion.



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Organisations missionnaires : contribution de base 2023

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2023, les Églises membres soutiendront financièrement Mission 21 et DM – dynamique dans l'échange.
2. Le Synode approuve le financement de la contribution de base 2023 pour Mission 21 et DM – dynamique dans l'échange selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 968 750.
3. Le Synode donne mandat au Conseil de l'EERS de facturer aux Églises membres leur participation à la contribution de base.

Berne, le 15 mars 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Commentaire du Conseil de l'EERS

L'établissement en 2011 de la « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS », devenue depuis Église évangélique réformée de Suisse EERS en 2020, a été à l'époque un signe clair de la proximité et du lien créés entre les Églises membres, la FEPS et les organisations missionnaires. Selon l'accord fondant cette Conférence, cette dernière « propose à l'Assemblée des délégués de la FEPS des montants-cible comme contributions de base pour les organisations missionnaires » (art. 2.4). « Les rapports et les propositions se font sous la forme d'un document soumis par le Conseil de la FEPS à l'Assemblée des délégués de la FEPS » (art. 2.3). Le financement de cette contribution repose sur un engagement volontaire des Églises membres. La contribution de base sera attribuée intégralement au travail des organisations missionnaires. Le Conseil exprime sa reconnaissance aux Églises qui donnent un signal important de solidarité.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution et le passage de la FEPS à l'EERS, le signe de proximité et de solidarité des Églises membres et de l'EERS envers les organisations missionnaires a été renforcé : selon art. 8 de sa Constitution, l'EERS « reconnaît « Mission 21 » et « DM – dynamique dans l'échange » comme ses œuvres missionnaires en Suisse ».

Les Églises membres expriment par leur engagement volontaire leur appréciation quant à la collaboration privilégiée de Mission 21 et de DM avec les Églises offrant ainsi une grande expertise religieuse et interculturelle. Même si le montant recueilli par la contribution de base ne représente qu'une part de 5 % du budget des organisations missionnaires, le soutien apporté par nos Églises à leur mandat missionnaire reste décisif. Le Conseil remercie les Églises de leur fidèle soutien et les invite à continuer à examiner, et éventuellement à augmenter, leurs flux financiers directs et ceux de leurs paroisses vers nos œuvres et organisations missionnaires. Dans ce contexte, il convient de rappeler le principe de base et la recommandation selon laquelle les Églises et les paroisses doivent consacrer au moins 5 % de leurs recettes fiscales au travail des œuvres et des organisations missionnaires.

Pour ce qui est de la répartition du montant global, la Conférence a confirmé la clé de répartition appliquée jusqu'à présent. Ainsi la somme de la contribution de base (CHF 968 750) est allouée à 22,5 % (soit CHF 217 968.75) à DM et à 77,5 % (soit CHF 750 781.25) à Mission 21.

2. Contributions de base des Églises membres

Engagement volontaire des Églises membres concernant le financement de la contribution de base allouée à Mission 21 et DM.

Église membre	Contribution de base 2023	Contribution de base 2022	Contribution de base 2021
	CHF	CHF	CHF
AG	75 000.00	75 000.00	75 000.00
AR/AI	8 500.00	8 500.00	8 500.00
BE-JU-SO	225 400.00	225 400.00	225 400.00
BL	40 000.00	40 000.00	40 000.00
BS	10 000.00	10 000.00	10 000.00
FR	60 000.00	60 000.00	60 000.00
GE	9 000.00	9 000.00	10 000.00
GL	6 000.00	6 000.00	6 000.00
GR	40 000.00	40 000.00	40 000.00
LU	10 000.00	10 000.00	10 000.00
NE	15 000.00	15 000.00	15 000.00
NW	10 000.00	10 000.00	10 000.00
OW	5 000.00	5 000.00	5 000.00
SG	110 000.00	110 000.00	110 000.00
SH	90 000.00	90 000.00	90 000.00
SO	10 000.00	10 000.00	10 000.00
SZ	7 000.00	7 000.00	7 000.00
TG	25 000.00	25 000.00	25 000.00
TI	850.00	850.00	850.00
UR	6 000.00	6 000.00	700.00
VD	25 000.00	25 000.00	25 000.00
VS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
ZG	40 000.00	40 000.00	40 000.00
ZH	140 000.00	140 000.00	140 000.00
TOTAL	968 750.00	968 750.00	964 450.00

Comme l'EEM entretient avec *connexio* sa propre œuvre missionnaire, elle n'est pas concernée par ce règlement.



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Fondation Pain pour le Prochain PPP et Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : rapport annuel et rapport financier 2021

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2021 de l'EPER et de PPP.
2. Le Synode prend connaissance du rapport financier 2021 de l'EPER et de PPP.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

En raison de la fusion des deux œuvres EPER et PPP en 2022, le rapport annuel et le rapport financier 2021 sont publiés conjointement par EPER et PPP. Les deux documents sont disponibles en ligne :

https://www.eper.ch/sites/default/files/documents/2022-04/EPER_PPP_Rapport_Annuel_2021.pdf

https://www.eper.ch/sites/default/files/documents/2022-04/EPER_Rapport_Financier_2021.pdf



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Sommes cibles 2023 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2023, les Églises membres soutiendront de nouveau financièrement l'EPER.
2. La somme cible régulière pour 2023 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2023 est fixée sans changement à CHF 1 035 000.00.
4. Le Synode donne mandat au Conseil de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 15 mars 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Commentaire du Conseil de l'EERS

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l'exercice 2007 (décision de l'AD d'été 2006 : + 1 %). Pour les années 2008 – 2021, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. En 2022, la somme cible pour le Service des réfugiés a été légèrement arrondie.

Les fonds libres provenant des sommes cibles collectés par les Églises constituent une base de financement importante pour la campagne d'automne, la campagne nationale, ainsi que pour la campagne œcuménique menée ensemble avec l'Action de Carême et « Être partenaires ». Avec ces campagnes, l'EPER fournit un précieux travail de sensibilisation et de mobilisation.

L'œuvre fusionnée de l'EPER a commencé son travail en janvier 2022. En 2023, les sommes cibles des Églises cantonales restent un signe effectif de confiance et de solidarité. Il est également important que les différentes contributions et collectes de la part des paroisses et des Églises cantonales aux projets et au travail de mobilisation en Suisse et à l'étranger soient confiées dans la même mesure à l'œuvre fusionnée.

En novembre 2019, en réponse à la motion présentée en 2017 par les délégués de l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes, le Conseil a proposé cinq mesures susceptibles de contribuer à résoudre la question qui se cache derrière le texte de la motion, à savoir le financement durable des quatre œuvres. L'une de ces mesures consistait à réduire le montant cible ordinaire pour l'EPER. En janvier et février 2020, le Conseil a organisé des auditions à trois reprises avec les représentants des Églises membres et de toutes les œuvres concernées afin de discuter ces mesures. Les discussions fructueuses lors de ces auditions ont montré qu'il n'est ni opportun ni souhaitable de modifier les montants cibles compte tenu de la fusion entre Pain pour le prochain et l'EPER. Les montants cibles doivent rester inchangés en 2023.



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : rapport d'activité et comptes annuels 2021

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels 2021 de la fondation fondia.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe



fondia

Fondation pour la promotion de la diaconie de proximité dans le cadre de l'Eglise évangélique réformée de Suisse

Rapport d'activité 2021

661'500 francs de soutien à la diaconie !

Pour fondia, 2021 a constitué une année exceptionnelle. De très nombreuses demandes sont parvenues au Conseil de fondation. Au total, le soutien financier accordé aux projets diaconaux retenus se monte à CHF 661'500.- Il surpasse d'environ 10% le budget-cadre habituel. Ces largesses ont été possibles grâce aux excellents résultats financiers obtenus durant l'exercice 2021 et du fait que, ces dernières années, le budget standard de CHF 600'000.- n'a pas été totalement épuisé.

fondia soutient aussi bien de très petits projets que des actions plus conséquentes. Ainsi, la paroisse de Balgach (SG) s'est-elle vu accorder une aide de CHF 500.-, durant 3 ans, pour la mise sur pied d'un service de visites destiné aux personnes âgées et isolées. A l'autre bout de l'éventail, «Basel gyygt», qui favorise l'accès de nombreux enfants défavorisés à des leçons de musique, bénéficiera d'un montant total de CHF 45'000.-

Vue d'ensemble des demandes:

	2020	2021
Dossiers déposés, au total	42	55
- provenant de Suisse allemande	32	44
- provenant de Suisse romande	10	11
Projets soutenus	27	33
Montant annuel total alloué	CHF 439'700	CHF 661'500

La précarité – LA thématique diaconale actuelle

En 2021, les projets visant des personnes touchées par la pauvreté et par l'exclusion sociale ont été en nette augmentation. Faut-il y voir un effet de la pandémie ? Le Conseil de fondation est particulièrement sensible à l'engagement des paroisses dans la lutte contre la précarité, mission diaconale par excellence - et cela dès les débuts du christianisme.

Dans ce foisonnement de projets, quelques initiatives originales sont à relever. Ainsi en va-t-il du projet «b'treff», à Wattwil (SG), où sont offerts en un seul lieu conseil social, aide au désendettement, service d'écrivain public et distribution alimentaire. De



même, le « Quartierbüro », ouvert dans la Maison Zwingli à Bâle, coordonne diverses formes d'entraide de proximité ainsi qu'une bourse aux petits boulots.

A Lausanne, l'Association vaudoise pour la sauvegarde du logement des personnes précarisées (AVSLPP) s'engage pour l'accès au logement des plus défavorisés et la défense de leurs intérêts auprès des milieux concernés.

Critères d'octroi pour le soutien financier

Qu'est-ce que la diaconie ?! Cette question-clé fait l'objet de fréquentes discussions dans le Conseil de fondation. Ainsi, en 2021, plusieurs demandes étaient à cheval entre diaconie proprement dite et formation d'adultes ou animation de jeunesse. Or, pour tout projet, l'orientation fondamentalement diaconale, c'est-à-dire de solidarité sociale, est déterminante pour l'obtention d'un soutien de fondia.

Autre enjeu actuel : comment le Conseil de fondation se situe-t-il lorsque d'autres bailleurs de fonds se retirent des projets ou hésitent à s'y engager ? Dans ce cas, les demandes sont acceptées dans la mesure où l'apport de fondia reste transitoire et où l'activité a de bonnes chances de se poursuivre, ensuite, sur de nouvelles bases.

Finances

Vers fin 2020, le marché boursier s'est enflammé à l'annonce de l'arrivée des nouveaux vaccins. Ce climat positif s'est maintenu tout au long de l'année 2021, malgré les autres facteurs de risques présents. Les indices boursiers ont atteint des niveaux records et l'économie était plus florissante que jamais, notamment en raison des paquets d'allègements fiscaux et des interventions des banques centrales.

Ce « cocktail euphorisant » a eu pour effet une forte reprise de l'inflation. Toutefois, cette flambée a été partiellement compensée par la baisse des prix à la consommation de l'année précédente, due à la pandémie. Nul ne sait si ce mécanisme auto-correcteur est fortuit ou s'il va s'établir plus durablement. Pour le moment, les marchés réagissent assez sereinement au retour progressif à une politique monétaire moins expansionniste. Si ce n'était plus le cas, il pourrait en résulter une grande volatilité, que l'évolution incertaine du contexte géopolitique viendrait encore renforcer.

Fin 2021, les placements en titres actifs de fondia valaient CHF 27,0 millions. S'y ajoutent des liquidités se montant à CHF 1,2 millions. La fortune totale de CHF 28,7 millions a donc augmenté de CHF 1,9 millions depuis le début de l'année écoulée, ce qui s'explique par le rendement fort réjouissant de son portefeuille d'actions, lequel atteint 7.94% après déduction des frais de gestion. Il est à noter qu'une somme de CHF 500'000.- a été portée au bilan, dans les actifs circulants ; il s'agit du prêt immobilier accordé par fondia à une institution tierce, contre de solides garanties, et qui a été résilié au 31 mars 2022. Au cours des cinq années précédentes, déjà, le capital de fondia, placé selon un profil de risques bien équilibré, a dépassé les prévisions puisque son rendement moyen était de 6.25%.



Les comptes 2021 de fondia bouclent avec un résultat positif de CHF 1'603'692.58, après déduction de la provision de CHF 500'000.00 versée dans les réserves pour fluctuations sur titres. Outre le soutien aux projets pour un total de CHF 661'500.00, les charges de fondia comprennent aussi CHF 126'373.70 de frais de personnel et administratifs. Le compte de pertes et profits présente un excédent de recettes de CHF 815'818.88 (CHF 538'455.87 en 2020), somme qui s'ajoute aux fonds propres, lesquels atteignent désormais CHF 24'763'254.88, soit 3.4% de plus que l'année précédente.

L'évolution stable et favorable de ses finances permet à fondia de soutenir d'autant plus solidement le travail diaconal. Ainsi, depuis 2008, pas moins CHF 8,5 millions ont pu être investis dans des projets de solidarité, dans l'innovation et le renforcement de l'engagement social des Eglise réformées et de leurs œuvres tout en préservant le capital de la fondation.

Conseil de fondation

Conformément à son agenda usuel, le Conseil de fondation a tenu séance en mars, en septembre et en novembre.

La Commission des finances, d'une part, et la Commission d'examen des demandes, d'autre part, se réunissent en amont des séances plénières, où l'ensemble des analyses et des propositions est ensuite discuté. Les membres de la Commission des finances traitent de questions comme la clôture des comptes annuels, le budget, l'analyse des risques ou la stratégie de placement. De leur côté, les membres de la Commission d'examen des demandes passent celles-ci au crible des critères d'attribution et élaborent ensuite leurs recommandations à l'adresse du Conseil de fondation concernant l'octroi des montants et leurs destinataires.

Dans sa session du 21 juillet, le Synode de l'EERS a élu Andreas Burri comme nouveau membre au Conseil de fondation de fondia, dans lequel il représente l'EPER.

En ce début 2022, le Conseil de fondation est donc composé de

- Rosemarie Manser, Eich, présidente
- Liliane Rudaz-Kägi, Thierrens, vice-présidente
- Andreas Burri, Gränichen
- Roland Frey, Bremgarten bei Bern
- Esther Gaillard, Féchy
- Jacqueline Lavoyer-Bünzli, Peseux
- Annina Policante-Schön, St. Gallen
- Stephan Schranz, Kirchberg
- Simon Wyss, Bolligen

En 2020 déjà, suite au changement de statuts et de nom de l'EERS, le Conseil de fondia avait décidé de toiletter ses statuts et son règlement interne. En 2021, le Synode de l'EERS a adopté ces 2 documents actualisés.



Nouveau site www.fondia.ch

Vieux de dix ans, le site Internet de fondia devenait obsolète. Le Conseil de fondation a donc décidé de le moderniser. Le nouveau site se distingue par un tout nouveau visuel, largement inspiré des projets soutenus par fondia. Il offre également une navigation plus intuitive et donne accès en ligne aux formulaires de demandes

Evaluation et stratégie

L'évaluation externe menée en 2020 a servi de base au Conseil de fondation pour étudier de plus près l'orientation thématique et stratégique des projets qui lui sont soumis, leur ancrage institutionnel ou encore son propre positionnement face à ces enjeux. Ensuite, le Conseil a réfléchi à la façon de devenir plus actif dans ces divers domaines.

L'un des objectifs qu'il s'est fixé est de faire mieux faire connaître fondia auprès des paroisses et des membres de l'EERS. D'autre part, il s'agit de préciser les axes stratégiques et thématiques de fondia et de contribuer à la réflexion fondamentale en diaconie en intensifiant la collaboration avec la Conférence Diaconie Suisse de l'EERS.

Secrétariat général

Andreas Wieser a formellement quitté son poste de secrétaire général de fondia en août 2021 pour entreprendre une activité indépendante. En collaboration avec Guido Albisetti, il a toutefois assuré des tâches intérimaires jusqu'en fin d'année. A mi-janvier 2022, Silvia Schönfelder est entrée en fonction comme nouvelle secrétaire générale de fondia.

Perspectives et remerciements

En 2022, le Conseil de fondation poursuivra ses activités habituelles, avec l'appui de la nouvelle secrétaire générale. Il portera une attention particulière au renforcement de la collaboration avec l'EERS/Diaconie Suisse dont les premières bases ont déjà été posées.

La présidente remercie tous les membres du Conseil de fondation pour leur participation enthousiaste, pragmatique et efficace.

Le Conseil de fondation est très reconnaissant à Andreas Wieser pour son grand engagement en faveur de fondia durant les trois ans écoulés. Il exprime également toute sa gratitude envers Brigitte Genoux, pour le soin avec lequel elle prépare les dossiers à l'attention du Conseil et pour ses grandes compétences comme personne-ressource et de premier contact.

Que soit ici relevé, aussi, la qualité de l'accueil et des locaux dont le centre de compétences « Fondations » du groupe Von Graffenried Groupe fait bénéficier fondia.



Enfin, la plus vive reconnaissance du Conseil de fondation va aux paroisses et aux organisations qui œuvrent sur le terrain et déposent leurs demandes dans les délais impartis. Que beaucoup de nouvelles demandes parviennent à fondia en 2022, pour qu'initiatives solidaires sur le terrain et soutiens financiers se rencontrent !

Bern, le 22 mars 2022

La Présidente

Rosemarie Manser

La Secrétaire générale

Silvia Schönfelder



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

**fondia – Fondation pour la promotion de la
diaconie communautaire dans le cadre de
l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)
Berne**

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation sur les
Comptes annuels 2021**

10892

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au conseil de fondation de la fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Guemligen, le 15 mars 2022

T+R SA

Daniel Zingg
Bachelor of Science FHNW in
Betriebsökonomie
Réviseur agréé

Bernhard Leiser
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

BILANZ / BILAN		31.12.2021	31.12.2020
AKTIVEN / ACTIFS		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Bank		1'174'630.74	2'214'473.17
<i>Comptes banques</i>			
Wertschriften	3.1	27'034'489.00	24'575'150.00
<i>Titres</i>			
Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs		<u>28'209'119.74</u>	<u>26'789'623.17</u>
<i>Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme</i>			
Verrechnungs- und Quellensteuern		21'229.19	21'607.23
<i>Impôt anticipé et impôt à la source</i>			
Übrige kurzfristige Forderungen /		<u>21'229.19</u>	<u>21'607.23</u>
<i>Autres créances à court terme</i>			
Hypothekarisch gesicherte Darlehen	3.3	500'000.00	0.00
<i>Prêts hypothécaires</i>			
Finanzanlagen / <i>Immobilisations financières</i>		<u>500'000.00</u>	<u>0.00</u>
Aktive Rechnungsabgrenzungen		1'795.50	3'750.00
<i>Compte de régularisation actif</i>			
Aktive Rechnungsabgrenzungen /		<u>1'795.50</u>	<u>3'750.00</u>
<i>Compte de régularisation actif</i>			
UMLAUFVERMOGEN / <i>ACTIFS CIRCULANTS</i>		<u>28'732'144.43</u>	<u>26'814'980.40</u>
Hypothekarisch gesicherte Darlehen	3.3	0.00	500'000.00
<i>Prêts hypothécaires</i>			
Finanzanlagen / <i>Immobilisations financières</i>		<u>0.00</u>	<u>500'000.00</u>
ANLAGEVERMOGEN / <i>ACTIFS IMMOBILISES</i>		<u>0.00</u>	<u>500'000.00</u>
TOTAL AKTIVEN / <i>TOTAL DES ACTIFS</i>		<u>28'732'144.43</u>	<u>27'314'980.40</u>

BILANZ / BILAN		31.12.2021	31.12.2020
PASSIVEN / PASSIFS		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Kreditoren <i>Créanciers</i>		20'669.55	18'775.40
Rückstellung gesprochene Unterstützungsbeiträge <i>Provision pour contributions de soutiens accordées</i>	3.4	426'700.00	327'249.00
Passive Rechnungsabgrenzungen <i>Compte de régularisation passif</i>		21'520.00	21'520.00
Kurzfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à court terme</i>		<u>468'889.55</u>	<u>367'544.40</u>
Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Provision pour réserves de fluctuation sur titres</i>	3.2	3'500'000.00	3'000'000.00
Langfristiges Fremdkapital / <i>Capitaux étrangers à long terme</i>		<u>3'500'000.00</u>	<u>3'000'000.00</u>
FREMDKAPITAL / FOND ^S ETRANGERS		<u>3'968'889.55</u>	<u>3'367'544.40</u>
Stiftungskapital <i>Capital de fondation</i>		<u>23'684'075.41</u> <u>23'684'075.41</u>	<u>23'684'075.41</u> <u>23'684'075.41</u>
Vortrag aus dem Vorjahr / <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>		263'360.59	-275'095.28
Jahresergebnis / <i>Résultat de l'exercice</i>		815'818.88	538'455.87
Gewinn- / Verlustvortrag / <i>bénéfices / Report des pertes</i>		<u>1'079'179.47</u>	<u>263'360.59</u>
EIGENKAPITAL / FOND ^S PROPRES		<u>24'763'254.88</u>	<u>23'947'436.00</u>
TOTAL PASSIVEN / TOTAL DES PASSIFS		<u>28'732'144.43</u>	<u>27'314'980.40</u>

ERFOLGSRECHNUNG <i>COMPTE DE PERTES ET PROFITS</i>	2021	2020
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Ertrag Obligationen <i>Rendements sur obligations</i>	32'999.09	35'911.33
Ertrag Aktien <i>Rendements sur actions</i>	174'634.60	169'817.52
Ertrag Immobilienfonds <i>Rendements sur fonds immobiliers</i>	33'020.95	40'935.40
Übrige Zinserträge/-aufwände <i>Autres produits et charges d'intérêts</i>	7'407.80	7'372.10
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i>	11'348.07	0.00
Realisierte Kursgewinne <i>Bénéfice de cours boursiers réalisées</i>	267'838.72	269'292.03
Unrealisierte Kursgewinne <i>Bénéfice de cours boursiers non réalisées</i>	1'876'454.95	1'177'168.92
Finanzertrag / <i>Produits financiers</i>	<u>2'403'704.18</u>	<u>1'700'497.30</u>
Spesen Wertschriften <i>Frais titres</i>	-2'152.38	-13'126.29
Management Fee <i>Management Fee</i>	-89'138.10	-85'741.85
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen FW-Konten <i>Diff. de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur les comptes en devises étrangères</i>	-3'707.79	-10'990.41
Realisierte Kursverluste <i>Perte de cours boursiers réalisées</i>	-18'430.99	-214'537.43
Unrealisierte Kursverluste <i>Perte de cours boursiers non réalisées</i>	-186'582.34	0.00
Bildung / Auflösung Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften <i>Attribution / dissolution de réserves de fluctuation sur titres</i>	-500'000.00	-300'000.00
Finanzaufwand / <i>Charges financiers</i>	<u>-800'011.60</u>	<u>-624'395.98</u>
Finanzerfolg / <i>Produits nets financiers</i>	<u>1'603'692.58</u>	<u>1'076'101.32</u>

ERFOLGSRECHNUNG <i>COMPTE DE PERTES ET PROFITS</i>	2021	2020
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Unterstützungsbeiträge laufendes Jahr bezahlt <i>Contributions de soutien payées durant l'exercice</i>	-562'050.00	-438'450.00
Veränderung Rückstellung Unterstützungsbeiträge <i>Modification provision pour contributions de soutiens alloués</i>	-99'450.00	8'750.00
Unterstützungsbeiträge / <i>Contributions de soutien</i>	<u>-661'500.00</u>	<u>-429'700.00</u>
Löhne <i>Salaires</i>	-14'400.00	-14'400.00
Übrige Löhne <i>Autres salaires</i>	-2'248.60	-1'179.05
AHV/ALV/IV/EO <i>AVS/AC/AI/APG</i>	-1'860.90	-1'763.40
Entschädigungen und Spesen Sitzungen <i>Indemnisations et frais liés aux séances</i>	-19'793.10	-18'184.25
Personalaufwand / <i>Charges du personnel</i>	<u>-38'302.60</u>	<u>-35'526.70</u>
Beiträge <i>Cotisations</i>	-115.00	-815.00
Externe Buchhaltung <i>Comptabilité externe</i>	-19'418.30	-19'915.25
Sekretariat von Graffenried <i>Secrétariat von Graffenried</i>	-33'000.75	-36'138.80
Revision <i>Révision</i>	-3'723.35	-3'823.35
Rechts- und Beratungsaufwand <i>Frais juridiques et frais de consultation</i>	-4'407.90	-1'450.00
IT / Website <i>Informatique / site internet</i>	-21'071.40	-141.10
Kommunikation <i>Communication</i>	-4'803.00	-9'415.65
Sonstiger Aufwand <i>Autres charges</i>	-1'531.40	-719.60
Übriger betrieblicher Aufwand / <i>Autres charges d'exploitation</i>	<u>-88'071.10</u>	<u>-72'418.75</u>
JAHRESERGEBNIS / <i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	<u>815'818.88</u>	<u>538'455.87</u>

ANHANG / ANNEXE

1. Allgemeine Angaben und Erläuterungen zur Stiftung *Indications générales et commentaires relatifs à la fondation*

1.1 Name, Rechtsform, Domizil / *Nom, forme juridique, domicile*

Unter dem Namen "fondia - Stiftung zur Förderung der Gemeindediakonie in der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz (EKS)" besteht eine Stiftung im Sinne von Artikel 80 ff des Schweizerischen Zivilgesetzbuches. Die Stiftung hat ihren Sitz in Bern.

Sous le nom "fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS)" il est constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La Fondation a son siège à Berne.

1.2 Zweck / *But de la Fondation*

Die Stiftung ist ein Werk der Diakonie im evangelischen Sinn und damit dem Dienst an Hilfsbedürftigen verpflichtet. Ihr Zweck ist die Initiierung, Förderung und Unterstützung sozialkirchlicher Tätigkeiten in neuen Aufgabenbereichen. Die Stiftung soll sich dabei insbesondere in den Dienst hilfsbedürftiger Frauen stellen und deren Interessen vertreten.

La Fondation est une oeuvre de diaconie, au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes en situation de précarité. Son but est l'initiation, la promotion et le soutien d'activités sociales de l'Eglise dans de nouveaux domaines.

La Fondation se mettra en particulier au service des femmes en situation de précarité et représentera leurs intérêts.

1.3 Stiftungsrat / *Conseil de Fondation*

Manser Rosemarie, Eich		Präsidentin / <i>Présidente</i>
Rudaz-Kägi Liliane, Thierrens		Vizepräsidentin / <i>Vice-Présidente</i>
Burri Andreas, Gränichen		Mitglied / <i>Membre</i>
Frey Roland, Bremgarten b. Bern		Mitglied / <i>Membre</i>
Gaillard-Zybach Esther, Féchy		Mitglied / <i>Membre</i>
Lavoyer-Buenzli Jacqueline Angela, Peseux		Mitglied / <i>Membre</i>
Policante-Schön Annina, St. Gallen		Mitglied / <i>Membre</i>
Schranz Stephan, Kirchberg		Mitglied / <i>Membre</i>
Wyss Simon, Bolligen		Mitglied / <i>Membre</i>
Schönfelder Silvia, Unterenfelden	ab 15.1.2022	Geschäftsführerin / <i>Secrétaire général</i>
Wieser Andreas, St. Ursen	bis 31.7.2021	Geschäftsführer / <i>Secrétaire général</i>

ANHANG / ANNEXE

1.4 Stiftungsvermögen / *Patrimoine de la Fondation*

Das Stiftungskapital von CHF 23'684'075.41 ist nach den allgemein anerkannten Regeln einer sorgfältigen, professionellen Vermögensanlage und unter angemessener Berücksichtigung ethischer Kriterien zu verwalten. Der Stiftungsrat regelt die Einzelheiten in einem Anlagereglement.

Le capital de la fondation de CHF 23'684'075.41 doit être géré conformément aux règles de rigueur et de professionnalisme généralement reconnus en matière d'investissement et en tenant compte de façon adéquate de critères éthiques. Les détails sont réglés dans un règlement des placements élaboré par le Conseil de Fondation.

1.5 Reglemente / *Règlements*

- Anlagereglement vom 26.11.2019 (ab 1.1.2020 in Kraft) / *Règlement des placements du 26.11.2019 (entré en vigueur au 1.1.2020)*
- Spesenreglement vom 6. August 2012 / *Règlement de remboursements des frais du 6 août 2012*
- Stiftungsstatuten vom 11.11.2021 / *Statuts du 11.11.2021*
- Organisationsreglement vom 14.09.2021 (Genehmigung der Synode der Evangelisch-reformierten Kirche Schweiz vom 5./6.9.2021) / *Règlement d'organisation du 14.09.2021 (approbation du Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse du 5./6.9.2021)*

1.6 Anzahl Mitarbeitende / *Nombre de collaborateurs et collaboratrices*

Weniger als 10 Vollzeitstellen.
Moins de 10 emplois à plein temps.

2. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze *Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels*

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Rechts, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 bis 962 OR) erstellt.

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, et en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Die Bilanzierung erfolgt grundsätzlich zu Nominalwerten. Die Wertschriften werden zu Marktwerten erfasst.

Le bilan est en principe établi aux valeurs nominales. Les titres sont pris en compte au cours du marché.

ANHANG / ANNEXE

3. Erläuterungen der Positionen der Bilanz
Commentaires relatifs aux positions du bilan

3.1 Wertschriften / Titres	31.12.2021	31.12.2020
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Obligationen in CHF / <i>obligations en CHF</i>	5'035'532.00	5'041'363.00
Obligationen FW (teilweise gehedgt) <i>obligations devises étrangères (couvertes partiellement)</i>	4'708'937.00	4'534'060.00
Aktien Schweiz / <i>actions suisses</i>	7'084'509.00	5'942'084.00
Aktien Ausland / <i>actions étrangères</i>	3'699'612.00	3'503'171.00
Alternative Anlagen / <i>investissements alternatifs</i>	3'305'591.00	2'873'644.00
Immobilienfonds / <i>fonds immobilier</i>	3'200'308.00	2'680'828.00
Total Wertschriften / <i>Total des titres</i>	<u>27'034'489.00</u>	<u>24'575'150.00</u>

Ausweis der Vermögensverwaltungskosten gemäss ZKB <i>Publication des frais de gestion de fortune selon ZKB</i>	0.57%	0.55%
---	-------	-------

3.2 Berechnung der Wertschwankungsreserve <i>Calcul de la réserve de fluctuation sur titres</i>	2021	2020
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Stand der Wertschwankungsreserve am 1.1. <i>Montant de la réserve de fluctuation sur titres au 1.1.</i>	3'000'000.00	2'700'000.00
Bildung/Auflösung zulasten der Erfolgsrechnung <i>Attribution/dissolution à la charge du compte de pertes et profits</i>	500'000.00	300'000.00
Wertschwankungsreserve am 31.12. <i>Réserve de fluctuation sur titres au 31.12.</i>	<u>3'500'000.00</u>	<u>3'000'000.00</u>

Die reglementarsiche Wertschwankungsreserve übersteigt die gesetzlich maximal zulässige Höhe gemäss Art. 960b, Abs. 2 OR im Berichtsjahr um CHF 1'503'000 / *La réserve de fluctuation fluctuat in sur titres excède le plafond légal au sens de l'art. 960b, al. 2 CO de CHF 1'503'000 urant l'exercice sous revue.*

ANHANG / ANNEXE

3.3 Hypothekarisch gesichertes Darlehen
Prêts hypothécaires

Zinssatz 2021: 1,5% / 2020: 1,5%
 Darlehensnehmerin: Stiftung suchttherapiebärn, Bern
 Sicherstellung: Namensschuldbriefe CHF 500'000, I. Rang, Wohnliegenschaft in Bern
 Darlehen gekündigt per 31.03.2022
Taux d'intérêt 2021: 1,5% / 2020: 1,5 %
Emprunteuse: Fondation suchttherapiebärn, Berne
Garantie: cédules hypothécaires nominatives CHF 500'000, 1er rang, immeuble résidentiel à Berne
Prêt terminé le 31.03.2022

3.4 Rückstellung für gesprochene Unterstützungsbeiträge
Provision pour contributions de soutiens accordées

Auf den Bilanzstichtag waren folgende
 Unterstützungsbeiträge gesprochen, noch nicht ausbezahlt
A la date de la clôture du bilan les contributions de soutien sous-mentionnées ont été accordées, encore impayé:

	31.12.2021	31.12.2020
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Für / pour 2020	15'000.00	20'999.00
Für / pour 2021	7'200.00	221'150.00
Für / pour 2022	264'800.00	85'100.00
Für / pour 2023	139'700.00	0.00
	<u>426'700.00</u>	<u>327'249.00</u>



**Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion**

Synodes 2023 et 2024 : lieux et dates

Propositions

1. Le Synode décide qu'en 2023
 - le synode d'été aura lieu du 18 au 20 juin 2023 à Olten à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Soleure ;
 - le synode d'automne aura lieu les 6 et 7 novembre 2023 à Berne.
2. Le Synode décide qu'en 2024 le synode d'été aura lieu du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel à l'invitation de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel.

Berne, le 14 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le bureau du Synode
La présidente La directrice de la chancellerie
Evelyn Borer Hella Hoppe

Explication des motifs

En 2024 à Neuchâtel, le festival de musique « FESTI'NEUCH » a lieu jusqu'au dimanche 16 juin en fin de soirée. Il ne serait donc probablement pas possible de réserver suffisamment de chambres pour le synode de l'EERS. Par conséquent, le bureau du Synode propose d'avancer le synode d'une semaine, c'est-à-dire de le tenir du 9 au 11 juin 2024.